VENDREDI 07 AVRIL 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1726
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Du concret pour nourrir la réflexion de Marc Fesneau



C'est dans le cadre de l'élaboration de la prochaine Loi d'orientation agricole que Marc Fesneau, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, s'est déplacé en Côte-d'Or et dans la Nièvre le 3 avril. Il a abordé le renouvellement des générations, le manque de vétérinaires en zones rurales pour l'élevage, l'attractivité du métier d'agriculteur, la résilience des exploitations agricoles… Le ministre a participé à une réunion en Côte-d'Or en lien avec la réflexion sur l'agriculture régionale en 2040 avant de visiter une exploitation nivernaise puis un cabinet vétérinaire.

Pages 04 et 05





TEMPS FORT P. 03

Congrès national // Une nouvelle équipe pour la FNSEA



PRODUCTIONS P.12

Cultures // Maladie sur blé : quel niveau de risque en sortie d'hiver ?



RURALITÉ P.18

Foncier // Céder une partie de ses terres pour faciliter une installation

Encarts : Brochure DAFP (sur certains cantons), supplément Info Pac (distribué à certains abonnés)





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 VISITE MINISTÉRIELLE : UN DÉTOUR PAR LA CÔTE-D'OR

.05 VISITE DU MINISTRE : L'OCCASION DE SE FAIRE ENTENDRE

.06 TROPHÉES DE L'AGRICULTURE DE L'YONNE : UNE PREMIÈRE PLUS QUE RÉUSSIE

.07 SÉMINAIRE : *« ON GARDE ESPOIR »*

.08 DOSSIERS SANITAIRES : DU *« CLASSIQUE »* ET DES NOUVEAUTÉS

.09 TRANSMISSION - INSTALLATION : DES POINTS QUI POSENT QUESTION

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE

.10 VINEQUIP : DES IDÉES, DE L'INNOVATION …ET SURTOUT DU CONCRET

.11 BANQUE : LE CRÉDIT AGRICOLE CHAMPAGNE-BOURGOGNE EN MODE CRÉATIF

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 MALADIE SUR BLÉ : QUEL NIVEAU DE RISQUE EN SORTIE D'HIVER ?

.14 COLZA : MINECTO GOLD, PREMIÈRE

.15 DÉGÂTS D'OISEAUX À LA LEVÉE DU TOURNESOL : ASSURER UNE BONNE IMPLANTATION, SURVEILLER ET DÉCLARER LES DÉGÂTS EN LIGNE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.16 ÉLEVAGES ALLAITANTS : DU VERT À L'HORIZON

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.17 APICULTURE : LE NECTAR DE LA PASSION

RURALITÉ // TERRITOIRES // ENVIRONNEMENT // SOCIAL

.18 FONCIER : RÉTROCÉDER UNE PARTIE DE SES TERRES POUR FACILITER UNE INSTALLATION

.19 ABREUVEMENT ET QUALITÉ DE L'EAU : DANS L'INTÉRÊT DES ÉLEVEURS

.20 SOUTIEN MORAL : QUAND LES MOTS VOUS REMETTENT À FLOT

SERVICES

.21 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 **PETITES ANNONCES**

.26 **ANNONCES LÉGALES**

.30 **ÉQUIPEMENT**

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 GROUPAMA : DE LA MARCHE ET DU RUGBY

.32 POISSON D'AVRIL : PERSONNE N'Y A CRU, QUOIQUE…



// LE DESSIN

// EN BREF

Loi d'orientation Marc Fesneau vise un débat au Parlement *« plutôt à l'automne »*

Lors de l'étape bourguignonne de son tour de France des concertations préparatoires à un *« Pacte »* et à la future loi d'orientation et d'avenir agricoles, Marc Fesneau a indiqué que le texte doit être établi *« d'ici à l'été »* en vue d'un débat au Parlement *« plutôt à l'automne »*. Ces travaux de concertation, dont une partie se déroule dans chaque région, doivent se demander *« quelle relation entre la société et l'agriculture »* le pays souhaite, a déclaré le ministre à l'occasion d'une table ronde à Pouilly-en-Auxois (Côte-d'Or). *« On a besoin de construire quelque chose pour une compréhension mutuelle »*, selon lui. Le 30 mars au congrès de la FNSEA, Marc Fesneau avait exclu de *« faire de cette loi le fourre-tout de toutes les sur-réglementations que la France a le génie de proposer en permanence »*. *« Une loi d'orientation, c'est des outils, un cap – la souveraineté –, l'accès aux moyens de production, et pas autre chose »*, avait-il martelé. Lancée en décembre, la concertation nationale est organisée en trois groupes : orientation et formation ; installation et transmission ; transition agroécologique et adaptation face au climat. La concertation régionale, coordonnée par Chambres d'agriculture France, s'articule autour des mêmes thèmes.

Nitrates Assouplissements sur les seuils et les effluents d'élevage

Le nouveau décret sur les zones d'action vulnérables publié au Journal officiel (JO) le 1er avril présente deux assouplissements faisant écho aux critiques du syndicalisme majoritaire. Sur la définition du taux de nitrates, alors que le seuil sera bien abaissé de 50 à 40 mg/l pour pouvoir créer une zone d'actions renforcées (ZAR), le texte final invite les préfets à tenir compte *« de l'évolution de cette teneur au cours des dernières années »*. Les éleveurs pourront par ailleurs déroger *« dans les cas de situations exceptionnelles, notamment climatiques »* à l'obligation d'exporter ou de traiter les volumes d'effluents dépassant les équilibres réglementaires par rapport à leur surface dans les zones renforcées. Ces dérogations et assouplissements ne figuraient pas dans la version du texte soumise à consultation à l'été 2022. Dans un commentaire publié sur le site de cette consultation, la FDSEA du Finistère indiquait notamment son refus *« de nouvelles contraintes dans les ZAR bretonnes »*, estimant que l'abaissement du seuil notamment correspondait à un *« surenchérissement réglementaire »*. Plusieurs chambres régionales et départementales d'agriculture s'interrogeaient également, dans des termes très proches, sur les conséquences que l'abaissement du seuil de nitrates pourrait avoir dans les exploitations.

Eau Météo France met en ligne ses projections régionales sur les disponibilités

Météo France lance un nouveau portail, DRIAS-Eau, pour visualiser l'évolution des ressources hydrologiques au cours du siècle en fonction du réchauffement climatique, a-t-il annoncé le 30 mars, au lendemain de l'annonce du plan Eau du gouvernement. Ce portail, élaboré dans le cadre d'un projet européen en collaboration notamment avec l'institut de recherche Inrae, comprend *« un ensemble de données hydrologiques (sur le) climat futur, basées sur les différents scénarios du Giec et permet de visualiser, sous forme de cartes, l'évolution de la ressource en eau au plus près des territoires, à court, moyen et long terme »*, indique Météo France dans un communiqué. Les données disponibles sont notamment des simulations sur le débit des cours d'eau sur près de 850 points du réseau métropolitain, sur l'évapotranspiration, l'humidité des sols, l'équivalent en eau du manteau neigeux (le stock d'eau potentiellement disponible au moment de la fonte), le drainage (la quantité d'eau qui s'infiltre dans le sol) ou encore le ruissellement (l'eau que le sol ne retient pas et qui s'écoule vers les cours d'eau). Le portail s'enrichira d'ici à l'été 2024, avec des données concernant les eaux souterraines et de nombreuses autres données sur d'autres cours d'eau du territoire.

// EN IMAGE

Distinction Christiane Lambert reçoit le Prix du rayonnement français

À peine le 77e congrès de la FNSEA était-il terminé, que la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert a quitté Angers pour rejoindre le ministère des Affaires étrangères à Paris afin d'y recevoir le Prix du rayonnement économique français. La prestigieuse cérémonie, présidée par la princesse Yasmine Murat, en présence de Brigitte Macron, a récompensé plusieurs autres personnalités, notamment le présentateur Stéphane Bern et le basketteur Tony Parker. Créés en 2009 par Joëlle Garriaud-Maylam, sénatrice des Français établis hors de France, ces Prix délivrés dans de nombreuses disciplines (sciences, économie, humanitaire, culture, sport,…) distinguent chaque année les femmes et hommes qui font rayonner les valeurs de la France sur tous les continents. Christiane Lambert a dédié son prix à tous les agriculteurs et toutes les agricultrices.



Capture d'écran

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// CONGRÈS NATIONAL

Une nouvelle équipe pour la FNSEA

Le 77e congrès national de la FNSEA, organisé dans le Maine-et-Loire, aura marqué un changement d'époque avec la fin du mandat de Christiane Lambert et la probable élection d'Arnaud Rousseau le 13 avril, en tant que nouveau président. Il sera entouré d'un conseil d'administration renouvelé dans lequel figurent plusieurs représentants de Bourgogne-Franche-Comté.



Avec le départ de Christiane Lambert, c'est une page importante de l'histoire du syndicalisme agricole qui se tourne.

Christiane Lambert ne cachait pas son émotion d'inaugurer le 77e congrès de la FNSEA sur ses terres, dans le Maine-et-Loire, devant 800 congressistes venus de toutes les régions de France et d'Outre-Mer. Cette « capitaine » à la tête de la FNSEA depuis plus de six ans, a passé la main à une nouvelle équipe présentée par le Nivernais Stéphane Aurousseau, président de la Commission nationale statuts et conflits (lire encadré).

Au-delà des traditionnelles interventions, c'est l'avenir du métier agricole qui a alimenté les débats du huis clos sur fond des événements qui se sont passés quelques jours auparavant à Sainte-Soline, dans les Deux-Sèvres. Dans son discours, Christiane Lambert a affirmé *« que nous ne pouvons pas supporter que des agriculteurs, au nom d'un idéal et avec force mensonges, détruisent le travail d'autres agriculteurs »*. Président de la FNSEA 79 et Nouvelle-Aquitaine, Denis Mousseau a reçu de nombreux soutiens des autres fédérations et des congressistes. Après les affrontements violents de Sainte-Soline, il a rappelé que les *« manifestants ont détruit l'outil de travail d'un jeune agriculteur en polyculture-élevage et piétiné et saccagé plusieurs hectares de cultures. C'est une honte »*, s'est-il exclamé.

Dossiers chargés

La matinée du 29 mars a été consacrée à la présentation du Rapport d'activité des secrétaires généraux. Dans une mise en scène à la fois humoristique, réaliste et grinçante, les trois secrétaires généraux ont, chacun, physiquement chargé la barque à l'aide de boîtes représentant les dossiers qui pèsent lourdement sur l'agriculture française : accords de libre-échange, prédation, directive IED (émissions industrielles) etc. Patrick Bénézit, secrétaire général adjoint, a rappelé qu'en France *« nous avons les standards les plus élevés au monde »* et demandé que les autres pays s'alignent sur les nôtres. Son alter ego, Hervé Lapie, a lui aussi abondé dans ce sens avant de revenir sur Sainte-Soline : *« Sur le dossier de l'eau, on a l'impression de prêcher dans le désert »*, s'est-il exclamé, soulignant le décalage entre la France et les autres pays de l'Union européenne en termes de captation de l'excédent des eaux pluviales : *« 2 % seulement en France et dix fois plus en Espagne »*, a-t-il illustré.

Victoires syndicales

Pour sa part, Jérôme Despey, secrétaire général, a rappelé comme ses prédécesseurs, les victoires syndicales comme l'assurance récolte, le calcul de la retraite sur les 25 meilleures années (*« la réparation d'une injustice »*) et les chantiers qui restent à terminer comme la retraite des conjoints et la prochaine loi d'orientation agricole. *« Il nous faut transmettre des outils de production viables et installer massivement »*, a-t-il harangué, appelant les syndicalistes à ne *« jamais lâcher les valeurs dont nous sommes les héritiers »*, en premier lieu *« l'unité, l'écoute, le dialogue et le respect des différences »*. Il a par ailleurs annoncé qu'il ne briguerait pas de nouveau mandat. Ses deux adjoints lui ont rendu un vibrant hommage. *« C'est un homme qui force l'admiration avec une énergie incommensurable »* ont indiqué Hervé Lapie et Patrick Bénézit. *« C'est un homme précieux. Si la loyauté a un visage, c'est celui de Jérôme »*, a conclu Christiane Lambert devant les 800 congressistes qui ont fait à Jérôme Despey, une longue standing ovation.

Christophe Soulard

Le nouveau conseil d'administration de la FNSEA

Les 69 membres du conseil d'administration de la FNSEA ont été élus par les délégués du Congrès pour un mandat de trois ans. Sur les 30 élus du scrutin régional, on trouve deux représentants de BFC : Luc Jeannin (Saône-et-Loire) et Christophe Chambon (Doubs). Les autres élus sont : Sophie Alzieu (Ariège), Simon Ammeux (Nord), Philippe Jougla (Tarn), Patrick Bénézit (Cantal), Michel Joux (Ain), Romain Blanchard (Bouches-du-Rhône), Bertrand Lapalus (Loire), Marie-Flore Michel (Martinique), Daniel Couderc (Corrèze), Grégory Nivelle (Deux-Sèvres), Fabrice Couturier (Moselle), Denis Pineau (Sarthe), Laurent Degenne (Somme), Sébastien Prouteau (Indre-et-Loire), Christelle Deshayes (Mayenne), Arnold Puech d'Alissac (Seine-Maritime), Jean-Alain Divanac'h (Finistère), Laurent Saint-Affre (Aveyron), Christian Durlin (Pas-de-Calais), Franck Sander (Bas-Rhin), Fabienne Garel (Côtes d'Armor), Marie-Rose Séverin (La Réunion), Damien Greffin (Essonne), Charlotte Vassant (Aisne), Joël Hospital (Aube), Frédéric Vincent (Maine-et-Loire), Manuel Jean-Baptiste (Martinique), Pascal Wittmann (Haut-Rhin).

13 élus - liste nationale : Thierry Coué (Morbihan), Hervé Lapie (Marne), Olivier Dauger (Aisne), Fabrice Moulard (Eure), Anne-Marie Denis (Orne), Luc Smessaert (Oise), Jérôme Despey (Hérault), Cédric Tranquard (Charente-Maritime), Yannick Fialip (Haute-Loire), Sophie Vache (Vaucluse), Laurence Fournier (Seine-et-Marne), Jérôme Volle (Ardèche), Brice Guyau (Vendée).

11 élus associations spécialisées : Yohann Barbe (Vosges) FNPL, Jean-Michel Schaeffer (Bas-Rhin) CFA, Michèle Boudoin (Puy-de-Dôme) FNO, Eric Thirouin (Eure-et-Loir) AGPB, Alexis Hache (Oise) CGB, Gabriel Tricoire (Maine-et-Loire) Verdir, Franck Laborde (Pyrénées-Atlantiques) AGPM, François Valy (Morbihan) FNP, Cédric Mandin (Vendée) FNB, Bruno Vila (Landes) Légumes de France, Arnaud Rousseau (Seine-et-Marne) FOP.

Sur les 10 élus des sections sociales on trouve une représentante de BFC : Catherine Faivre-Pierret (Doubs) CNA. Les autres élus sont : Hélène Blaud (Deux-Sèvres) SNAE, Patrice Joseph (Eure-et-Loir) SNPR, Christophe Callegari (Hérault) SNFM, Denis Labri (Landes) SNFM, Benoit Davin (Aisne) SNFM, Jean-Paul Lecourt (Seine-Maritime) SNAE, Sébastien Delafosse (Manche) SNFM, Sylvaine Lefez (Seine-Maritime) CNA, Raymond Muller (Moselle) SNPR.

À cette liste s'ajoute quatre représentants des Jeunes agriculteurs (JA) et le président de la Commission nationale des statuts et conflits, le Nivernais Stéphane Aurousseau.



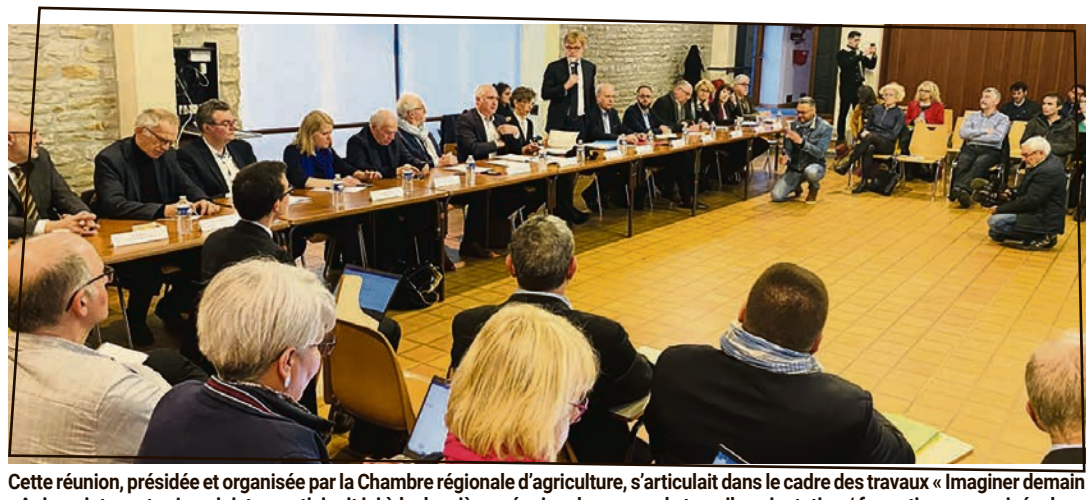
// VISITE MINISTÉRIELLE

Un détour par la Côte-d'Or

Le ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire a fait une halte à Pouilly-en-Auxois pour aborder le renouvellement des générations.



Marc Fesneau, accueilli à l'espace Jean-Claude Patriarche.



Cette réunion, présidée et organisée par la Chambre régionale d'agriculture, s'articulait dans le cadre des travaux « Imaginer demain - Agir maintenant ». Le ministre participait ici à la deuxième réunion du groupe de travail « orientation / formation » organisée dans le cadre de la concertation régionale autour du PACTE et de la LOAA, déclinée en région Bourgogne-Franche-Comté.

La *« tournée régionale »* de Marc Fesneau a débuté à Pouilly-en-Auxois, en Côte-d'Or. Une réunion dédiée au renouvellement des générations était à l'ordre du jour, en lien avec le projet de Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) et de la loi d'orientation et d'avenir agricoles. Ce dossier instauré en septembre par le Président de la République, fait l'objet de réflexions au sein de groupes de travail mis en place dans les différentes régions.

« À un tournant »

Le contexte est le suivant : 166 000 exploitants seront partis à la retraite d'ici 10 ans. Dans le même temps, le secteur agricole peine à recruter. Pour ne rien arranger, la société et les actifs agricoles sont confrontés à un ensemble de défis climatiques, économiques, environnementaux, sanitaires et sociétaux sans précédent. *« Pour toutes ces raisons, le renouvellement de générations inquiète. La situation n'est pas dramatique à ce jour car ce renouvellement est encore assuré entre 65 et 70 %. Mais nous sommes à un tournant »*, assure le ministre. Un important chantier est lancé pour préparer l'agriculture à l'horizon de 2040. *« Nous devons prendre en compte les attentes et les contraintes des exploitants mais aussi de la société pour construire le monde agricole de demain »*, poursuit Marc Fesneau, *« ce Pacte doit nous permettre d'installer des jeunes et des moins jeunes en agriculture. Notre souveraineté alimentaire passe aussi par notre capacité à avoir le plus grand nombre d'agriculteurs possibles sur nos territoires. La loi d'orientation, elle, donnera un grand cap à suivre, notamment en termes de formations et d'accompagnement, avec une partie des enjeux qui se résoudront territorialement »*.

Attirer du monde

Recruter des actifs puis assurer la réussite de chaque porteur de projet : tel est le double enjeu de ce futur Pacte et de cette future loi d'orientation et d'avenir agricoles. *« Deux éléments me semblent tout particulièrement importants »*, observe le ministre, *« nous devons tout d'abord travailler sur la communication et l'image que renvoie l'agriculture sur le monde extérieur. La représentation des métiers agricoles doit changer, nous devons sensibiliser davantage de jeunes, pourquoi pas dès le plus jeune âge. Un travail s'impose également en termes d'accompagnement, nous devons être en mesure de l'adapter à tous les profils d'agriculteurs. Ces derniers seront de plus en plus variés, à l'avenir. En effet, les métiers agricoles accueilleront davantage de travailleurs qui ne sont pas issus du milieu. D'autres seront en reconversion professionnelle et auront travaillé dans un tout autre domaine avant de rejoindre l'agriculture. Ces différentes caractéristiques doivent être prises en compte pour assurer la réussite de chacun, dans un monde très changeant »*.

Témoignage

Les débats, constructifs et fructueux, ont permis d'identifier les différentes propositions à remonter au niveau national. Florent Point, président des Jeunes agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté, participait à ces travaux : *« Les enjeux sur la formation, l'orientation et l'attractivité de nos métiers sont nombreux. Nous devons tout mettre en œuvre pour redorer l'image de l'agriculture. Cela passe notamment par une présence plus accrue dans les écoles. Faire venir les jeunes beaucoup plus souvent dans nos fermes apparaît tout aussi nécessaire. Notre communication vers le grand public doit passer la vitesse supérieure, afin de mettre en avant les valeurs de notre agriculture nourricière. En ce qui concerne l'accompagnement, l'accent doit être mis sur la formation continue qui n'est pas encore assez développée : chez JA, nous sommes très attachés à ce conseil de carrière qui permet à un agriculteur de se former tout au long de sa vie, l'idée étant de pouvoir faire face aux nombreux enjeux et défis régulièrement rencontrés au fil des années »*.

AG

// DANS LA NIÈVRE ET L'YONNE

La question du maillage vétérinaire avant tout

Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a poursuivi son passage en Bourgogne-Franche-Comté, le 3 avril, en direction de la Nièvre, après la Côte-d'Or. Le risque de désertification vétérinaire était au cœur de cette visite, au même titre que la résilience économique des exploitations.

En ce 3 avril, les charolaises de Romaric Gobillot faisaient preuve d'une belle vitalité, alors que le cortège ministériel visitait leur stabulation. L'éleveur nivernais d'Asnois, dans le nord-est du département, faisait découvrir son exploitation au ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et la bonne santé des animaux était au centre des discussions. Ce secteur de la Nièvre, avec une partie de l'Yonne, est engagé dans l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur le maillage vétérinaire lancé en 2022 par l'Ordre des vétérinaires et financé par le ministère. Pour Romaric Gobillot, la crainte est réelle, à terme de ne plus avoir de vétérinaire aussi disponible que nécessaire : *« la situation est encore plus grave dans l'Yonne voisine*, précisait l'éleveur, *et on ne souhaite pas en arriver là! Ce que je constate c'est qu'historiquement, lorsque vous appeliez le vétérinaire, 15 minutes après, il était là. Aujourd'hui, les délais s'allongent, dans certains cabinets, l'activité canine prend le pas sur celle liée aux animaux d'élevage »*.

Initiative de terrain

Marc Fesneau n'a pas caché a satisfaction sur cet AMI, signe d'une prise d'initiative émanant du terrain, pour faire émerger des solutions en lien avec les réalités des territoires. Dans le prolongement de la visite de l'exploitation d'Asnois, il s'est rendu à Donzy pour visiter le cabinet vétérinaire Donzy & Co'sne. Une structure qui emploie une dizaine de vétérinaires et cet aspect est important : *« Pour parvenir à attirer des praticiens, il faut proposer une structure collective,* expliquaient ses représentants. *S'installer seul en milieu rural, c'est de plus en plus rare… »* Lors de la table-ronde qui a suivi, des représentants de la Chambre d'agriculture de l'Yonne sont revenus sur l'AMI et ont présenté le résultat de leur travail d'enquête mené auprès des agriculteurs, des vétérinaires et des étudiants. Marc Fesneau en a conclu qu'en l'espèce, il n'y a pas de solution unique : *« nous travaillons à l'élaboration d'une boîte à outils et des initiatives comme celle menée ici nous y aide. Ne pas avoir suffisamment de vétérinaires c'est mettre en danger la santé et l'économie des filières agroalimentaires. Le maintien d'un maillage vétérinaire au sein des territoires passera par un travail collaboratif entre tous les acteurs locaux concernés : vétérinaires, éleveurs, collectivités et services de l'État »*. Le constat a aussi été fait que les organisations agricoles et les vétérinaires travaillaient finalement assez peu ensemble, hormis dans le cadre des GDS. L'initiative niverno-icaunaise n'en prenait donc que plus de relief. La volonté affichée de renforcer le maillage vétérinaire rural passait enfin par une dernière proposition : contractualiser avec des vétérinaires pour qu'ils assurent leurs missions mais, qu'en contrepartie, les éleveurs se fournissent en médicament auprès d'eux.

Berty Robert

De la résilience...



Il fut aussi question des capacités de résilience des exploitations agricoles, face aux aléas climatiques. Pour le ministre, le recours au photovoltaïsme sur l'exploitation de Romaric Gobillot en était une illustration. L'agriculteur songe à développer une production agrivoltaïque sur des parcelles au potentiel agronomique devenu très faible. Dans ce contexte, il faut parvenir à maximiser les pousses de printemps afin d'accumuler le maximum de ressources fourragères. *« Il faut obtenir des moyens au niveau de la recherche publique dans ce domaine,* soulignait Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, auprès du ministre, *parce que nous travaillons aujourd'hui en nous basant sur des modèles de recherches fourragères des années quatre-vingt. La situation a évolué, il faut adapter les recherches et ne pas s'appuyer uniquement sur de la recherche privée qui s'intéresse peu à des zones économiquement moins attractives pour elle »*. Le président de Chambre d'agriculture France, Sébastien Windsor, présent lors de la visite, insistait sur la nécessité de capitaliser à l'échelle nationale sur les résultats obtenus dans ce domaine par les Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

// VISITE DU MINISTRE

21 L'occasion de se faire entendre

Une délégation côte-d'orienne s'est entretenue avec le ministre de l'Agriculture en marge de sa venue, lundi à Pouilly.



Fabrice Genin, président de la FDSEA, a relayé plusieurs revendications en élevage et grandes cultures.

« *Le* » ministre en Côte-d'Or : ça n'arrive pas tous les jours. Le syndicalisme a saisi l'opportunité de lui parler et même d'échanger avec sa conseillère, à l'issue de leur rendez-vous dédié au renouvellement des générations à Pouilly-en-Auxois. Fabrice Genin revient ici sur certains points abordés avec Marc Fesneau et Dorothée Demailly. La possibilité d'apporter de l'azote sur les colzas à l'automne a fait partie des premières discussions : « *Cette mesure prise au national nous convient tout à fait, il est important de donner de la vigueur à nos cultures à cette période de l'année, surtout par rapport aux insectes…. Sa mise en oeuvre au niveau régional nous préoccupe toutefois, car de nouveaux critères presque inapplicables ont été ajoutés… C'est plus qu'une impression : tout a été fait pour ne rien pouvoir faire ! Nous demandons que cette dérogation devienne efficace et opérationnelle* ». Dans ce même dossier relatif aux zones vulnérables, la délégation côte-d'orienne a demandé que le projet de « *reliquat entrée hiver* » soit retiré : « *en plus d'être compliquée à mettre en œuvre, cette mesure n'est nullement représentative et ne présente aucun intérêt* ».

Minecto Gold, deuxième

Concernant la culture moutarde, la profession demande la possibilité de pouvoir ré-utiliser le Minecto Gold lors de la prochaine campagne : « *nous ne pouvons pas faire autrement car il n'y a plus de solution contre les larves d'altises… Cette année, nous avions encore la possibilité d'utiliser le Phosmet jusqu'à fin octobre, mais son utilisation est désormais interdite. Nous renouvelons donc notre demande de dérogation. Il nous faut également une solution contre les sujets adultes avec la possibilité d'un traitement aérien avec ce même Minecto Gold. Nous sommes également favorables à un traitement de semences* ».

On enchaîne les demandes

Fabrice Genin, accompagné notamment de Baptiste Colson et Vincent Lavier, présidents respectifs des JA et de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, a également abordé la gestion de l'eau : « *notre région travaille très bien dans ce domaine, depuis au moins dix ans. Ça, nous leur avons bien rappelé. Nous gérons déjà l'eau d'une manière très stricte, nous faisons donc partie des bons élèves en France. Malgré ces efforts, nous sommes logés à la même enseigne que ceux qui n'ont jamais rien fait dans ce dossier, c'est un peu compliqué à admettre… Nous leur demandons ainsi de prendre en compte notre historique avant de nous plomber de restrictions !* ». La tuberculose bovine a ensuite alimenté les discussions : la délégation de Côte-d'Or demande une enveloppe spécifique de 100 000 euros pour indemniser à la juste valeur les éleveurs ayant fait abattre des animaux avant la revalorisation des abattages diagnostiques. « *Cela est nécessaire pour garder notre dynamique sur le département* », commente Fabrice Genin.

ZDS et formation continue

Les zones défavorisées simples ont également été abordées : la dotation jeune agriculteur est impactée sur les secteurs de la vallée de l'Ouche et des Hautes-Côtes, malgré la réintégration des communes concernées en ZDS : « *ce dossier traine et nous ne pouvons plus attendre, le ministère de l'Agriculture doit transmettre un message clair au nouveau gestionnaire de la DJA qu'est la Région Bourgogne Franche-Comté*». Baptiste Colson est pour sa part intervenu sur les formations agricoles continues, «*délaissées par l'État et la Région*» : « *Le nombre de places dans les appels d'offres du Plan de formation professionnelle du Conseil régional BFC a été divisé par deux entre 2019 et 2023. Cela est totalement incohérent, compte tenu des besoins en installation et en main d'œuvre salariée* ».

AG

Mais aussi…

Des responsables syndicaux d'autres départements de la région se sont joints à cette rencontre. Plusieurs thématiques comme celle de la prédation ont été abordées, notamment par Christian Bajard, président de la FDSEA de Saône-et-Loire. Damien Brayotel, président de la FDSEA 89, était lui aussi de la partie et a mis l'accent sur les lacunes du transfert de compétences de l'État vers la Région : « *Ce dossier a été très mal anticipé. La Région rencontre aujourd'hui de grandes difficultés dans les missions transmises par l'État, notamment dans les domaines de l'installation et du PCAE. Le retard des versements s'accumule, des agriculteurs ne recevront pas à temps leurs aides relatives à leur installation ou à la construction de leur bâtiment d'élevage… Cela va générer de gros problèmes de trésorerie* ». Damien Brayotel redoute également des distorsions de concurrence entre les différentes régions : « *avec ce transfert de compétences, les dossiers et les montants pour l'accompagnement ne seront pas les mêmes. Les règles du jeu seront différentes entre les régions. Il y aura des difficultés sur le terrain, notamment chez les agriculteurs qui sont proches d'une région voisine* ».

// AGRICULTURE DE DEMAIN

58 Seconde édition de la journée Agritech

Groupama Rhône-Alpes-Auvergne organise une journée dédiée aux nouvelles technologies le 13 avril à Montigny-en-Morvan.

Pour la deuxième fois, Groupama Rhône-Alpes-Auvergne propose une journée axée sur l'accompagnement des exploitants à l'utilisation des nouvelles technologies. Baptisée journée Agritech, elle aura lieu le 13 avril au Gaec de Velle à Velle (Montigny-en-Morvan) de 10 h à 15 h30.

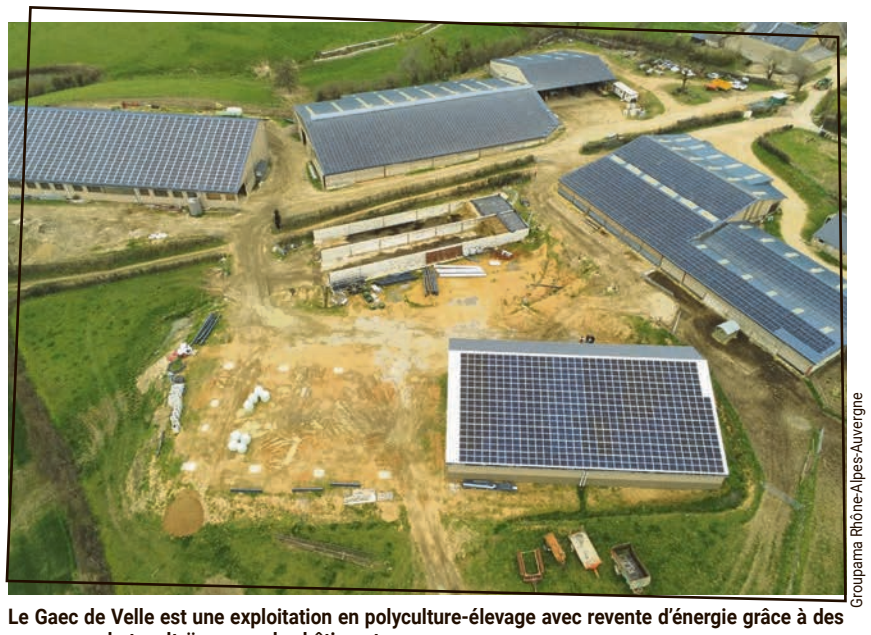
Pour Franck Seguinier, un des associés du Gaec, cet événement est une manière d'aider les autres. « *Je suis ravi de recevoir des professionnels du monde agricole au sein de notre exploitation. Nous avons diversifié nos activités et nous souhaitons partager ces nouvelles pratiques avec le plus grand nombre. En effet, dans nos métiers, nous avons besoin d'autonomie, d'améliorer et/ou d'optimiser nos manières de travailler tout en agrandissant nos capacités de stockage. Et ce type de rencontre permet de trouver de l'inspiration pour certains. De plus, s'associer avec nos partenaires pour créer un événement sur notre territoire, c'est renforcer le lien social tout en promouvant la transmission d'expériences innovantes* ». Afin de rendre tout cela plus concret entre générations, les JA participent à l'organisation et seront là le jour J.

Au programme

Les visiteurs pourront découvrir divers thèmes comme les drones, le toasteur pour protéagineux, un robot de nettoyage, le semi direct, le robot de distribution, la bineuse avec caméra ou encore la prévention santé et dommages.

Pour illustrer toutes ces thématiques, divers intervenants seront présents : Prévention Dommage et sécurité au travail avec Groupama, la Spara, Granvillage, Exo expert, Facili travaux, les Jeunes agriculteurs, la Chambre de l'agriculture, Solaire facil Installation de panneau, France Pare-Brise, Cuma Terr 'eau (Robot de nettoyage et compostage, fumier bois…), GIEE Magellan, Établissement Buchez à Corbigny, SV Pro, Valeurs parc du Morvan, JCB, enfin Sicarev Coop qui accompagne l'éleveur dans une démarche de réduction de son empreinte Carbone sur 5 ans (France Carbon Agri).

Chloé Monget



Groupama Rhône-Alpes-Auvergne

Le Gaec de Velle est une exploitation en polyculture-élevage avec revente d'énergie grâce à des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments.



Groupama Rhône-Alpes-Auvergne

L'équipe de Groupama et les associés du Gaec de Velle seront présents pour répondre aux questions.

// LES TROPHÉES DE L'AGRICULTURE

Une première plus que réussie

Les Trophées de l'agriculture ont eu lieu pour la toute première fois dans l'Yonne, le jeudi 30 mars, à Auxerre. Durant la soirée, sept agriculteurs (ou groupe d'agriculteurs) ont été récompensés à travers six catégories différentes et un prix coup de cœur du public. Retour en images.

Organisés par nos confrères de l'Yonne Républicaine (et son groupe Centre France), en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Groupama Paris Val-de-Loire, le Crédit Agricole Champagne Bourgogne, CerFrance BFC, le Conseil départemental, la Région BFC, GRDF et GLHD, les Trophées de l'agriculture ont eu lieu pour la première fois dans l'Yonne, le jeudi 30 mars, à Auxerrexpo (à Auxerre).

Lors de la soirée de remise des prix, le monde agricole icaunais dans son ensemble, à travers ses producteurs, ses éleveurs, ses agriculteurs et ses viticulteurs a été mis à l'honneur.

18 nominés, sept lauréats, le tout devant près de 500 personnes présentes : les ingrédients étaient là, pour une soirée réussie.

À noter l'intervention du « grand témoin » de la soirée, Raphaël Haumont, chercheur en physico-chimie des matériaux, enseignant à l'université Paris-Saclay, auteur ou encore chroniqueur. Il est notamment connu pour ses travaux sur la cuisine moléculaire aux côtés du chef Thierry Marx. Il a créé le CFIC (centre français d'innovation culinaire) en collaboration avec ce dernier. C'est d'ailleurs là qu'ont été réalisées des expériences d'encapsulation d'aliments en microgravité au sein du programme « Parabole » du CNES (centre national d'études spatiales), qui ont servi à créer des repas sans déchets pour les missions spatiales de l'astronaute Thomas Pesquet.

Christopher Levé



Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, a remis le trophée «innovation» à Beaucharme cosmétique de Mikaël Péchery et Thibault Van de Cappelle.

// EN SAVOIR +

Retrouvez toutes les photos sur https://www.agribourgogne.fr/articles/03/04/2023/Une-premiere-plus-que-reussie-90533/

PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR



L'ensemble des lauréats et des partenaires, lors du discours de clôture de Stéphane Vergeade, directeur éditorial du groupe Centre France.



Raphaël Haumont était le «grand témoin» de la soirée.

Les lauréats

Lors de la soirée, sept trophées ont été remis. Les gagnants sont :

- Dans la catégorie « création de valeur » : Épione, de Laure Sonveau, à Saint-Privé (plantes aromatiques).
- Dans la catégorie « installation transmission » : La ferme de la Métairie, de Denis Carcaud, à Quarré-les-Tombes (élevage d'angus).
- Dans la catégorie « développement durable » : La ferme de la Pommeraie, de Maxime et Xavier Thomas, à Treigny (méthanisation).
- Dans la catégorie « innovation » : Beaucharme cosmétique, de Mikaël Péchery et Thibault Van de Cappelle, à Montillot (produits cosmétiques).
- Dans la catégorie « dynamique du territoire » : Le domaine de la Croix Montjoie, de Sophie et Matthieu Woillez, à Tharoiseau (œnotourisme).
- Dans la catégorie « réussir ensemble » : Le Silo rouge, de Frédéric Fernandes, Nicolas Nansot, Sylvain et Mikaël Péchery, Mathilde Boulanger, Arnaud Marquant, Adeline Hypolite, Audrey Septier et Guillaume Baudry, Fanny Collinn, et Liliane Perdu à Avallon (magasin de producteurs).
- Dans la catégorie « coup de cœur du public », qui rassemblait tous les nommés non récompensés : La ferme des Abry, de Mallorie et Océane Abry, à Leugny (élevage bovin viande, ovin viande et lait, et production de fromages et autres produits laitiers).

// SÉCURITÉ

Attention aux vols de GPS et d'engrais en Côte-d'Or et dans l'Yonne

Les services de gendarmerie, et en particulier la Cellule de prévention technique de la malveillance, recommande aux agriculteurs la plus grande vigilance. En effet, des vols de systèmes GPS sur engins agricoles sont signalés depuis plusieurs semaines. Une équipe de malfaiteurs a été signalée sur le territoire et commet ce type de vols. Cette équipe est susceptible de sévir en région Bourgogne-Franche-Comté et notamment sur les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne. La gendarmerie conseille donc aux agriculteurs :

- de limiter les accès aux exploitations agricoles ;
- de démonter les appareils GPS le soir ;
- d'éviter de laisser des engins isolés ;

de signaler immédiatement tout comportement suspect à la gendarmerie en composant le 17.

Des vols d'engrais azotés sont par ailleurs également signalés. En 2022, quatre faits ont été signalés en Côte-d'Or avec un préjudice de plus de 130 000 litres dérobés. Au cours de ce mois de mars, un fait a été signalé dans une exploitation agricole sur la commune d'Epagny (en Côte-d'Or) ; il concerne le vol de 73 000 litres d'engrais azoté. Les départements limitrophes ne sont pas épargnés non plus. Vu les volumes dérobés, ces vols sont probablement perpétrés par des bandes organisées et nécessitent l'utilisation de véhicules de grande capacité (camion citerne, fourgon...).

- empêchez la circulation de véhicules non désirés sur vos emprises (mise en place de barrières, blocs de béton...) ;
- verrouillez systématiquement les ouvrants ;
- renforcez vos systèmes de fermeture (serrures multipoints, barres de renfort...)
- équipez-vous de moyens de protection (détecteurs de présence dans les hangars, éclairage à détection) et d'identification (caméras de vidéoprotection) ;



Réussir SA

- empêchez l'accès à vos cuves ; mettez-les à l'abri des vues ; désactivez les systèmes électriques de pompage ;
- faites des rondes à différents moments de la journée ;
- inscrivez-vous au dispositif "AlertAgri21" mis en place par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or (inscription en ligne).



// SÉMINAIRE

58 « On garde espoir »

Du 24 au 26 mars, une vingtaine d'étudiants de l'association GTV Juniors, issus de l'École vétérinaire de Maisons-Alfort, s'est rendue dans le Morvan pour un séminaire dont l'objectif était de présenter les atouts du milieu rural.



Les jeunes de GTV Junior d'Alfort ont souligné que leur groupe se destinait majoritairement à la rurale.



Le Gaec des Pompons (Saint-Agnan) a ouvert ses portes aux jeunes de GTV Junior d'Alfort.

Initié par cinq exploitants à la retraite (Bernard Machecourt, Pierre Bobin, Lionel Roullier, Gilbert Coltier et Jean-Paul Berlo), le séminaire organisé à Ouroux-en-Morvan (du 24 au 26 mars) avait pour mission de présenter les atouts d'un territoire rural et les modalités professionnelles qu'il engendre.

Pour Thierry Guy, président de l'association *« Groupement technique vétérinaire junior d'Alfort »* (GTV Junior d'Alfort), ce type d'invitation *« n'est pas une première, mais est inédite par l'accueil des acteurs locaux (Conseil départemental, Communauté de communes, municipalité…). Cela prouve qu'ils prennent conscience du rôle central des vétérinaires en milieu rural, ce qui est à la fois flatteur et rassurant pour nous, futurs professionnels »*.

S'adapter aux évolutions

Durant le séminaire, une visite d'exploitation était prévue au Gaec des Pompons (Saint-Agnan) afin que les jeunes discutent avec les exploitants associés, dont Michel Loison. Ainsi, divers thèmes ont été abordés, dont l'évolution des pratiques.

En effet, Michel Loison a mis en évidence que les éleveurs pratiquaient désormais certains actes vétérinaires (dont les perfusions) avant d'insister : *« mais cela ne veut pas dire que l'on peut se passer d'un vétérinaire, bien au contraire ! »*.

Pour lui, si les éleveurs ont évolué, les vétérinaires doivent, de ce fait, adapter leurs conseils : *« Connaître l'exploitation autant que nous est un minimum afin de trouver les causes d'un mal pour ne plus simplement soigner. Grâce à cette recherche, nous aurons indéniablement une amélioration sanitaire des cheptels ainsi que du bien-être animal, qui nous est cher »*. Afin d'illustrer son propos il dépeint que : *« Je n'ai jamais trouvé un vétérinaire sachant quel est l'aliment donné à mes animaux. Que ce soit par manque d'intérêt ou de temps, cette méconnaissance est problématique pour la conduite sanitaire des élevages aujourd'hui »*. Les jeunes vétérinaires, attentifs aux explications de Michel Loison, rebondissent : *« Durant nos études, nous sommes de plus en plus sensibilisés à ces enjeux. Mais notre vision du métier et ces nouvelles pratiques se heurtent à celles de l'ancienne génération qui est toujours en poste. Notre profession évolue afin d'être plus adaptée aux demandes des éleveurs, mais il faut du temps pour que les jeunes étudiants arrivent sur le marché de l'emploi ; il faut donc être patient »*.

Attraction vers la ruralité

Outre cela, les étudiants ont évoqué un autre sujet : le manque d'attirance vers la médecine animale rurale. Thierry Guy détaille : *« le groupe venu au séminaire se destine majoritairement à la rurale. Mais, dans notre école, nous ne sommes pas légion. En effet, la canine (médecine des animaux de compagnie) attire plus nos camarades car ils viennent principalement de milieux urbains et souhaitent poursuivre leur carrière dans ces endroits. S'ajoute à cela l'idée que la rurale est très contraignante avec des gardes longues et très récurrentes – entamant la vie personnelle des vétérinaires. Aujourd'hui, et pas seulement pour les vétérinaires, les jeunes souhaitent une harmonie entre activités personnelles et professionnelles, il faut donc trouver des solutions pour que cela soit possible »*. Parmi elles, il a été évoqué le regroupement en cabinet, permettant d'assurer la continuité des soins tout en préservant le fameux équilibre grâce au partage des tâches ; seul problème : il faut être plusieurs. Ainsi, afin d'attirer les jeunes, Florence Berlo, maire d'Ouroux-en-Morvan, martèle : *« notre village, comme d'autres en milieu rural, propose de nombreuses prestations pour la vie quotidienne (écoles, cinéma, cafés, épicerie, pharmacie, activités sportives, etc.). Il faut mettre tout cela en avant pour faire comprendre aux étudiants, qu'ils soient vétérinaire ou médecin (deux professions indispensables pour moi), que la vie rurale n'est pas synonyme de néant et qu'une vie de famille est possible ici. On garde espoir que des actions, comme ce séminaire, puissent rendre nos territoires attractifs »*.

Pour illustrer son propos, les jeunes ont pris, après la visite du Gaec des Pompons, la direction du site Activital afin de faire une balade en VTT dans le Morvan. Le soir du 25 mars, un moment festif a été organisé en leur honneur à la salle des fêtes d'Ouroux-en-Morvan et en présence du député Patrice Perrot et des sénateurs Nadia Sollogoub et Patrice Jolly.

Le séminaire a bénéficié du soutien financier du Conseil départemental de la Nièvre, de la Communauté de communes Morvan, Sommets et Grands lacs, du Crédit Agricole et de Groupama.

Chloé Monget

// CHASSE

89 Le tir de sangliers autorisé jusqu'à fin mai, sur demande

À travers un arrêté, le préfet de l'Yonne autorise les prélèvements de régulation de sangliers sur les parcelles agricoles (hors cultures à gibier), du 1er avril au 31 mai, uniquement à l'affût ou à l'approche, à partir de deux heures avant le lever du soleil et jusqu'à deux heures après son coucher. Cela est valable pour les détenteurs du droit de chasse ainsi qu'aux exploitants agricoles qui n'en auraient pas possession.

Ces tirs (réservés aux sangliers) sont uniquement autorisés sous réserve d'obtention d'une autorisation préfectorale individuelle délivrée par la DDT, après avis simple de la fédération départementale des chasseurs et de la Chambre d'agriculture.

À noter qu'il est également possible de faire une demande pour le tir du corbeau freux, de la corneille noire et du pigeon ramier, entre le 1er avril et le 31 juillet.

Christopher Levé

Toutes ces demandes se font sur le site : www.demarches-simplifiees.fr.



// DOSSIERS SANITAIRES

21 Du « classique » et des nouveautés

L'assemblée du GDS de Côte-d'Or a fait le point sur les pathologies qui sévissent dans le département : les « habituelles » avec la tuberculose, la BVD et l'IBR, mais aussi les « nouvelles » avec le BHV 4, Mortellaro et la besnoitiose.



Parmi les participants à cette assemblée : « l'équipe des conscrits de 1974 », tous éleveurs dans le secteur de Sombernon : Sébastien Garrot, Christelle Potier, Stéphane Garrot, Jérôme Lanier, Laurent Lamy, Sylvain Lecour et Vincent Fretel.

Le monde de l'élevage était convoqué vendredi à Sombernon pour l'assemblée du GDS. Ce rendez-vous a permis de dresser un état des lieux des différents dossiers sanitaires. En matière de tuberculose bovine, ça va mieux, beaucoup mieux, puisque « *seulement* » deux foyers positifs sont à déplorer, alors que 91 % de la prophylaxie est réalisée. « *Cette maladie reste toutefois d'actualité. Elle continue de mobiliser les éleveurs, le GDS, la DDPP, les vétérinaires, le laboratoire départemental… »*, souligne Jean-Luc Chevalier, le président du GDS. Un objectif est clairement défini : la zone tuberculose ne doit pas s'étendre. Pour y parvenir, toutes les mesures de prévention doivent être mises en place. « *La biosécurité entre notamment dans ce cadre, celle-ci ne se limite pas aux doubles clôtures. Abandonner ou limiter le pâturage en zone à risque lorsque nous le pouvons, c'est aussi de la biosécurité* », poursuit Jean-Luc Chevalier. Plusieurs autres mesures sont demandées comme la vaccination des blaireaux (déjà réalisée dans d'autres pays), limiter l'impact fiscal des indemnisations et donner la possibilité aux éleveurs touchés de reconstruire plus facilement leur cheptel. Le président du GDS se félicite de la revalorisation, certes « *très tardive* », des indemnisations des abattages diagnostiques : « *nous avons attendu huit mois pour être entendus, c'est chose faite. Nous remercions le préfet et Benoît Haas pour leur engagement et leur soutien, Pascal Martens pour son action pugnace au niveau national et nos parlementaires. Le combat n'est malheureusement pas terminé : une solution doit être trouvée pour les éleveurs qui ont abattu des animaux suspects avant cette revalorisation* ».

BVD et IBR sur la bonne voie

L'éradication de la BVD, elle, est aussi une priorité dans le département. Le sujet a également été abordé lors de cette assemblée. « *Les résultats sont très encourageants dans le domaine. Cependant, il ne faut pas oublier que nos élevages peuvent être contaminés rapidement si certains ne dépistent pas* », prévient le président. Les membres du GDS tentent de convaincre les derniers « *réfractaires* ». Dans certains cas, cela ne « *suffit pas* » et les dossiers sont transmis à la DDPP pour une mise en demeure. Concernant l'IBR, le département suit « *sa route* » pour être indemne en 2027. « *La situation est favorable* », observe Florent Lefol, secrétaire général du GDS, « *il ne reste plus que 25 cheptels positifs, ce qui représente 794 bovins. Il nous faut assainir les derniers cheptels infectés et maintenir une surveillance attentive des cheptels assainis* ».

Interrogations et inquiétudes

D'autres pathologies, de plus en plus présentes dans le département, ont aussi alimenté les discussions. « *Des éleveurs et des vétérinaires nous font part de la présence de nouvelles maladies dans des élevages un peu partout en Côte-d'Or. Ils nous font également part de leurs inquiétudes en ce qui concerne leurs conséquences zootechniques et économiques pour nos élevages* », informe Florent Lefol. Le BHV 4, pour commencer, est un virus cousin de l'IBR qui pose des problèmes dans les domaines de la reproduction et de l'immunité. « *Il s'agit d'une maladie incurable pour lesquelles il n'existe malheureusement aucun vaccin* », déplore Florent Lefol. La besnoitiose frappe « *également à la porte* » : cette maladie parasitaire vectorielle se transmet par certains insectes piqueurs, en particulier les taons ou les mouches piqueuses (stomoxes). « *Elle handicape la rentabilité des élevages, il n'existe pas non plus le moindre vaccin et ni traitement curatif* », regrette le secrétaire général. La dermatite digitée, également appelée Mortellaro, est pour sa part une maladie du pied qui handicape très fortement les bovins : « *les conséquences économiques sont réelles là aussi… Il existe des traitements curatifs, mais ces derniers sont extrêmement lourds et chronophages pour les éleveurs* », termine l'intervenant. « *Face à ces maladies, la vigilance lors de l'introduction d'un animal dans son élevage doit être au maximum. Des analyses avant départ peuvent être faites. Une quarantaine est aussi encouragée* », insiste pour sa part Jean-Luc Chevalier.

AG

// SANTÉ ANIMALE

58 Le GDS 58 alerte les éleveurs

Des réactions d'hypersensibilité aux injections d'antibiotiques sur des animaux vaccinés au préalable contre la FCO ont été soulevés. Dans ce cadre le GDS 58 met en alerte les éleveurs.

Des cas de réactions d'hypersensibilité avec des chocs anaphylactiques souvent mortels sont décrits par des importateurs et des éleveurs à la suite d'injections d'antibiotiques sur des animaux vaccinés notamment au Zyvazul. Aucun lien de cause à effet n'a été encore démontré. Vous trouverez ci-dessous une information de l'Anses qui vous informe des dernières données scientifiques à notre disposition.

« *Zyvazul BTV (qui est commercialisé en France depuis mai 2021) est mentionné dans un certain nombre de déclarations de réactions d'hypersensibilité chez des bovins, non comme ayant déclenché la réaction mais plutôt comme antécédent vaccinal des animaux affectés. Le rôle du vaccin dans la survenue de ces réactions n'est cependant pas encore établi. Nous observons en France depuis 2020 une fréquence accrue des réactions d'hypersensibilité à des médicaments chez les bovins. Ces réactions d'hypersensibilité, allant de formes bénignes à des formes graves voire mortelles, sont des phénomènes bien connus des médicaments concernés. Ce qui interpelle à l'heure actuelle, c'est qu'à niveau d'utilisation égal, et sachant que beaucoup des médicaments impliqués sont utilisés sur le terrain depuis plus de 30 ans, ces réactions se produisent plus souvent qu'avant 2020. Les bovins peuvent réagir plus fréquemment qu'avant pour de multiples raisons, notamment génétiques, environnementales, médicamenteuses. Il est probable que le problème soit multifactoriel* ».

« *L'ANMV a communiqué sur ce sujet et lancé une enquête sous forme de questionnaire auprès des vétérinaires praticiens. Plus récemment, en 2022, cette observation s'est étendue à d'autres pays européens. Un groupe de travail s'est formé au niveau de l'Agence européenne du médicament pour analyser la situation au niveau européen. À ce stade nous n'avons pas de réponse quant aux raisons de cette augmentation, des hypothèses de sensibilisation ont été avancées et certains laboratoires pharmaceutiques ont lancé des études. Des médicaments très variés sont impliqués dans le déclenchement des réactions (antibiotiques dont oxytétracycline, dihydrostreptomycine, benzylpénicilline, vaccins, mais aussi antiparasitaires, minéraux). L'étude des historiques de traitement des animaux touchés montre l'utilisation de nombreux médicaments, parmi lesquels figurent des vaccins contre les mammites, des vaccins contre la BTV et d'autres médicaments* ».

Si vous observez ces réactions dans votre élevage, informez votre vétérinaire dans les meilleurs délais pour suite à donner.

GDS 58



Si les animaux présentent les réactions détaillées dans l'article, contacter votre vétérinaire.

// TRANSMISSION - INSTALLATION

58 Des points qui posent question

Le 23 mars, la Chambre d'agriculture de la Nièvre tenait son traditionnel Comité d'orientation transmission installation (Coti) pour faire un bilan, donner des précisions et faire le point sur les projets à envisager.



L'assemblée du COTI a travaillé en petits groupes sur les points que le GUFA pourrait soutenir financièrement.

Comme chaque année, la Chambre d'agriculture de la Nièvre a organisé son Comité d'orientation transmission installation (Coti) le 23 mars à l'Agropole du Marault (Magny-Cours). Avant de rentrer dans le vif du sujet, c'est un panorama de l'installation qui a été dépeint par le service « Économie entreprises » de la Chambre sous l'analyse d'Amaury Fichot, conseiller d'entreprise (spécialisation grandes cultures) et de Martin Bloch, chef de service.

« 2022 marque un retour des projets d'installation autour des productions traditionnelles, et une baisse autour des productions diversifiées, au vu des chiffres obtenus via le Point accueil installation » souligne Amaury Fichot avant d'ajouter: *« il y a une certaine pondération à avoir car nous n'avons pas les résultats des installations non aidées »*. Cela étant, Amaury Fichot explique que ce délaissement des ateliers diversifiés peut se justifier: *« nous avons moins de reconversions et plus de reprises familiales en production traditionnelle »*. L'investissement de son côté a fortement augmenté, à cause, *« majoritairement du matériel »* détaille Amaury Fichot. La question de l'accès au foncier a été soulevée dans l'abandon des projets d'installation, Amaury Fichot pointe que c'est *« l'apport financier qui était plutôt le problème dans ces cas-là »*. Martin Bloch rebondit: *« la réalité du métier peut aussi rentrer en compte, pour preuve, nous avons du foncier avec les espaces tests, mais nous trouvons difficilement des candidats »*. Ainsi, au total, dans la Nièvre, le PAI recense en 2022: 48 projets en bovins viande, 5 en lait, en porc fermiers ou encore en caprins – tous ces domaines en hausse d'intérêt par rapport à 2021. Les domaines moins prisés en 2022 par rapport à 2021 sont: ovins viande (19 projets), maraîchage (11), PPAM (6), arboriculture (9), équidés (8), apiculture (4), viticulture (3) et fermes pédagogiques (2) tourisme (2). Enfin, les projets en grandes cultures et poules pondeuses sont à l'équilibre par rapport à 2021 avec respectivement 41 et 6 projets. Pour conclure, Martin Bloch met en perspective ces résultats avec ceux des départements limitrophes: *« certains départements ont fait deux fois plus d'installations, en 2022, par rapport à leurs résultats habituels. De ce fait, pour la Nièvre, il nous faut trouver des solutions »*.

Axes de travail

Une fois le bilan dressé, l'assemblée fut invitée à travailler en petits groupes sur la thématique de cette édition: « Quelle valorisation du Groupement d'utilisation de financements agricoles (Gufa) pour l'installation? ». Pour rappel, les fonds de ce groupement seront abondés par la compensation agricole, par la contribution volontaire des développeurs pour les projets agrivoltaïques et par une partie des retombées fiscales qui sera reversée par les territoires concernés par un projet agrivoltaïque. Ce Gufa a pour vocation de soutenir financièrement des projets collectifs – uniquement – valorisant l'agriculture ou les filières liées (comme un abattoir par exemple). Marie-Claude Masson, élue CA 58, a présenté les résultats des ateliers en indiquant: *« voici les pistes proposées par l'assemblée par ordre d'importance: incitation auprès des jeunes à travailler en groupe (groupement d'employeurs, service de remplacement, groupes techniques, etc.), créations de filières et d'outils communs, stockage de l'eau pour utilisations multiples, suivi technico-économique après l'installation, accompagnement humain, bilan carbone, formations et enfin amélioration des conditions de travail »*.

Une DJA revue

Un autre point non défini a été évoqué ensuite: la nouvelle DJA qui s'appliquera en 2024. En effet, si les grandes lignes sont déjà tracées comme la passation de compétence de la DDT à la Région, ou encore le délai rallongé *« d'environ 2 mois »* selon Martin Bloch, d'autres éléments restent à être fixés. Les JA présents lors du Coti soulignent: *« cette nouvelle formule fait perdre environ 7 000 à 8 000 euros par dossier »*. Loin de faire l'unanimité, la résignation face à la décision régionale semble tout de même de mise puisque le changement est désormais bien en marche. Outre la perte financière que ce nouveau système engendre, des filières sont dorénavant exclues: les activités piscicoles, l'élevage équin ou encore celui d'animaux domestiques, *« une décision imposée par l'Europe puisque ces domaines n'y sont pas considérés comme agricoles »* précise Martin Bloch.

Si cette raison peut sembler suffisante, cette exclusion pose de nombreuses questions auprès de l'assemblée du Coti: Dans le futur, est-ce qu'en France ces domaines ne seront plus considérés comme agricoles?

Si non, que deviendront le personnel et les infrastructures proposant des formations dans ces filières (comme le Legta du Morvan pour la pisciculture)?

Est-ce que cette exclusion s'élargira à d'autres domaines?

En plus de ces exclusions de la nouvelle DJA, la modulation d'accès est revue. Désormais, il faudra un diplôme de niveau IV (Bac agricole) ou équivalent (stage agricole). Là encore, quel avenir cela peut-il engendrer pour les organismes de formations pour adultes entre autres?

En sus, est-ce que les jeunes installés auront toutes les clefs pour mener à bien la gestion de leur exploitation tant sur le plan administratif que comptable?

Et si non, quelles peuvent en être les conséquences financières ou humaines?

Autant de questions qui restent pour le moment sans réponse et qui clôturent ce Coti 2023.

Chloé Monget

// BIODIVERSITÉ

89 Enfants et vignerons ont fabriqué, ensemble, des gîtes à chauve-souris

À Saint-Bris-le-Vineux, les enfants de l'école maternelle et primaire et des vignerons du village se sont donné rendez-vous, le vendredi 31 mars, pour construire, ensemble, des nichoirs à oiseaux et des gîtes à chauve-souris. Le tout autour d'un projet commun: favoriser la biodiversité.

À Saint-Bris-le-Vineux, le lien entre les générations est important. Ce ne sont pas les élèves de l'école maternelle et primaire, ni les vignerons du village qui diront le contraire. Le vendredi 31 mars, ils se sont retrouvés pour construire, tous ensemble, des nichoirs à oiseaux et des gîtes à chauve-souris.

« C'est un projet qui s'est créé autour de deux ambitions: celle du groupement des vignerons de Saint-Bris-le-Vineux (le groupe 30 000 VIDA – vignerons biodiversité Auxerrois – animé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, ndlr), qui est engagé à favoriser la biodiversité et réduire les intrants, et celle de l'école qui est engagée dans une démarche qui a vocation à sensibiliser les enfants à l'écologie », explique Olivier Félix, maire de Saint-Bris-le-Vineux et viticulteur du village.

À l'initiative de ce projet, nous retrouvons Julien Esclavy, aussi viticulteur à Saint-Bris-le-Vineux. *« Un jour, mon enfant est revenu de l'école en me parlant de chauve-souris, qu'il avait étudié en classe. Avec notre groupe de viticulteurs, on était en train de construire des gîtes à chauve-souris et des nichoirs à oiseaux. Je trouvais intéressant que l'on puisse mettre en relation l'école et des vignerons du village sur ce projet »*.

Des nichoirs, des gîtes mais aussi des haies

Pour Marie-Pierre Bourlet, directrice du RPI (regroupement pédagogique intercommunal, comprenant Saint-Bris-le-Vineux et Chitry), à travers ce projet, *« l'objectif pour l'école est de pouvoir continuer le travail sur le développement durable. Nous avons commencé à travailler dessus il y a quelques années avec la communauté d'agglomération de l'Auxerrois, sur le tri des déchets. On nous a également confié un terrain, dans le village, pour faire un petit jardin avec les enfants. Et lorsque j'ai découvert que les viticulteurs s'intéressaient aux oiseaux et aux chauves-souris, nous nous sommes dit, ensemble, qu'il serait intéressant de sensibiliser les enfants à leur protection »*.

Les nichoirs et gîtes fabriqués avec les enfants ont ensuite été installés dans la cour et aux abords de l'école. D'autres seront installés ces jours-ci dans les vignes. Car de leur côté, les chauves-souris ont un impact positif sur la vigne. « *Cela pourrait nous permettre d'arrêter les insecticides. Car les chauves-souris éliminent les ravageurs de la vigne* », reprend Julien Esclavy.

Pour les 15 vignerons (Saint-Bris-le-Vineux et de Venoy) du groupe 30 000, le travail sur la biodiversité ne s'arrête pas là. « *On travaille aussi sur les haies, que l'on intègre à nos parcelles, pour créer des nichoirs naturels. Cela se fait en corrélation avec la LPO* », ajoute-t-il.

Quant à l'école? « *Nous participons au label E3D (école ou établissement en démarche globale de développement durable). Nous avons déjà obtenu le premier palier, avec la sensibilisation sur les déchets, la gestion d'un jardin et le travail sur le compostage avec la cantine. Cette action peut nous permettre d'obtenir le second palier* », confie Marie-Pierre Bourlet.

Vous l'aurez compris, à Saint-Bris-le-Vineux, c'est toutes les générations qui œuvrent en faveur de la biodiversité.

Christopher Levé



Julien Esclavy et ses collègues vignerons ont fabriqué des nichoirs à oiseaux et des gîtes à chauve-souris avec les enfants de l'école.



// VINEQUIP

Des idées, de l'innovation ...et surtout du concret

La deuxième édition du salon VinEquip a eu lieu du 28 au 30 mars, à Mâcon. Les dernières technologies en termes de matériels viticole et vinicole étaient présentées, tout au long de ces trois jours, au parc des expositions. Retour en images.

Pour cette deuxième édition du salon VinEquip, qui s'est tenu à Mâcon du 28 au 30 mars, près de 300 exposants étaient présents pour faire découvrir les dernières technologies viticoles et vinicoles.

Durant ces trois jours, plusieurs centaines de personnes, professionnels ou non du monde viticole, sont venues observer ces matériels et échanger avec leurs concepteurs ou vendeurs.

VinEquip, c'est aussi des conférences. Trois grandes ont été organisées sur des thématiques ciblant les enjeux du secteur : l'innovation et les nouvelles technologies, le changement climatique, et les certifications. Ces dernières étaient respectivement animées par les rédacteurs en chef de Terres de Bourgogne, de l'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire et de l'Apasec.

À noter que la troisième édition de VinEquip est déjà actée : celle-ci aura lieu les 26, 27 et 28 mars 2024, toujours au parc des expositions de Mâcon.

Christopher Levé



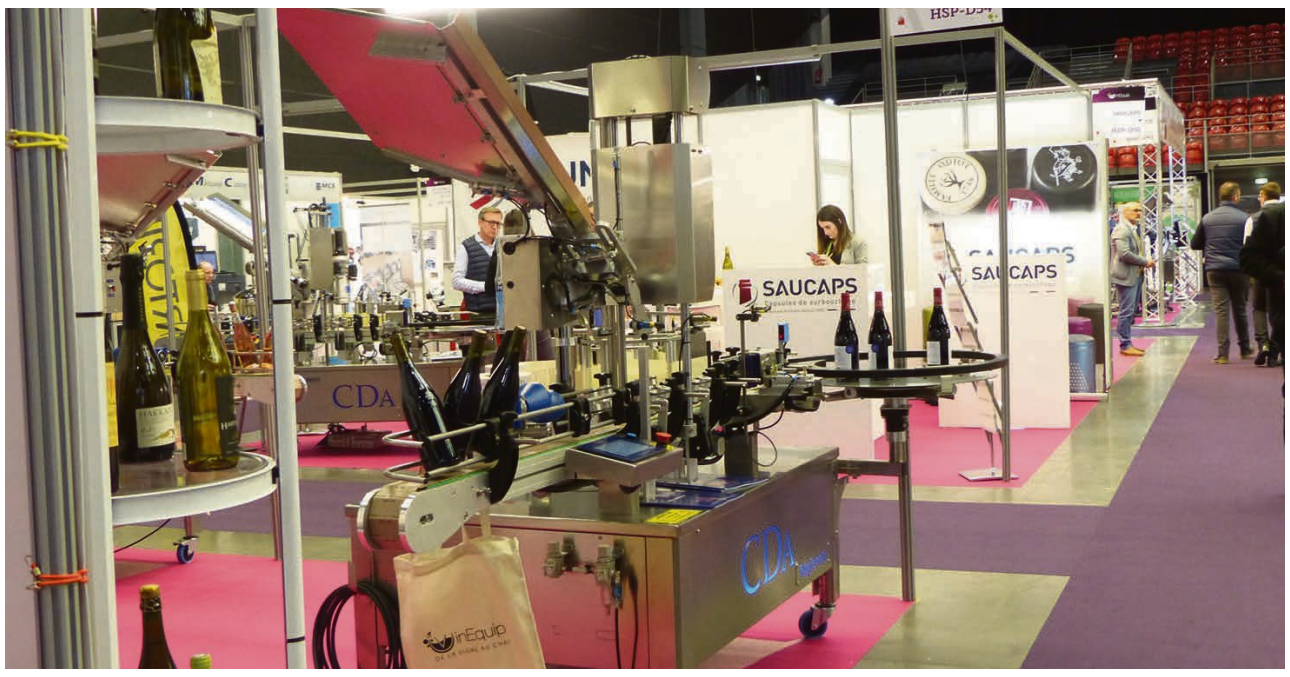
Près de 300 exposants étaient présents lors de ce salon.



La deuxième édition du salon VinEquip a eu lieu du 28 au 30 mars, à Mâcon.



Olivier Baudet, de la société RB3D (basée à Monéteau, dans l'Yonne), était sur place pour présenter et faire essayer l'Exoviti.



Des innovations qui vont de la vigne à la cave.



Berty Robert, rédacteur en chef de Terres de Bourgogne, a animé la première conférence du salon, sur la thématique de l'innovation et des nouvelles technologies.



Des matériels mais aussi des équipements innovants, pour simplifier le travail des viticulteurs étaient présentés.

// BANQUE

Le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne en mode créatif

La banque vient de tirer le bilan de 2022. Elle avait annoncé l'an passé un projet d'entreprise portant sur les dix prochaines années. Dans ce cadre, elle imagine de nouveaux modes d'accompagnement financier, en particulier pour le secteur agricole.



De gauche à droite : Laurent Haro, directeur-général adjoint du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, Jean-Yves Remillet, président de la caisse régionale, Emmanuel Vey, son directeur général et Aymeric Arzalier, directeur de la transformation et impact.

« On va avoir besoin d'inventer ! » En rappelant cela à Dijon le 31 mars, Emmanuel Vey, directeur général de la caisse régionale Champagne-Bourgogne du Crédit Agricole (Côte-d'Or, Yonne, Haute-Marne et Aube) résumait l'esprit dans lequel la banque s'est placée depuis un an. Cette approche intervient en écho des répercussions économiques de la situation internationale, mais aussi en lien avec les évolutions sociétales et climatiques, et enfin en cohérence avec le projet d'entreprise qui porte à un horizon de dix ans. Se projeter vers le futur impose d'inventer de nouveaux outils et c'est ce que fait le Crédit Agricole, notamment avec le fond CAREst, prévu pour participer au financement de projets en lien avec la transition énergétique, et en particulier des infrastructures agro-énergétiques (voir Terres de Bourgogne N° 1720 du 24 février).

Nouvelles approches

La banque réfléchit aussi à de nouvelles approches, en lien avec le renouvellement des générations agricoles. *« De la même manière qu'avec CAREst nous pouvons entrer au capital de sociétés porteuses de projets agro-énergétiques, pourquoi ne pas imaginer une entrée au capital d'exploitations agricoles afin d'accompagner de nouvelles installations ? »* suggérait Emmanuel Vey. En 2022, elle aura accompagné 87 % des jeunes agriculteurs qui se sont installés. La banque réinvente aussi son réseau d'agences, faisant le pari d'une conjugaison entre usages numériques en hausse et présence de proximité sur le terrain, là où d'autres abandonnent le modèle classique des agences. Pour réussir ce pari, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne mise sur des agences qui enrichissent leurs compétences en interne. Un mouvement qui s'observe à tous les échelons : *« nous élargissons notre offre de services en allant au-delà du financement et en apportant des expertises capables d'éclairer les choix,* soulignait Laurent Haro, directeur général adjoint. *Nous avons ainsi recruté deux ingénieurs spécialistes en climat ».*

Sur son périmètre, en 2022, la banque revendique plus de 25 000 nouveaux clients (plus de 610 000 au total). Dans le domaine agricole, plus de 522 millions d'euros de financements à moyen termes ont été accordés l'an dernier. Dans l'esprit des nouveaux outils de financement à promouvoir, 2022 s'est caractérisée par le lancement de prêts en lien avec l'évolution des pratiques agri-environnementales : « BFR Nouvelles pratiques », « Investissement Nouvelles pratiques ». La banque est également Grand mécène de la Cité des Climats et Vins de Bourgogne, dont les trois entités (Chablis, Beaune et Mâcon), vont être inaugurées entre le 3 mai et le 17 juin.

Prise en compte de la réforme de l'assurance récolte

Par ailleurs, dans le cadre du Plan de relance Agriculture lancé en 2021 et visant à renouveler les équipements des agriculteurs et des viticulteurs, la banque a mis en place une « Offre verte » proposée directement par les concessionnaires. En 18 mois, 223 dossiers ont été acceptés pour un montant de 6,2 millions d'euros. Dernier point de l'activité de la banque dans le domaine agricole : la prise en compte de la réforme de l'assurance Multirisques climatiques (MRC) dans le secteur assurance. En 2022, près de 12,4 millions d'euros ont été reversés aux agriculteurs affectés par le gel ou la sécheresse.

Jean-Yves Remillet reconduit comme président

Le point presse du 31 mars intervenait à la suite de l'assemblée générale de la caisse régionale, tenue le 23 mars. Cette assemblée générale a débouché sur un nouveau mandat de président pour Jean-Yves Remillet. Ce dernier est éleveur laitier en Haute-Marne et il préside la caisse régionale du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne depuis 5 ans. Il entame ainsi son sixième mandat.

« Nos équipes ont été très mobilisées pour l'information entourant la réforme de l'assurance », précisait Jean-Yves Remillet, président de la caisse régionale. Depuis l'entrée en vigueur de la réforme, le secteur assurance de la banque a enregistré une hausse de 35 % de conclusions de contrats avec des agriculteurs.

Berty Robert

// AIDES

Les MAEC, c'est vraiment le moment d'y penser !

La Pac 2023-2027 s'accompagne de nouvelles Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Pour en bénéficier, les agriculteurs ont jusqu'au 15 mai pour boucler leur dossier. Il ne faut donc pas tarder à entamer les démarches.

En début d'année, Terres de Bourgogne s'était fait largement l'écho des Nouvelles Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) mises en œuvre avec la nouvelle PAC. Ces dispositifs s'appuient sur différentes modalités d'application, en fonction des zones qu'ils concernent (Systèmes herbagers et pastoraux, Autonomie fourragère ou Zones intermédiaires). Il est important que les agriculteurs se positionnent sur les MAEC qui leur paraissent les plus appropriées à leur système mais, pour cela, il ne faut plus tarder. La demande de MAEC doit être effectuée en même temps que la déclaration PAC sur Télépac, dont la limite est fixée au 15 mai. Si les agriculteurs n'ont pas encore pris contact avec l'opérateur proposant des MAEC sur leur territoire, il est donc grand temps de le faire ! En effet, après cette demande, un diagnostic doit être effectué sur leur exploitation. Même si celui-ci peut être finalisé jusqu'en septembre, il est indispensable de prévoir un rendez-vous préalable avec l'opérateur avant l'engagement, et donc avant la mi-mai. Rappelons que les MAEC systèmes à l'échelle de l'exploitation (Systèmes herbagers et pastoraux, Zones intermédiaires, Autonomie fourragère) sont gérées par les Chambres d'agriculture et le Parc du Morvan (Système herbager uniquement). N'hésitez pas à contacter les personnes aptes à vous renseigner (voir encadré).

Berty Robert



Réussir SA

Les nombreuses MAEC réclament d'établir un diagnostic, d'où l'importance de ne pas perdre de temps et d'entamer les démarches.

Contacts utiles

Voici les personnes-ressources vers lesquelles vous pouvez vous tourner pour entamer au plus vite vos démarches :

- **Chambre d'agriculture 21 : Victoire Le Moing : 06 33 85 50 27 - Anne Hermant : 06 33 90 42 05 -anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr - Laetitia Morge : 07 50 67 45 70 – laetitia.morge@cote-dor.chambagri.fr**
- **Chambre d'agriculture 58 : Laurence Evers : 03 86 93 40 36 – laurence.evers@nievre.chambagri.fr - Bénédicte Bracq : 06 83 76 43 65 et Benoît Giroud : 06 76 09 01 38 – maec58@nievre.chambagri.fr**
- **Chambre d'agriculture 89 : ZI polyculture-élevage : Marianne Ranque : 03 86 51 74 08 – m.ranque@yonne.chambagri.fr - ZI grandes cultures : Éric Bizot (03 86 64 45 64) – e.bizot@yonne.chambagri.fr**
- **Parc régional du Morvan : 03 86 78 79 00 – biodiversite@parcdumorvan.org**

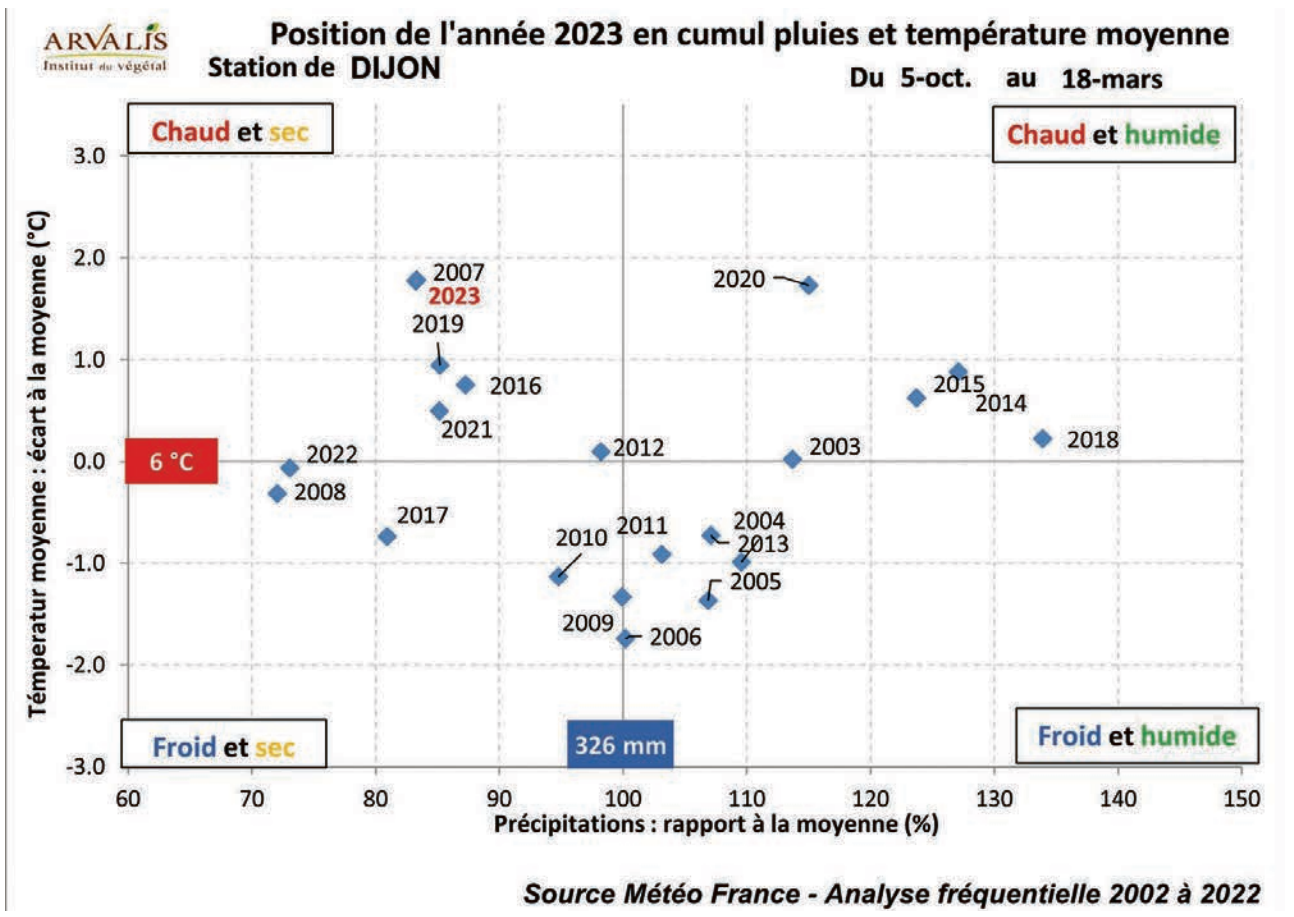
// ARVALIS

Maladie sur blé : quel niveau de risque en sortie d'hiver ?





Symptômes de rouille jaune sur une feuille de blé tendre avec les pustules « alignés » - 2014 – Coulmier-le-Sec (21)



Source Météo France - Analyse fréquentielle 2002 à 2022

Références — Echelle 2022-2023 de résistance des variétés de blé tendre au piétin verse — Variétés récentes

Les plus résistants

Variétés assez résistantes				BOREGAR	7	JUNIOR	TALENDOR	BACHELOR	LG ARLETY
			CAMPESINO	ADVISOR		SY HYREAL	GERRY	GRAVURE	GREKAU
		LG ARMSTRON	LG ABSALON	KWS TONNERRE	6	KWS SPHERE	KWS ULTIM	LG ASTROLABE	LG AUDACE
		TENOR	SYLLON	RGT MONTECARLO		PRESTANCE	SY ADMIRATION	KWS CONSORT	SHAUN
				IONESCO	5				
Variétés moyennement sensibles		PIBRAC	MUTIC	ASCOTT	4	(ANTIBES)	CERVANTES	HYUGO	(LG SKYSCRAPER)
				APRILIO		SU HYTONI			
	DIAMENTO	COMPLICE	CHEVIGNON	AMBOISE					
	ORLOGE	KWS EXTASE	FRUCTIDOR	FILON		ARCACHON	GARFIELD	GRIMM	KWS COSTUM
	RGT LIBRAVO	RGT CESARIO	PROVIDENCE	PASTORAL	3	RGT LETSGO	SU HYMPERIAL	SU TRASCO	SY ROCINANTE
	SY PASSION	SY MOISSON	SY ADORATION	RGT VOLUPTO		AMPLEUR	SHREK	SU ADDICTION	SU MARMITON
			WINNER	UNIK		SU MOUSQUETON			
Variétés sensibles	MACARON	HYKING	GONCOURT	BERGAMO		RGT PERKUSSI	HANSEL	HYACINTH	RGT ROSASKO
	PILIER	OREGRAIN	NEMO	(KWS DAKOTANA)	2	RGT KUZCO	LG APOLLO	RGT VOLTEO	SPACIUM
		RUBISKO	RGT VIVENDO	RGT SACRAMENTO		LG ABILENE	PICTAVUM	RGT PACTEO	MELVIL
						RGT PALMEO	BALZAC	CELEBRITY	KWS PERCEPTION
				SOLINDO CS	1	AUTRICUM			

Les plus sensibles

() : à confirmer

Source : CTPS(GEVES) / ARVALIS

L'observation des parcelles en cours de campagne est primordiale afin d'identifier les maladies présentes et d'ajuster au mieux sa protection en fonction du stade de la parcelle, de la nature et de la gravité des attaques. ARVALIS-Institut du végétal vous propose de faire le point sur le niveau de risque des maladies sur blé tendre en sortie d'hiver pour la campagne 2023. **Que disent les modèles épidémiologiques sur le risque piétin-verse, la rouille jaune et la septoriose du blé tendre en ce début de printemps ?**

Un climat chaud et sec

Depuis les semis, la température moyenne sur la station de Dijon est excédentaire de 2 °C par rapport à la moyenne des 20 dernières années. En cumul, on est au niveau du maximum soit 300 °C de plus que la médiane. Du côté des pluies, c'est en moyenne plus sec avec de l'ordre de 80 % des précipitations moyenne entre le 5 octobre et le 18 mars.

Ce climat en moyenne chaud et sec depuis le semis a provoqué une avancée du stade épi 1 cm de l'ordre de 15 jours par rapport à la médiane des 20 dernières années, classant la campagne 2023 comme parmi l'une des plus précoces pour l'instant.

Piétin-verse : un risque faible à moyen

En cette fin d'hiver, le potentiel de risque climatique vis-à-vis du piétin-verse, calculé par le modèle TOP au stade épi 1 cm, est modéré. Un niveau assez semblable à 2022 et très inférieur à 2001, référence haute pour cette maladie. Cela s'explique par la douceur exceptionnelle des mois d'octobre, novembre et janvier, suivie d'un mois de février sec sans aucune contamination.

Cependant, ce modèle n'indique qu'une potentialité climatique de développement du piétin-verse. Il est calibré en considérant que l'inoculum n'est pas limitant. Or, la maladie s'est faite plutôt très discrète ces dernières années, ne laissant que peu d'inoculum dans les parcelles et le risque piétin-verse est largement déterminé par les critères agronomiques de la parcelle.

Le risque climatique TOP doit donc être complété sur le plan agronomique par la prise en compte du potentiel infectieux de la parcelle et du niveau de résistance variétal au piétin-verse.

Contre le piétin verse, la résistance variétale est un levier agronomique incontournable ! En plus d'être le plus efficace, c'est le moyen de lutte le plus économique à potentiel de rendement équivalent. Si la note CTPS de la variété est supérieure ou égale à 5, aucune intervention sur cette maladie n'est nécessaire (ex : LG ABSALON, KWS ULTIM, RGT MONTECARLO…). Certaines de ces variétés sont porteuses du gène de résistance PCH1.

Rouille jaune : un risque élevé sur variétés sensibles

La sensibilité variétale est un élément prépondérant dans l'estimation du risque rouille jaune. Or, une grande majorité de variétés cultivées sont peu sensibles (note de 7 et plus : Chevignon, Fructidor, KWS Extase, Rubisko…). Ces variétés ne présentent donc aucun risque avant le stade 2 nœuds.

Pour les variétés sensibles (note inférieure ou égale à 6), l'analyse de risque débute à partir du stade épi 1 cm. A ce stade, un traitement est possible uniquement si des pustules pulvérulentes sont observés.

Vous trouverez dans le schéma ci-dessous le classement de résistance à la rouille jaune des différentes variétés de blé tendre.

Le modèle ARVALIS CRUSTY prend en compte la date de semis, la sensibilité variétale et de nombreuses variables climatiques pour estimer la probabilité d'apparition de la rouille jaune. Une version améliorée du modèle est disponible cette année à l'issue de travaux d'optimisation conduits à l'automne 2022.En 2023, le risque d'apparition de la rouille jaune, estimé par ce modèle pour la semaine 12 (du 20 au 26 mars) pour une variété sen-

CULTURES

Echelle de résistance à la rouille jaune

Références					*Nouveautés et variétés récentes*	
Résistants						
			ANTIBES			
			CERVANTES	**KWS ULTIM**	KWS AGRUM	LG APOLLO
	MACARON	**LG ARMSTRONG**	POSITIV			
Assez résistants						
	KWS EXTASE	**FRUCTIDOR**	GRIMM	HANSEL	RGT VOLTEO	
		CHEVIGNON	ARCACHON	GREKAU	KWS SPHERE	SPACIUM
		UNIK	SU ECUSSON	SU HYTONI	SU TRASCO	
	APRILIO	RGT CESARIO	JUNIOR	KWS COSTUM	RGT PERKUSSIO	**SY ADMIRATION**
		HYKING	GARFIELD	HYACINTH		
KWS TONNERRE	**WINNER**	**RUBISKO**	SYROCINANTE	**TALENDOR**		
PIBRAC	DIAMENTO	ADVISOR	AUTRICUM	RGT LETSGO		
Moyennement sensibles						
PROVIDENCE	LG ABSALON	FILON	LG AUDACE			
	SYLLON	RGT LIBRAVO				
		BOREGAR	SU HYMPERIAL	PRESTANCE		
OREGRAIN	COMPLICE	ASCOTT	HYLIGO	RGT ROSASKO		
Assez sensibles						
		TENOR	GERRY			
	RGT VIVENDO	CAMPESINO	GRAVURE	LG ASTROLABE		
RGT LEXIO	ORLOGE	**RGT SACRAMENTO**	AGENOR	RGT KUZCO		
Très sensibles						
		RGT MONTECARLO				
	IONESCO	**NEMO**				
		AMBOISE				

() à confirmer

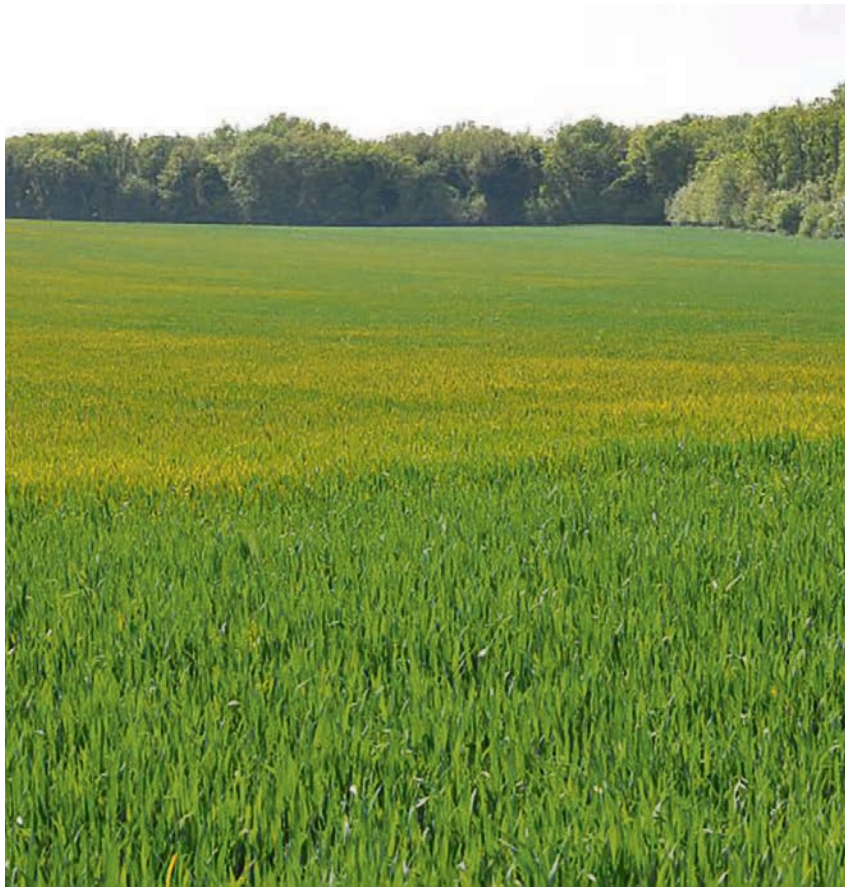
Source : essais pluriannuels de post-inscription (ARVALIS et partenaires) et d'inscription (CTPS/GEVES).



Actuellement, les symptômes de septoriose restent cantonnés aux feuilles du bas.



Foyers de rouille jaune sur une parcelle de blé tendre – 2016 – Bretenière



sible, est faible. Un risque plus faible qu'en 2022, y compris sur variété moyennement sensible et bien plus faible qu'en 2014, année de référence haute pour cette maladie.

Cependant, pour les variétés sensibles (ex : TENOR, NEMO, RGT MONTECARLO, IONESCO…), le risque uniquement climatique enregistré à ce jour avec le modèle YELLOW pour Auxerre, Nevers/Prémery et Dijon engage à la prudence et à l'observation des ces variétés.

La rouille apparaît par foyers de petite à moyenne surface dans la parcelle, jaune de loin et nettement délimités, ils peuvent être à l'origine de contaminations sur toute la parcelle.

Septoriose : un inoculum de sortie d'hiver non limitant

Le niveau d'inoculum de septoriose estimé par le modèle Septo-LIS est, à ce jour, plus important que les deux dernières campagnes, surtout dans le nord de l'Yonne. Cela provient de contaminations hivernales en lien avec la douceur particulièrement marquée en novembre et janvier. Le retour des précipitations depuis le 7 mars est également favorable.

Pour autant, ce sont les conditions climatiques rencontrées à partir de maintenant pour les régions les plus avancées en stade qui peuvent aboutir à un scénario d'attaque précoce ou non. Pour rappel, ce sont les conditions climatiques entre le stade 2 nœuds (au moment où la F2 définitive pointe) et la floraison qui sont déterminantes sur la nuisibilité finale de cette maladie, l'inoculum septoriose étant rarement limitant.

Diane Chavassieux, Luc Pelcé, Gilles Couleaud et Doriane Hamerning (ARVALIS)

Le Bulletin de Santé du Végétal : une information hebdomadaire pour déclencher une intervention :

Chaque semaine, le BSV est édité sous la responsabilité de la Chambre d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté : https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/publications/bulletin-de-sante-du-vegetal/bsv-grandes-cultures/

Pour les céréales à paille, il est rédigé par ARVALIS - Institut du végétal et les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - SAS BRESSON – AMDIS – AXEREAL – BOURGOGNE DU SUD - CA21 - CIA 25 90 - CA39 - CA58 - CA70 - CA71 - CA 89 – DIJON CEREALES – EPLEFPA Vesoul – Ets LEGUY – Ets RUZE – FAIVRE SAS – FREDON BFC – GIROUX SAS -ALTERNATIVE – LYCEE AGRICOLE QUETIGNY - MOULIN JACQUOT - MINOTERIE GAY - GIROUX SAS - INTERVAL - KRYSOP - SEINE YONNE - SEPAC CAMPAGRI - SOUFFLET AGRICULTURE - TEOL - TERRE COMTOISE - YNOVAE. Toutes les semaines, les observateurs évaluent sur une parcelle la présence des ravageurs ou des maladies sur les principales cultures de la région. Il synthétise les stades des cultures, les maladies et parasites.

Ce dispositif vous permet d'être informé en temps réel et de conforter vos observations dans les parcelles pour mieux adapter votre calendrier de traitement.

// COLZA

21

Minecto Gold, première

Plusieurs agriculteurs ont testé pour la première fois Minecto Gold, un insecticide contre les larves de grosses altises qui bénéficiait d'une dérogation de 120 jours dans certains secteurs.



Emmanuel Thiery a utilisé l'insecticide à Agencourt. Ses tests Berlèse recensaient au préalable jusqu'à 15 larves de grosses altises par pied.

Il était sur la sellette depuis un petit moment et a été officiellement retiré le 1er novembre. Le Boravi n'est plus… Devant l'absence d'alternatives insecticides pour le colza, l'institut technique Terres Inovia et la FOP ont milité pour obtenir l'autorisation de mise sur le marché de Minecto Gold, dont l'homologation n'était programmée qu'en 2025. Cet appel a été reçu. L'utilisation du produit était possible à titre dérogatoire du 15 octobre au 12 février, dans les zones de forte résistance de la grosse altise aux pyréthrinoïdes, c'est-à-dire en Bourgogne-Franche-Comté dans les régions Grand-Est, en Île-de-France, en Centre-Val-de-Loire et dans le département de l'Allier.

Berlèse préalable

Emmanuel Thiery, agriculteur près de Nuits-Saint-Georges en Côte-d'Or, n'avait plus de Boravi « sous le coude » pour le début de l'automne. Utiliser pour la première fois Minecto Gold sur ses 30 ha de colza était donc une possibilité, si bien sûr la pression d'insectes le nécessitait. « *Les piqûres sur les pieds de colza ne semblaient a priori pas très nombreuses, ce n'était peut-être pas pour cette fois-ci… Mais quelle a été ma surprise en constatant les résultats des Berlèse ! Certains pieds présentaient jusqu'à 15 larves de grosses altises, ce qui est énorme et même assez exceptionnel* », confie l'agriculteur de 55 ans. Le traitement réalisé courant novembre a permis de diviser par trois le nombre de larves. « *De nouveaux Berlèse m'informaient de la présence de 5 à 6 larves par pied : c'était encore beaucoup, mais la taille et la vigueur de mes colzas me permettaient d'être serein pour la suite* », poursuit le Côte-d'orien. Celui-ci espère une reconduction de la dérogation l'automne prochain : « *nous n'aurons pas le choix, je n'ose imaginer que ce ne soit pas le cas… Il faut pouvoir se protéger contre ces insectes qui représentent une grosse problématique dans nos cultures. La diminution des matières actives sur le marché n'est pas sans conséquence. Il ne faudrait pas se retrouver dans la même situation que les betteraviers comme il y a deux ou trois ans…* ».

AG

Précisions

L'application Minecto Gold intervient si nécessaire, après évaluation à la parcelle, du risque qui dépend de la dynamique de croissance du colza et du nombre de larves. Le produit est autorisé à la dose maximale d'emploi de 100 g/ha, des stades 6 feuilles à 9 feuilles ou plus, pour une seule application. Un test Berlèse doit être préalablement réalisé. Le délai de rentrée est de 24 heures. Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer le produit plus d'une fois tous les trois ans sur la même parcelle. Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé. Pour protéger les arthropodes, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. Respecter une distance d'au moins 5 m entre la rampe de pulvérisation et l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents ainsi que l'espace fréquenté par des personnes au moment du traitement.

// TOUR DE PLAINE BIO

58

Le seigle, un avantage dans la rotation

Le 9 mars Vincent Roeser à Dornecy accueillait un tour de plaine bio organisé par la Chambre d'agriculture de la Nièvre ciblé sur le seigle ; une culture rustique de référence dans les sols granitiques acides du Morvan s'accommodant également aux sols calcaires du plateau de Bourgogne.

C'est sur les terres de Vincent Roeser (Dornecy) que le rendez-vous était fixé pour le tour de plaine Bio initié par la Chambre d'agriculture de la Nièvre, le 9 mars dernier. Cette rencontre avait pour thème la culture du seigle. Mieux rémunérateur que le triticale grâce au débouché lié à l'alimentation humaine, le seigle est aussi avantageux dans la rotation en seconde paille. Peu gourmand en azote (2,3 uN/q), il résiste bien aux maladies fongiques du pied et du feuillage.

Couvrant et nettoyant

Ainsi, les discussions se sont focalisées sur son pouvoir couvrant et sa hauteur de paille qui lui permettent d'être vite concurrentielle face aux adventices, ce qui limite l'utilisation du désherbage mécanique. De plus, la dégradation de sa paille par les champignons délivre des exsudats qui empêchent la germination des adventices. Le seigle peut être, grâce à ces points, considéré comme une culture nettoyante pour la rotation ; un avantage remarqué par les agriculteurs présents. De plus, les agriculteurs ont apprécié la qualité de tallage du seigle et la conversation a été dynamique sur les possibilités de cette céréale rustique. Enfin, il est nécessaire de limiter le retour du seigle tous les cinq ans afin d'éviter l'ergot.



CA 58

Vincent Roeser essaye cette année le seigle (ici à droite) sur une même parcelle que du triticale (à gauche).



CA 58

Le tour de plaine s'est déroulé chez Vincent Roeser à Dornecy.

En complément

La visite s'est poursuivie sur une parcelle de blé de printemps améliorant Lennox. Ce blé a été implanté pour absorber le reliquat azoté de la luzerne précédente et produire un blé riche en protéine. Vincent Roeser a également évoqué le pois chiche, un protéagineux peu sensible à l'aphanomycès et aux insectes grâce à l'acide malique qu'il exsude de ses feuilles. Le rendement est faible mais le prix de vente reste élevé (800 €/t) grâce à un débouché alimentaire porteur. C'est une culture d'été intéressante utilisée comme relais en milieu de rotation.

François Bonal (CA 58)

// DÉGÂTS D'OISEAUX À LA LEVÉE DU TOURNESOL

Assurer une bonne implantation, surveiller et déclarer les dégâts en ligne

Les semis de tournesol se préparent et la crainte de dégâts aviaires resurgit naturellement. De nombreuses stratégies pour limiter les dégâts à l'échelle de la parcelle ont fait l'objet d'études. Malheureusement, il n'existe pas de solutions « presse-bouton ». La combinaison des leviers de lutte à l'échelle de la parcelle et du territoire, incluant la régulation des populations, est nécessaire pour réduire les dégâts sur les cultures.



L. Jung

Les dégâts d'oiseaux à la levée sont une préoccupation majeure pour les producteurs de tournesol.

Les dégâts d'oiseaux à la levée sont une préoccupation majeure pour les producteurs de tournesol (et de maïs). Dans les faits, les dégâts médians sont faibles. On dénombre en moyenne 5 % de plants détruits par les oiseaux. Mais une petite fraction de parcelles subit des attaques massives à l'origine de fortes pertes de production ou obligeant les agriculteurs à ressemer (projet Lido, colloque 24 novembre 2022).

Des solutions à l'étude

Pour apporter des solutions aux producteurs, de nombreuses stratégies en lien avec la conduite culturales ont fait l'objet d'études. Parmi celles-ci, Terres Inovia et ses partenaires ont testé des solutions commerciales dites répulsives, le soufre élémentaire, les semis de tournesol dans des couverts morts, les bandes attractives de pois pour cantonner les oiseaux, ou bien encore, le hersage pour masquer les lignes de semis. Aucune des solutions testées jusqu'alors n'a démontré une efficacité suffisante pour temporiser une attaque d'oiseaux modérée à forte. La réussite de l'implantation et la surveillance régulière des parcelles au cours de la phase de sensibilité restent pour l'instant la meilleure solution.

Pour autant, les acteurs du développement agricole ne baissent pas les bras. D'autres solutions seront encore mises à l'épreuve du terrain en 2023 en lien avec de nouveaux traitements de semences dits répulsifs, l'effarouchement (effaroucheur couplé à l'intelligence artificielle et fauconnerie) ou bien encore, des semis coordonnés dans une zone de production de semences. Les approches parcellaires seront couplées à des approches territoriales et des études scientifiques sur l'écologie des oiseaux (corvidés et pigeons).

Déclarer les éventuels dégâts pour informer les pouvoirs publics et argumenter le classement ESOD

La régulation des populations est un facteur de prévention des risques complémentaires des éléments précités. Il est important de déclarer ces dégâts en ligne pour informer les Pouvoirs publics et argumenter le classement ESOD (espèce susceptible d'occasionner des dégâts) d'une espèce « chassable ». En effet, la prévention des dommages importants aux activités agricoles est un motif de classement qui élargit les modalités de destruction en permettant notamment sa destruction à tir ou par piégeage en dehors des périodes d'ouverture de la chasse.

A. Baillet, Terres Inovia

Déclarez les dégâts d'oiseaux

Terres Inovia et Chambres d'Agriculture France œuvrent conjointement pour la coordination et la mutualisation des déclarations de dégâts. Vous pouvez déclarer les dégâts d'oiseaux via l'interface du site internet de Terres Inovia en flashant ce QR code ou en vous rendant à l'adresse suivante : https://www.terresinovia.fr/-/declarer-ses-degats-d-oiseaux-et-visualiser-les-zones-a-risque

Les informations capitalisées servent également à mieux connaître les oiseaux, ce qui est essentiel pour élaborer des stratégies de lutte efficaces.

// DÉGÂTS

58 Bilan du Groupe corvidés 58



Corvidés_dgest_fnc_2021/ FDC 58

Le Groupe corvidés est actif pour la quatrième année.

Les actions du Groupe corvidés 58 sont reconduites pour la quatrième année en vue de limiter les dégâts, notamment sur les semis de printemps. Ainsi, une cinquantaine de tireurs sous contrôle de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre et autorisés par la Direction Départementale des Territoires pourront intervenir sur toutes les exploitations agricoles du département de la Nièvre. En 2022, 214 interventions furent réalisées par les bénévoles en vue de rendre service aux agriculteurs.

Pour solliciter le groupe, contacter la FDC 58 au 03 86 36 93 16 ou Olivier Dardant (06 32 33 22 00) ou Franck Mornay (07 87 95 89 93). (FDC 58).

FDC 58



ÉLEVAGE

// ÉLEVAGES ALLAITANTS

21 Du vert à l'horizon

Le président des JA de Saulieu-Liernais évoque l'actualité de sa ferme. Les vêlages se terminent, la mise à l'herbe approche.



Victor Judrin, à côté d'un jeune veau né quelques minutes plus tôt.

Commencée fin janvier, la période de vêlages de Victor Judrin est sur le point de se terminer. Plus que quelques naissances et le compte y sera. *« Il y aura toujours trois ou quatre retardataires comme d'habitude mais oui, le gros du travail est fait ! »*, confie l'éleveur d'une soixantaine de vaches charolaises sur la commune de Montlay-en-Auxois. Cette campagne de vêlages devrait se terminer sur une note positive : *« j'ai eu deux césariennes sur des génisses, un peu comme d'accoutumée, je suis dans la norme… Tout s'est plutôt bien passé dans l'ensemble, même s'il a fallu être constamment présent : les veaux sont assez gros, c'est le fait marquant cette année chez moi, il a fallu assister les naissances très fréquemment pour ne pas dire tout le temps ! »*. Comme tous les ans également, la mise à l'herbe coïncidera *« à peu de chose près »* avec la fin de vêlages : *« dans le secteur, nous lâchons habituellement autour du 20 avril. Cette date peut varier selon les températures, la portance ou encore la pousse de l'herbe. Les plus jeunes catégories d'animaux, elles, sortiront bien avant »*.

Le moral est là

Le président des Jeunes agriculteurs de Saulieu-Liernais dresse un état des lieux assez positif, là aussi, du secteur de l'élevage : *« pour cette mise à l'herbe, la situation n'a rien à voir avec les dernières années… Il n'y a pas si longtemps que cela, nous étions pressés de lâcher à cause de stocks fourragers réduits comme peau de chagrin… Nous sommes plus larges cette fois-ci… Dans les inquiétudes du moment, il y avait ces deux derniers mois de janvier et février, durant lesquels les précipitations ont été pratiquement inexistantes. Il a replu récemment, cela va faire du bien, espérons que cela continue ainsi. L'actualité de l'élevage, c'est aussi et surtout les cours de la viande qui sont à un bon niveau, c'est forcément motivant »*. Pour profiter de cette embellie des prix, Victor Judrin a décidé d'engraisser sa dizaine de génisses de deux ans : *« je les vends habituellement en maigre, avec un départ de la ferme au mois d'avril, au prix de 1 500 euros. Ce tarif n'a pas évolué, alors je vais les engraisser durant six mois, pour aller chercher une plus-value de 800 euros par animal. Les cours actuels à 5,50 euros/kg le permettent, si leur poids arrive à 420 kg. Cela vaut le coup d'être tenté, même s'il me faut acheter 3 tonnes d'aliments, à 500 euros la tonne »*. Malgré la conjoncture favorable, le niveau des charges reste très élevé. Comme tous ses homologues éleveurs, Victor Judrin tente de s'adapter au mieux. Le Bactériolit, additif de compostage qui valorise les effluents d'élevage sur les parcelles, est d'ailleurs un exemple d'adaptation : *« je teste ce produit de chez Sobac pour la première fois, celui-ci active rapidement la transformation biologique du fumier et améliore son efficacité, l'idée est d'utiliser et donc d'acheter moins d'azote »*.

AG

// INSTALLATION

58 Ne jamais s'arrêter

Valentin Compot, 26 ans, s'est installé en février 2022. Avec lui, la société familiale a changé de statut, un passage obligé pour son intégration. Mais cela n'est pas l'unique modification que son arrivée a apportée.

« C'est une intégration sans remplacement. Mais, pour que cela soit possible, mes parents (Éric et Annick) ont dû transformer la société en Gaec » détaille Valentin Compot, installé depuis le début d'année dernière à Beaumont-Sardolles. *« Au départ, je souhaitais reprendre des terres, afin que la Gaec s'agrandisse. Mais, aucune n'était disponible dans les environs. Après cinq ans de recherche, j'ai décidé de me lancer sans »*.

Poursuivre les études

Un Bac STAV en poche, Valentin décide de poursuivre ses études. *« J'ai choisi un BTS ACSE, car je voulais avoir le même niveau de langage que les comptables, et ne pas être perdu pour les démarches administratives, qui sont assez lourdes dans notre profession. J'invite d'ailleurs tous les jeunes issus du milieu agricole et qui pensent à l'installation à opter pour ce BTS. Pour les hors cadres, je conseille de faire un BTS ACSE en plus d'un autre correspondant à leur future production. En effet, ces études permettent d'acquérir des bases et de voir différentes exploitations durant les stages ; on peut alors cibler ce que l'on veut faire ou ne pas faire pour notre exploitation, c'est très formateur »*.

À la fin de ses études, Valentin rejoint la ferme de ses parents en tant qu'aide-familial. *« Ce statut, s'il n'est pas forcément idéal pour la cotisation retraite, permet, lors d'une installation, de payer moins de charges »*. Pour le moment le jeune agriculteur habite encore chez ses parents. *« Là aussi, c'est une sacrée épine du pied qui est enlevée car je suis nourri, blanchi et logé gratuitement. Quand on débute, ce coup de pouce permet de se concentrer sur son projet. Pour la suite, mes parents souhaitent déménager et me laisser la maison actuelle comme lieu d'habitation permanent. Même si à ce moment-là je leur verserais quelque chose, je suis content de pouvoir être à deux pas de mes animaux en cas de besoin »*.

Jamais seul

Installé sans aide, cela était pour lui un choix : *« je me suis renseigné, et force est de constater que sans les aides, il y a une charge administrative en moins. Ainsi, si j'ai besoin d'acheter un tracteur ou autre, je peux le faire sans avoir à remplir un avenant. Cette simplicité n'était pour moi pas négociable mais, si j'avais dû m'installer seul – sans terres ni cheptel ni matériel – j'aurais probablement reconsidéré cette position. On ne part pas tous égaux dans ce milieu »*. Pour lui, ce métier ne se choisit d'ailleurs pas non plus : *« pour moi, c'est une passion depuis tout petit. Avec de la patience et une envie inconditionnelle de faire ce travail, sans compter ses heures, on peut y arriver, mais il faut être soutenu »*. Ce soutien, Valentin va le chercher auprès de ses parents mais également ailleurs : *« Je fais du handball et suis engagé avec d'autres pour relancer l'AJEC (Association des jeunes éleveurs de charolais). Il est important de garder ce lien avec les collègues afin d'échanger sur nos façons de travailler, nos contraintes, nos angoisses, nos joies… Cela permet de trouver des réponses à des interrogations, des oreilles attentives pour être rassuré ou encore de partager nos projets »*.

Des projets à l'appel

Parmi ces derniers, Valentin en a déjà plein dans la tête : *« Depuis l'an dernier, je fais les inséminations, pour réduire les coûts mais surtout car ce travail m'intéresse. Je trouve que toute la chaîne du choix génétique est des plus passionnantes. Pour la suite, je voudrais aussi intégrer les nouvelles technologies dans notre travail, comme des colliers permettant de détecter les chaleurs et les vêlages difficiles. Pour moi, ces nouveaux outils améliorent notre confort de travail tout en restant à la pointe de notre métier. Il est nécessaire de se remettre en question en permanence pour avancer. Mon père suit ce principe depuis longtemps et je suis persuadé que cela paye, tout en étant gratifiant et stimulant »*.

Chloé Monget



Valentin Compot, 26 ans, a rejoint ses parents sur l'exploitation familiale en 2022.

DIVERSIFICATION

// APICULTURE

Le nectar de la passion

Fanny Cadoux, 28 ans, est apicultrice spécialisée dans la production de gelée royale à Champcelée (Suilly-la-Tour). Installée en 2021, elle augmente le nombre de ruches tous les ans mais espère stabiliser son activité cette année.



Fanny est installée à Champcelée (Suilly-la-Tour).



La Belle Nièvre est adoptée par les abeilles de Fanny.

« J'ai découvert l'apiculture lorsque j'ai rencontré mon compagnon, Jérôme Seguin, durant nos études à Challuy. Il était passionné d'apiculture et il m'a transmis sa passion. Depuis, on ne se quitte plus ». Si Jérôme s'est lancé dans l'apiculture classique (La Reine des miels : lareinedesmiels@gmail.com), pour Fanny ce principe était trop contraignant. Elle s'est donc tournée vers une autre production : la gelée royale.

La première année elle détenait 12 ruches, aujourd'hui elle en a une trentaine et espère stabiliser sa production avec ce nombre : *« Je ne veux pas en avoir plus car durant la saison je ne pourrais pas venir à bout du travail, ou alors difficilement »*. Ainsi, tous les trois jours d'avril à juillet, elle récupère les cadres de larves, puis elle procède au greffage. *« Cela consiste à prélever la larve et la redéposer dans une cupule (alvéole de substitution) afin qu'elle soit prise en charge par les abeilles et nourrie avec de la gelée royale uniquement. Tout est réglé comme du papier à musique, il faut juste prendre le coup de main avec le picking »*. Durant l'enlèvement des lattes de 30 cupules, elle garde la vareuse mais travaille mains nues : *« mes abeilles ne sont pas agressives c'est pour cela qu'on dit qu'elles sont domestiques »* avant d'ajouter en riant : *« après, elles ne vont pas regarder la télé avec nous, et parfois elles sont un peu piquantes car je les dérange quand même tous les trois jours »*.

Génétique et contraintes

En plus de l'amour qu'elle a pour ses abeilles, c'est la sélection génétique qui la motive : *« Avec Jérôme, nous recherchons les abeilles qui sont les plus adaptées chez nous tout en offrant une bonne production de miel afin de multiplier ce type de colonie »*. Ainsi, depuis peu, elle s'intéresse, avec Jérôme, à l'insémination : *« cela fonctionne comme pour les bovins ou les ovins, à part que nous sommes obligés de tuer les mâles (comme dans la nature) pour obtenir la semence et que toute la procédure nécessite une loupe binoculaire »*. Si l'apiculture peut sembler simple pour certains, elle comporte des contraintes. Parmi elles, elle évoque : *« Je produis de la gelée fraîche ce qui requiert un respect de la chaîne du froid »*. Elle stipule également : *« En plus de la labellisation AB (car mes pratiques et mon environnement me le permettent), je fais partie du Groupement de producteur de gelée royale (GPGR) qui a un cahier des charges extrêmement strict : je n'ai pas le droit de congeler la gelée, je ne peux pas donner du sucre (ou autre complément) aux abeilles s'il y a un manque durant la saison… Si cela peut en refroidir certains, j'ai fait ce choix en connaissance de cause car je voulais que ma manière de travailler soit reconnue afin de valoriser au mieux ma production »*.

Débouchés

Pour la vente, Fanny se repose à 90 % sur la coopérative GRF (Gelée royale française) et 10 % en vente directe (dans des magasins de revente comme Grenier paysan ou encore la Ruche qui dit oui de Julie Nérot à Saint-Père). Afin de développer sa clientèle, elle prévoit éventuellement d'embaucher : *« Avec une personne dédiée aux manipulations, je pourrais rechercher de nouveaux débouchés. Pour ce travail de déplacement des larves, aucun prérequis particulier n'est nécessaire, il faut juste être patient, méticuleux, délicat et avoir l'envie d'apprendre »*. Elle ajoute : *« j'ai d'ailleurs adhéré à La Belle Nièvre, cette année, afin de me faire connaître un peu plus et constituer une clientèle fidèle »*. Elle conclut : *« L'apiculture est encore une niche dans la Nièvre, alors qu'il y a une forte demande de la part des exploitants agricoles. Je suis persuadé qu'il y a de la place pour tout le monde. Donc, si un jeune souhaite se lancer, je lui conseille de se former autant qu'il peut chez les confrères et de s'installer. S'il a besoin d'un coup de main, la profession dans son ensemble est là pour lui »*.



La gelée royale de Fanny se vend 25 euros le pot de 10 g (pour une cure d'une personne pendant 10 à 15 jours) et 50 le pot de 25 g (permettant d'effectuer deux cures pour une personne ou une cure pour deux personnes).

Chloé Monget

Renseignements : Fanny Cadoux à cadoux.fanny@orange.fr ou au 06 83 61 41 16

// EN BREF

RHD Davantage de végétal et de local, les grandes tendances à l'horizon 2030

La tendance à la végétalisation des assiettes en restauration hors domicile (RHD) se poursuivra à l'horizon 2030, projette une étude commandée par Geco Food Service, qui fédère les fournisseurs de la RHD. *« Le poisson et la viande vont se consommer de façon plus occasionnelle, et ce seront des produits plus haut de gamme »*, a expliqué son président Laurent Repelin, le 22 mars, en conférence de presse. Cette tendance est poussée par *« une volonté de se faire plaisir tout en étant responsable »*, mais aussi par *« une pression économique forte, notamment sur les classes moyennes »*. *« On sent que les chefs de demain vont créer une identité culinaire française forte autour du végétal »*, indique Laurent Repelin. Les chefs cuisiniers de la nouvelle génération sont aussi plus enclins à se fournir auprès des producteurs locaux que leurs aînés. Le marché de la RHD devra aussi s'adapter aux changements socio-démographiques, et en premier lieu au vieillissement de la population. Les plus de 75 ans représentent aujourd'hui 6,5 millions de personnes, ils seront 8,4 millions en 2030 et 11,3 millions en 2050. Autre tendance démographique : un foyer sur deux sera composé d'une seule personne adulte, contre un sur trois aujourd'hui. Enfin, la population active comptera *« 36 % de nomades numériques avec des modalités de travail plus flexibles »*, avec notamment du télétravail.

PREFATECH
ANCIEN ETABLISSEMENT SOUTRENON
ELEMENTS PREFABRIQUES EN BETON
POSSIBILITE LIVRAISON ET POSE
Situés au carrefour des régions Auvergne, Bourgogne et Rhône-Alpes, les Établissements Soutrenon sont spécialisés dans la préfabrication d'éléments en béton armé pour les applications agricoles.
Nous livrons et installons des fosses à lisier, des panneaux de stabulation et des murs de silo pour ne citer que quelques applications.
ZA Les Béluzes -F- • 42720 POUILLY-SOUS-CHARLIEU
Tél. 04 77 69 30 29 - Fax 04 77 69 30 25
chevalier-n@soutrenon.fr


Fosse à lisier

Panneaux de stabulation

Murs de silo

// FONCIER

21 Céder une partie de ses terres pour faciliter une installation

Savoir céder une partie de ses terres pour faciliter une installation : telle est la philosophie de plusieurs agriculteurs du canton de Saulieu, qui partagent ici leur expérience.



Daniel Contassot, Vincent et David Boussard, Sabrina Bucquoy et Michel Boussard, la semaine dernière, sur la commune de Saint-Didier.

« Pour un tas de raisons, il n'est pas toujours facile d'installer un jeune. Alors quand nous avons la possibilité de l'aider, il faut foncer ». Daniel Contassot, exploitant à Champeau-en-Morvan, partage sa vision de l'agriculture après avoir rétrocédé des terres en 2014, lors de l'installation de David Boussard, son stagiaire de l'époque. Une première opération a porté sur 8 ha, une seconde sur 60 ha. *« Je pouvais me le permettre sans que ma structure ne soit trop impactée. Je n'étais pas dans une logique d'agrandissement, cela tombait bien. Je n'ai donc pas hésité très longtemps pour aider David à trouver des terres pour qu'il puisse lancer son activité »*, confie l'homme aujourd'hui âgé de 55 ans.

La monnaie de sa pièce

David Boussard, très reconnaissant de ce soutien, opère aujourd'hui avec le même état d'esprit sur la commune voisine de Saint-Didier. Le jeune homme de 30 ans a rétrocédé 100 ha à son frère Vincent il y a tout juste un an, puis 20 ha en faveur de Sabrina Bucquoy, la compagne de Daniel Contassot, installée le 1er janvier dernier. *« Mon exploitation a considérablement évolué depuis 2014, j'avais la possibilité d'aider à mon tour deux nouveaux agriculteurs pour leur installation. C'est chose faite ! Nous sommes ici sur des systèmes extensifs, avec beaucoup de surfaces par rapport au chargement des animaux. Nous pouvons nous le permettre assez facilement »*. Michel Boussard, le père de David et Vincent, voit lui aussi d'un très bon œil cette façon de procéder. Le futur retraité salue *« une volonté de travailler ensemble et intelligemment »*. *« Ces différentes réalisations sont à chaque fois des réussites. Nous sommes loin du cliché avec des agriculteurs qui se battent entre eux pour récupérer le même foncier »*. Pour Daniel Contassot, *« tout doit être mis en œuvre »* pour favoriser le renouvellement des générations. *« J'ai moi aussi rétrocédé 20 ha à Sabrina. Sans cette démarche, il aurait été très difficile pour elle de s'installer, sachant qu'elle est hors cadre familial. Les agriculteurs doivent travailler main dans la main selon moi. Dans la région, les deux tiers des agriculteurs ont aujourd'hui plus de 50 ans. Il est capital d'installer de nouveaux exploitants. Moins nous serons d'agriculteurs, moins nous pèserons dans les choix politiques. Il faut pérenniser nos métiers ! »*.

Un seul problème

Rétrocéder des terres est quelque chose *« de très simple »* d'après les acteurs : *« il y a surtout des mutations MSA à opérer et des papiers à remplir avec les propriétaires des terres si celles-ci sont en location. Il n'y a pas eu le moindre problème dans nos différentes démarches. Il n'y a pas beaucoup de pression foncière ici, cela a certainement beaucoup aidé. Le seul bémol rencontré, et celui-ci nous embête beaucoup, est à mettre à l'actif des aides Pac de Vincent… il ne les a toujours pas perçues. L'administration considère que l'opération en sa faveur est une cessation fictive dans le but d'optimiser les aides ! Ce n'est pas du tout cela… »*.

AG

// EXERCICE MILITAIRE

21 L'armée en démonstration sur la Saône

Du 24 au 30 mars, 400 militaires du 19e Régiment du Génie de Besançon ont réalisé un exercice, sur les départements de la Haute-Saône et de Côte-d'Or. Le 30 mars, ils se sont livré à une démonstration de franchissement de rivière à Pontailler-sur-Saône.

Le franchissement d'un cours d'eau est une opération risquée pour une armée : c'est là que les soldats et le matériel sont le plus exposés à des actions ennemies, sans possibilité de s'abriter. Cette situation, l'actuelle guerre en Ukraine l'illustre de manière terrible. C'est aussi ce conflit qui était présent, en arrière-plan de l'exercice militaire nommé « Labouerie » et effectué en Haute-Saône et Côte-d'Or, entre le 24 et le 30 mars. Il a pris fin le 30 mars à Pontailler-sur-Saône, dans l'est de la Côte-d'Or, par une démonstration de franchissement de la Saône. 400 militaires du 19e Régiment de Génie (RG), basé à Besançon, étaient mobilisés, ainsi que de nombreux matériels. Ce n'est pas un secret : le conflit ukrainien a fait remonter fortement la conscience du risque guerrier dans toute l'Europe. Il est donc normal que les armées rehaussent leur niveau de préparation face à une menace potentielle. En présentant les matériels rassemblés à Pontailler-sur-Saône (postes de commandement mobiles, ponts flottants, drones, armes…) le Général de brigade Renaud de l'Estoile rappelait que l'armée française apprenait beaucoup du conflit en cours dans l'est de l'Europe.

De 33 grammes à 44 tonnes

Des enseignements qui ont nourri l'exercice « Labouerie ». Pour le public venu assister à la démonstration, c'était l'occasion de découvrir les différents moyens aptes à permettre le franchissement d'une rivière à des camions ou des blindés. Notamment un pont motorisé de 44 tonnes auquel il ne faut que 6 minutes pour se déployer. Mais on pouvait aussi voir à l'œuvre un drone de reconnaissance de… 33 grammes, capable d'aller observer des lignes ennemies en totale discrétion. Cet exercice permettait également de découvrir les pratiques et l'équipement de nageurs de combat. Pour le 19e RG, c'était l'occasion de s'entraîner en terrain libre, hors des sites d'entraînement internes à l'armée. Comme le soulignait son commandant, le Colonel Gaëtan Clin, ce régiment *« combat, d'un bras, mais de l'autre, il façonne l'espace terrestre sur lequel évolue l'armée »*. Lors de cet exercice, des militaires du 511e Régiment du Train (RT) d'Auxonne, en Côte-d'Or, ont été associés.

Berty Robert



Dans la phase sensible d'un franchissement d'une rivière, au cours de laquelle une armée est très exposée, la rapidité d'action est essentielle.



Parmi les engins de franchissement de cours d'eau présentés à Pontailler, on trouvait cet impressionnant pont flottant de 44 tonnes.



Le public a pu découvrir les procédures très précises qui président au franchissement d'un cours d'eau par un convoi militaire.

ENVIRONNEMENT

// ABREUVEMENT ET QUALITÉ DE L'EAU

21 Dans l'intérêt des éleveurs

Le Syndicat mixte du bassin-versant de l'Armançon entreprend des actions qui profitent au monde de l'élevage. Divers projets sont étudiés et menés en concertation avec les agriculteurs.

Il s'étend de Pouilly-en-Auxois jusqu'à Migennes, représente 267 communes, 14 intercommunalités, trois départements, deux régions et plus de 500 km de cours d'eau. Le bassin-versant de l'Armançon représente un territoire de 3 100 km² et possède son propre syndicat mixte qui œuvre pour la gestion des milieux aquatiques. Une réunion conjointement organisée avec le Groupement de défense sanitaire de Côte-d'Or s'est récemment tenue à Venarey-les Laumes pour présenter les différentes missions de ce syndicat. Françoise Roulleau, technicienne au GDS, était de la partie et livre son ressenti : *« Nous portons des intérêts communs avec le SMBVA en ce qui concerne l'abreuvement et la qualité de l'eau, d'importants enjeux sanitaires sont en jeu. Il était important de le rappeler lors de ce rendez-vous »*.



Une réalisation sur la commune de Vic-de-Chassenay.

Des financements à aller chercher

Mélanie De Waele et Vincent Govin, animateurs au SMBVA, ont échangé avec une quinzaine d'éleveurs : *« La préservation et la restauration des milieux aquatiques passent notamment par la maîtrise et la réduction de l'accès aux cours d'eau et aux zones humides. Dans le cadre de travaux répondant à ces objectifs, la pose de clôtures et de dispositifs qui assurent un abreuvement sain et sécurisé pour le bétail est proposée aux éleveurs… Cela permet indirectement de progresser en termes de biosécurité, notion très importante aux yeux du GDS et du monde de l'élevage »*. Ces actions sont soutenues par des aides financières importantes. En parallèle, le syndicat propose un dispositif de stockage pour l'abreuvement au pré, avec des financements de 80 % sur l'achat de citernes souples remplies en hiver et utilisables l'été, en période critique, en contrepartie de la restauration de milieux aquatiques à l'échelle de l'exploitation. *« Quelques éleveurs de Côte-d'Or vont bientôt en profiter »*, informe Mélanie De Waele, *« un nouvel appel à projets est relancé, nous nous donnons toute l'année en cours pour recueillir des candidatures et envisager de nouvelles réalisations en 2024 »*.

Limiter les contaminations

Pour bénéficier de ces dispositifs, une opération de restauration aquatique doit être définie au préalable, comme le précise Vincent Govin : *« nous identifions la nature de ces travaux à l'échelle de l'exploitation, en concertation bien sûr avec l'agriculteur. Cela peut être, par exemple, un reméandrage, en modifiant la morphologie d'un cours d'eau ou la sécurisation d'une zone humide. La création d'une mare peut être aussi envisagée »*.

Pour Gilles Rabu, technicien au GDS, l'intérêt sanitaire est *« plus que certain »* : *« Les éleveurs qui ont déjà franchi le cap en contactant le syndicat ne le regrettent pas, les retours sont tous positifs. Une eau de qualité permet de se prémunir de bon nombre de pathologies. Ce n'est qu'un exemple mais les cyanobactéries aiment se développer dans les eaux stagnantes… Les zones de piétinement créent souvent de la boue dans laquelle des germes vont se multiplier et avoir la faculté de se déplacer en même temps que les animaux. Les problèmes de salmonelles sont encore bien présents dans nos élevages. Ces dispositifs permettent aussi de limiter les risques de contaminations en ce qui concerne la tuberculose bovine, en séparant bien l'abreuvement des bovins et ceux de la faune sauvage »*.

AG

Contacts SMBVA : Guilhem Monsaingeon (technicien sur le secteur Brenne-Oze-Ozerain, 06 42 47 74 50), Yannick Ghesquière (technicien sur le secteur Armançon amont, 07 57 49 77 82).

// 3E CLIMATOUR

58 Ressource en eau : des solutions à trouver

Initié par le Conseil départemental de la Nièvre, le Climatour tenait sa troisième réunion. Après les thèmes de la forêt, en juin 2022 et de l'agriculture en novembre 2022, c'était au tour de la ressource en eau d'être abordée.

La troisième réunion du Climatour, organisée par le Conseil départemental de la Nièvre le 20 mars à Luzy, était axée sur la ressource en eau. Pour rappel, le Climatour s'inscrit dans un dispositif d'animations destiné aux professionnels et élus afin de discuter des enjeux de l'adaptation au changement climatique dans le cadre de la stratégie départementale.

État des lieux

Ainsi, pour cette troisième réunion, le rendez-vous a débuté sur une présentation des relevés des stations hydriques de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), par Erwan Le Barbu. L'adjoint responsable hydrométrie et hydrologie à la DREAL met en évidence *« les sécheresses que nous pensions exceptionnelles, au vu des chiffres récoltés depuis les années 1950 environ, ne le sont plus depuis 2015. À partir de cette période, les sécheresses (comme celle de 1976 par exemple) sont devenues normales en se succédant presque tous les ans. Ce changement de norme est à prendre en compte dans nos analyses et les définitions des seuils d'alerte afin de les adapter à la situation qui devient inquiétante dans certains secteurs »*. Son intervention a été suivie par celle de Mathieu Dourthe, chef du service eau, forêt et biodiversité de la DDT de la Nièvre. *« Tout cela est très préoccupant. Surtout pour l'approvisionnement en eau potable qui est pour nous le cœur de cible de nos actions. Cet état des lieux est d'autant plus préoccupant que certaines communes sont dans des situations fragiles »*.

Interrogations

Malgré tout, certains participants au Climatour ont soulevé des questions. Ils ont notamment abordé le fait que certaines communes ont des restrictions et d'autres non, alors qu'elles dépendent du même point d'alimentation en eau potable. Des incohérences aux yeux de certains, que Mathieu Dourthe explique. *« Cela dépend de la position de la commune dans les différents bassins-versants. Je conçois que le découpage puisse paraître complexe, mais il est basé sur l'hydrographie. Après, il est certain qu'un travail doit être mené collectivement pour expliquer ces restrictions, mais aussi pour prendre la mesure des enjeux et mettre en place des solutions en amont »*. Dans cette optique, il stipule : *« il faut aller plus loin dans ce qui est prévu. Et d'ailleurs le ministère de l'Environnement est en train de mettre au point un plan global de l'eau. Ambitieux, ce plan a pour objectif de raisonner les utilisations qu'elles soient professionnelles ou individuelles »*.

Visite sur le terrain

Enfin, et comme le prévoit le Climatour, une visite était organisée pour présenter les aménagements réalisés aux abords de l'Alène, le tout coanimé par Fabien Sève, animateur du contrat territorial Aron-Cressonne auprès du Parc Naturel Régional du Morvan, avec notamment des interventions de Corinne Carré-Reveniau, chargée du suivi de la qualité de l'eau au Conseil départemental et d'Ivan Alfier, directeur de la Fédération de pêche de la Nièvre. Ce dernier souligne : *« si les cours des rivières sont repensés, cela permettra de faire baisser la température dans l'eau grâce au retour de la végétation sur les berges. Idéal pour la population piscicole et particulièrement pour certaines espèces qui sont très sensibles aux températures élevées (les truites notamment) »*. Fabien Sève poursuit : *« il est nécessaire de communiquer sur tous ces éléments, car le changement d'un paysage, comme les abords d'une rivière, peuvent être mal perçus par les habitants. Il faut donc, encore une fois, travailler collectivement pour mettre en perspective des projets comme ceux de Luzy »*. Si la présentation *in situ* a été bien accueillie par la majorité des présents, reste maintenant à savoir si ce nouveau Climatour aura une résonance dans d'autres communes et si les mesures mises en place permettront de répondre efficacement et durablement aux enjeux gravitant autour de la ressource en eau.



Diverses interventions ont permis à l'Alène de retrouver un cours plus sinueux, comme ici au cœur de Luzy.

Chloé Monget

// SOUTIEN MORAL

21 Quand les mots vous remettent à flot

La MSA Bourgogne mène une action nommée « Dire pour Rebondir » destinée à soutenir des personnes du secteur agricole fragilisées. Des participants et des animateurs témoignent du fort soutien ainsi apporté.

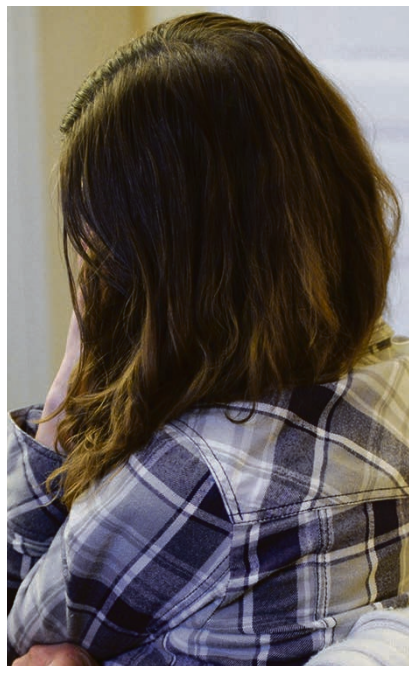
Répondant à l'invitation du service Action sanitaire et sociale (ASS) de la MSA Bourgogne, huit personnes, agriculteurs ou salariés d'organismes para-agricoles, ont participé récemment à l'action « Dire pour Rebondir » en Côte-d'Or. Déjà conduite deux fois au cours des années précédentes, cette action, commencée en avril 2022 et organisée en huit séances, était proposée à des personnes rencontrant des difficultés de vie : maladie, vie professionnelle, vie familiale… Elles avaient pour point commun un mal-être lié à ces difficultés, se traduisant par une perte de confiance, la difficulté à se projeter et /ou des passages dépressifs. Le parti pris de « Dire pour Rebondir » est de proposer aux personnes en difficulté pouvant s'entraider, un cadre professionnel structuré. Chaque séance était ainsi encadrée et animée par deux assistantes sociales, Amandine Beauchamp et Hélène Pazery, accompagnées d'un psychopraticien en la personne de Pascal Mullard.

Parler, écouter, produire ensemble

Au cours de ces rencontres, des temps d'expression individuelle et d'écoute alternaient avec des productions collectives et des apports théoriques avec des méthodes innovantes de travail. Au terme de cette action tous les participants vont mieux et ont exprimé la volonté de poursuivre car, pour eux, le rebond se fait maintenant ressentir. Certains ont accepté de témoigner, c'est le cas de Jean-Marc : *« J'ai été très heureux de pouvoir parler de mes problèmes avec les autres participants comme de partager les leurs. Amandine et Hélène, les assistantes sociales, ainsi que Pascal, le psychopraticien, nous ont permis d'avancer grâce à leur écoute et leur professionnalisme. J'espère que cette action de la MSA sera renouvelée. Je voudrais aussi dire à tous ceux qui ne se sentent pas bien moralement qu'ils ne doivent pas hésiter à contacter ces personnes de la MSA, ce n'est que du positif »*. Pour sa part, Lili, une autre participante, considère que *« rebondir, c'est retrouver la place qui nous appartient dans la vie à tous les niveaux. Cela n'a pu se faire que grâce à l'écoute bienveillante, la compréhension avec des mots justes, l'accompagnement sans jugement de l'équipe professionnelle et le soutien du groupe. Merci à vous tous »*.

« Ne pas avoir honte d'accepter l'aide »

Troisième témoignage : celui de Dominique qui a compris que *« quand on n'est pas bien, il ne faut pas avoir honte d'accepter toute l'aide que l'on peut nous donner et c'est ce que j'ai trouvé dans le groupe de participants et avec les personnes qui ont animé. Je les en remercie. Une confiance s'est établie entre tous et on peut lâcher prise en évoquant son problème car on ne ressent que de la bienveillance et du soutien autour de nous, les personnes sont à l'écoute. Il faut que cette initiative puisse continuer car je pense que beaucoup de personnes en ont besoin mais n'osent pas se l'avouer »*. De son côté, Patrick était confronté à des difficultés personnelles : *« quand nous avons décidé de participer à « Dire pour Rebondir », nous sommes venus en couple. Nous étions dans le groupe, très bien entourés et nous avons beaucoup parlé, soutenu, rassuré et pensé aux autres »*. *« Un grand merci à Amandine, Hélène et Pascal,* ajoute Nathalie, *qui nous apportent beaucoup et nous aident à résister aux difficultés de la vie, toujours très difficiles à supporter »*. Enfin, pour Pascal, l'action lui a permis de trouver un lieu collectif d'écoute, de respect et de tolérance : *« Le climat de confiance ainsi instauré m'a permis de progresser et de dépasser des difficultés que je rencontrais. J'ai aimé écouter les autres pour mieux les comprendre. Merci aux participants et aux professionnels qui ont animé ces ateliers »*.



Lorsqu'on traverse une passe morale difficile, pouvoir bénéficier d'une écoute et d'un partage est très important. (Crédit Dominique Hommel)

Propos recueillis par la MSA Bourgogne

Le regards des animateurs

Animer un groupe dans le cadre de l'Action « Dire pour Rebondir » est un moment fort. Les assistantes sociales Hélène Pazery et Amandine Beauchamp, ainsi que le psychopraticien Pascal Mullard livrent leur ressenti :

Pascal Mullard : *« Se relier, sortir de chez soi, des routines plus ou moins heureuses et venir rencontrer d'autres humains. Être écouté et offrir son écoute en échange. Ces séances viennent s'installer pour un temps dans la vie de chaque participant, comme pour sortir du quotidien. On est ici pour partager ce qui est important pour chacun. Séance après séance, on se connaît mieux. On se sent de plus en plus en confiance, en complicité. Ces rencontres deviennent des moments précieux que l'on attend avec impatience et envie. On s'appuie les uns sur les autres. On partage les difficultés, les bonheurs et les changements. Ce processus permet de changer de regard sur les situations vécues, de prendre des décisions et les mettre en œuvre. Pour l'intervenant que je suis, c'est un privilège que de cheminer au contact de ces vies qui s'écrivent avec vérité et authenticité. »*

Hélène Pazery : *« L'approche collective permet de donner une autre ampleur à mon métier d'assistante sociale. Il ne s'agit plus seulement de mon écoute, de mon regard mais d'un regard croisé enrichi par chaque participant. La bienveillance et le lien sont au cœur de chaque rencontre. »*

Amandine Beauchamp : *« Ce travail en groupe est une mise en lumière de chacun. Je l'observe. Tout le monde a une place, sa place, et comme dans un mouvement de balancier, tout le monde donne aux autres et reçoit des autres. Ces rencontres sont un temps et un lieu d'enrichissement, de réparation et de partage. »*

Pour vous renseigner sur l'action « Dire pour Rebondir » contactez la MSA Bourgogne : Amandine Beauchamp au 06 20 36 47 82 Hélène Pazery au 06 15 31 81 47

// LES JARDINS DE LA CROISIÈRE

89 Encore une bonne année pour le chantier d'insertion

L'assemblée générale des Jardins de la Croisière s'est tenue le jeudi 30 mars, dans les locaux de la MFR de Gron. L'occasion de revenir sur la dernière année écoulée, avec une nouvelle fois de bons résultats pour l'insertion avec 62 % de sorties dynamiques.

Pour Michel Jouan, président des Jardins de la Croisière, *« 2022 était l'année d'après »*, celle qui suivait le plan de consolidation et de développement 2021-2021 qui a permis de développer les deux activités économiques des Jardins de la Croisière (le maraîchage biologique et l'entretien d'espaces verts), de maintenir de bons résultats en termes de sorties dynamiques et d'améliorer les locaux et les conditions de travail des salariés.

2022, c'est aussi la fin de quelques chantiers pour les Jardins de la Croisière. *« Nous avons terminé la mise en place de deux nouveaux tunnels et du verger et un tracteur a été financé. Nous attendons sa livraison »*. À noter qu'en 2022, les Jardins de la Croisière ont bénéficié du plan France relance pour l'achat d'un broyeur, pour leur activité entretien d'espaces verts.

Malgré le contexte difficile, le chantier d'insertion est satisfait de la vente de ces légumes. *« Et nous poursuivons aussi le développement de l'activité des chantiers verts. Pour la sixième année consécutive, nous dégageons des bénéfices avec une augmentation de notre chiffre d'affaires à hauteur de + 5 % »*, assure Michel Jouan.

62 % de sorties dynamiques

Quant à l'insertion, là aussi, les résultats sont bons. *« Nous obtenons 62 % de sorties dynamiques. Sur 44 personnes ayant quitté les Jardins de la Croisière dans l'année, 27 ont trouvé un emploi ou une formation qualifiante »*, indique le président.

Pour 2023, dans le contexte de crise mondiale, d'augmentation des coûts des énergies et des matières premières, le chantier d'insertion se veut prudent. *« Nous voulons tester chaque activité nouvelle pour voir leur rentabilité »*.

Un nouveau chantier les attend : celui de l'aménagement des abords. *« Nous cherchons à améliorer l'accueil sur le parking, nous aurions besoin d'une petite salle polyvalente pour réaliser dans de meilleures conditions la mise en pot du miel, de l'étiquetage de nos bocaux, etc. Mais il nous faut mener une réflexion globale en fonction de nos besoins et des possibilités sur la parcelle actuelle. Nous pensons solliciter un accompagnement dans le cadre du DLA (dispositif local d'accompagnement) »*, conclut-il.

Christopher Levé

Pour contacter les Jardins de la Croisière : 03 86 64 93 18 / 5 chemin de la croisière à Sens (89 100) / www.jardinsdelacroisiere.fr



Christine Busson (vice-présidente), Michel Jouan (président) et Éric Polrot (directeur), lors de l'assemblée générale des Jardins de la Croisière.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Arbres et haies : installation et entretien

• 11 et 12 avril à Beaune

Marie Monique, tél. : 03 80 68 66 66, marie.monique@cote-dor.chambagri.fr

// Soigner ses animaux avec l'acupuncture

• 17 et 18 avril à Créancey

Céline Faubladier, CA21 tél. : 03 80 90 68 76 celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Favoriser les auxiliaires des cultures sur l'exploitation agricole

• mardi 18 avril 2023

Face aux difficultés rencontrées dans certains secteurs agricoles : pullulations d'insectes résistants aux insecticides, retrait de matières actives, difficultés d'implantation des cultures en lien avec le changement climatique, il peut être intéressant de chercher à avoir des systèmes de production plus résilients et moins dépendants des insecticides. Favoriser les régulations biologiques des ravageurs par leurs ennemis naturels est une piste prometteuse pour atteindre cet objectif.

formation@nievre.chambagri.fr - 03 86 93 40 37

// Identifier et prévenir le parasitisme chez les ovins

• 27 avril

La connaissance de certaines pathologies permet de réduire la mortalité du troupeau et de diminuer les charges vétérinaires, une formation d'une journée destinée aux éleveurs d'ovins.

formation@nievre.chambagri.fr - 03 86 93 40 37

// Action courte qualifiante conduite et maintenance de l'enjambeur

• jusqu'au 26 mai

La formation, proposée par le LEGTA Nevers-Cosne antenne de Cosne, a une durée de trois mois est à destination des personnes connaissant le travail de la vigne (à pied). Les cours présenteront : la sécurité, la prise en main des engins, la prise de rang sur parcelle pédagogique, la conduite, puis l'attelage des outils, la soudure, les réglages, le travail du sol, le rognage, le pulvérisateur, le Certiphyto, etc.

Renseignements : cfppa.nevers@educagri.fr ou 03 86 26 67 67.

YONNE

// Formation initiale Certiphyto Densa Viticulture

• Jeudis 13 avril

À Auxerre.

Contact : Christine Ligeron au 03 86 94 22 22.

// Réaliser ma déclaration PAC en toute sérénité

• Les 12, 18 et 27 avril et les 4 et 9 mai

À Auxerre.

Contact : Corinne Chandeclerc au 03 86 94 22 27.

// Maitriser les chiffres clés de mon projet (formation de 3 jours)

• Mardi 9, vendredi 12 et lundi 15 mai

À Auxerre.

Contact : Cédric Barrallon au 03 86 94 21 92.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Colloque sur les orges brassicoles

• Jeudi 13 avril

Arvalis-Institut du végétal organise un colloque sur les orges brassicoles, le 13 avril à Dijon. Il se tiendra à Dijon Congrexpo, 3, boulevard de Champagne, de 9 h 00 à 16 h 30. Au programme :
- Déployer durablement des variétés 6 rangs hiver brassicoles dans la zone à faible potentialité du Centre-Est de la France.
- Table ronde : dans un contexte économique incertain, comment les différents acteurs de la filière s'adaptent-ils au niveau de la gestion de leurs ressources ?
- Les enseignements de l'étude PROSIT (FSOV) : Qualification des protéines d'intérêt pour la qualité brassicoles des orges.
- Le panorama du marché de la bière
- Offre, demande et fret en orges et malts dans le monde, l'Europe et la France.

Apéritif offert par Brasseurs de France suivi d'un cocktail déjeunatoire.

Inscriptions en ligne sur www.arvalis.fr

// Colloque objectif cultures propres

• Jeudi 11 mai

Arvalis-Institut du végétal, Terres Inovia, Alliance BFC, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et la Chambre d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté organisent un colloque « Objectif cultures propres » le 11 mai à Corcelles-lès-Cîteaux, en Côte-d'Or. Il se tiendra toute la journée et permettra de découvrir un panorama de l'actualité et de l'état de l'art en matière de désherbage, pour la réussite de votre exploitation en conventionnel ou en bio. Au programme :
- Des ateliers désherbage chimique, leviers agronomiques, leviers dates de semis et travail du sol, désherbage mécanique, leviers rotations et couverts.

Un village des innovations : utilisation des innovations matériels, biologie des adventices graminées, impact sanitaire des adventices, impacts environnementaux des pratiques de désherbage, gestion des vivaces.

Un Forum au champ pour échanger des expériences : oser changer ses pratiques pour avoir des cultures propres, assurer une bonne gestion des adventices sous contraintes environnementales et filières.

Inscriptions en ligne : https://my.weezevent.com/OCP2023

NIÈVRE

//Journée agritech

• Le 13 avril

Comme tous les ans, Groupama propose la journée Agritech dédiée aux avancées technologiques agricoles du 13 avril de 10 h à 15 h 30 au Gaec de Velle, Lieu dit Velle à Montigny-en-Morvan. Au programme : prévention Groupama, Spara, santé et sécurité au travail, Exo expert, Solaire facil Installation de panneau, etc.

Inscriptions obligatoires auprès de votre conseiller Groupama

YONNE

// Essais fongicides et fertilisation sur blé et orge

• Mardi 23 mai, à Brienon-sur-Armançon.

Contact : Marie Bouillé, conseillère grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 06 30 62 99 69.

// Essais variétés bio, blé d'hiver, blé de printemps, orge de printemps, lentille, lin (désherbage) et cultures associées

• Mercredi 24 mai, à Migennes.

Contact : Marie Bouillé, conseillère grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 06 30 62 99 69.

RÉGION

// Assemblée générale Salers

• Jeudi 27 avril, à Chemaudin (25)

L'association Salers de Bourgogne-Franche-Comté organise son assemblée générale le 27 avril à la salle des fêtes de Chemaudin (25320) à partir de 9 heures. Ce rendez-vous sera suivi d'un repas et d'une visite d'élevage à la Ferme de la Potte, chez Marco et Claudia Beeli. Les personnes intéressées par la race Salers sont les bienvenues.

Pour une bonne organisation, réservez votre participation auprès de Guillaume de Gevigney (06 25 14 41 24)

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Une nouvelle évolution de la grille nationale des salaires

Aux termes de longues négociations, une nouvelle grille des salaires a été signée par les partenaires sociaux. Elle sera applicable au 1er jour du mois qui suivra la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.
Toutefois, la FNSEA invite les adhérents, quand ils le peuvent, à ne pas attendre et à l'appliquer dès à présent.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,27
12 - 16	2	11,36
17 - 24	3	11,53
25 - 35	4	11,77
36 - 51	5	12,29
52 - 73	6	12,87
74 - 104	7	13,62
105 - 143	8	14,56
144 - 196	9	15,76
197 - 270	10	17,46
271 - 399	11	19,86
400	12	22,70

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**.
L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 110{,}26 \text{ (indice 2022)}}{106{,}48 \text{ (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

04/04/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 725 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3,80	4,07	3,92	-0,12
		300-350	3,72	3,94	3,84	0,07
		350-400	3,55	3,75	3,61	-0,08
		400-450	3,46	3,66	3,58	-0,01
		450-500	3,36	3,59	3,49	-0,02
	R	400-450	3,29	3,38	3,36	-0,15
F	E	300-350	3,45	3,45	3,45	0,03
	U	200-250	3,85	3,85	3,85	0,25
		250-300	3,37	3,50	3,43	
		300-350	3,19	3,37	3,26	0,02
		350-400	3,18	3,42	3,27	0,09
	R	200-250	3,32	3,32	3,32	
		300-350	2,94	3,23	3,18	
		350-400	3,20	3,21	3,21	0,19

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 102 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	400-450	3,14	3,28	3,17	0,10
		450 et +	3,00	3,39	3,16	0,00

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 332 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	24 à 36 mois	3,57	4,11	3,77	0,26
	U	24 à 36 mois	2,93	3,32	3,09	-0,08
		- 5 ans	2,93	3,43	3,11	0,00
		5 à 10 ans	2,84	3,35	3,00	-0,02
		+ 10 ans	2,72	2,96	2,79	-0,14
	R	24 à 36 mois	2,58	2,98	2,84	0,06
		- 5 ans	2,57	2,88	2,71	-0,14
		5 à 10 ans	2,34	2,95	2,74	-0,12
		+ 10 ans	2,48	2,73	2,61	-0,05

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 159 - Taux de vente : 97 %

Broutards, laitonnes : Les transactions restent fluides et la totalité des lots trouve preneur à des cours reconduits. Forte demande en génisses de 2 ans toujours insuffisament représentées.

Vaches, génisses 30 mois : Les herbagères sont très recherchées et se commercialisent rapidement à des cours fermes peu importes les âges. Les animaux proches de la finition voient leur cours stagner. En effet, les cours de la viande entrée abattoir semblent se durcir cette semaine comme tous les ans à l'approche des fêtes pasquales. Bonne ambiance commerciale en général avec peu d'invendus.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

03/04/2023

Effectif : 596

Broutards	(210 - 385 kg)	840 - 1340	3,25 - 3,98
Broutards	(395 - 445 kg)	1380 - 1550	3,17 - 3,59
Laitonnes	(210 - 350 kg)	770 - 1110	3,01 - 3,83
Laitonnes	(365 - 420 kg)	1120 - 1250	2,80 - 3,17
Génisses 24 - 36 mois	(420 - 800 kg)	1280 - 2610	2,79 - 3,33
Vaches suitées femelles		2310 - 2600	
Vaches légères		1100 - 1450	
Vaches entre deux		1480 - 1730	
Vaches lourdes		1750 - 3170	

Malgré des apports importants les cours sont sensiblement maintenus en broutards avec très peu d'invendus. La demande est toujours forte en légers.
Pour les femelles la tendance est la même que pour les mâles avec la préférence des acheteurs pour les maigres. En génisses et vaches, les sujets herbagers sont activement recherchés à des tarifs fermes. Tassement des cours en vaches lourdes viandées.

DIVERS :

Broutards limousins et croisés	(220 - 360 kg)	830 - 1360	3,50 - 3,81
Broutards limousins et croisés	(370 - 460 kg)	1320 - 1600	3,44 - 3,77
Laitonnes limousines et croisées	(310 - 425 kg)	1000 - 1320	3,00 - 3,26

Apports satisfaisant avec peu d'invendus. Le commerce demeure actif mais on notera un tassement des tarifs sur les sujets de plus de 380 kg.
Pour les femelles les prix sont de nouveau orientés à la baisse

Bovins gras : 10
Vaches de viande — **5,28 à 5,46 € kg de viande.**
Cours sensiblement reconduits.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

27/03/2023

Effectif : 15
Peu d apports. Vente globale.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

03/04/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 89 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 38 à 44 kg	4,17	4,36	4,32	
		+ de 50 kg	3,55	3,75	3,61	
	R	de 32 à 38 kg	3,60	4,47	3,96	0,03
		de 38 à 44 kg	3,26	4,07	3,73	-0,17
		de 44 à 50 kg	3,39	3,93	3,52	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 45 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		M	1,53	1,62	1,58	0,07
F	U	+ de 60 kg	1,45	1,70	1,56	0,15
	R	+ de 60 kg	1,03	1,33	1,20	-0,09

AGNEAUX LAITONS (€/kg vif) — *Effectif : 272 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,34	4,55	4,46	-0,17
		de 38 à 44 kg	4,39	4,74	4,51	0,13
		+ de 44 kg	4,20	4,42	4,30	-0,02
	R	de 32 à 38 kg	3,87	4,26	4,02	-0,12
		de 38 à 44 kg	4,14	4,36	4,27	

OBSERVATIONS

Effectif global : 408 - Taux de vente : 92 %

Agneaux : L'offre est un peu hétérogène, et les volumes en agneaux de qualité sont insuffisants pour satisfaire le demande à l'approche des fêtes de Pâques.

Brebis : Peu d'offre. Cours reconduits.

Béliers : Bonne demande.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

29/03/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 108 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	3,50	3,66	3,59	0,04
F	U	300-350	3,19	3,24	3,22	-0,04

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 66 - Vente : 87 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	R	24 à 36 mois	2,55	2,98	2,82	
F	U	- de 5 ans	2,88	3,08	2,96	-0,08
		5 à 10 ans	2,73	2,98	2,90	-0,05

OBSERVATIONS

Effectif global : 174 - Taux de vente : 90 %

Broutards, laitonnes : Très peu d'apports cette semaine, cours reconduits dans toutes les catégories.

Vaches, génisses : Volume en baisse et qualité très hétérogènes expliquant la baisse des cours cette semaine. À vérifier dans les semaines prochaines.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

29/03/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 478 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 38 à 44 kg	4,38	4,72	4,44	0,02
	R	+ de 44 kg	3,68	3,96	3,72	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 112 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	R	+ de 60 kg	1,78	2,40	1,88	0,12

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 83 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		40	92	70	17,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 707 - Taux de vente : 97 %

Agneaux : Les laitons sont recherchés en cette veille de fête pascale mais la sélection est très rude et les lots trop gras perdent quelques centimes cette semaine. Dans les agneaux lourds la qualité reste très hétérogènes mais avec une légère hausse des cours.

Brebis : La demande semble relancée et les cours grimpent, vente rapide.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

3 Avril 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Dans un contexte où les charges des éleveurs restent à un niveau très élevé, la pression des opérateurs à la baisse des opérateurs est incompréhensible!

Bovins maigres : Les cours sont facilement reconduits et bien orientés. Le marché des femelles peut-être localement plus tendu.

POLITIQUES

Le Commissariat général au développement durable organise jeudi 20 avril de 14h à 15h, un webinaire dédié à la présentation du règlement européen sur la déforestation importée et sur les nouvelles obligations des entreprises. Cette présentation est ouverte à tous les acteurs concernés ou intéressés par cette règlementation qui devrait être publiée au journal officiel de l'Union européenne mi 2023.
Si vous souhaitez y participer, n'hésitez pas à vous inscrire ici avant mardi 18 avril.

ENVIRONNEMENT

Le 27 mars, la secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie a réuni les parties prenantes pour lancer la concertation sur le premier projet de méthode de calcul du score d'impact environnemental des produits alimentaires. Depuis 2021, plusieurs expérimentations d'affichage environnemental ont été réalisées, et Interbev a participé activement aux expérimentations et consultations. L'enjeu est maintenant d'aller au-delà de l'Analyse de Cycle de Vie pour une meilleure prise en compte des externalités positives de l'élevage.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Suite de la loi EGALIM2 , la loi du député Frédéric Descrozaille vient d'être promulguée et est paru au Journal officiel du 31 mars.
Cette loi permettra notamment de prolonger l'expérimentation sur l'encadrement du seuil de revente à perte jusqu'en 2025 pour les produits alimentaires, ainsi que de réguler l'activité des centrales d'achat au-delà des frontières françaises ! Deux points essentiels pour rééquilibrer les rapports de force dans les filières alimentaires, et apporter plus de valorisation au maillon amont !

FAIT DE LA SEMAINE

Face à la faiblesse de la réponse du Gouvernement à la crise subie par les productions bio, les éleveurs bovins allaitants compris, la FNB par voie de communiqué de presse a fait savoir l'importance de revaloriser cette aide d'urgence qui n'est à date abondée que de 10M€ ! Avec un écart entre le prix de revient et la cotation FranceAgrimer sur le bio de 1,92€/kg, les pertes rien que pour les éleveurs bovins allaitants sont chiffrées à 70M€, et uniquement pour l'année 2022 ! Il y a urgence à réagir en conséquence !

FOCUS

Ce jeudi 30 mars s'est déroulée à Bruxelles l'élection du Président du Groupe Viande bovine du COPA-COGECA. C'est un éleveur français, Dominique FAYEL, qui a été désigné par les représentants des fédérations professionnelles des 27 états membres. A noter de nombreux dossiers décisifs à venir pour l'élevage bovin : les accords de libre-échange et clauses-miroir, les réglementations environnement (directive IED, biodiversité, climat, carbone, co-bénéfices de l'élevage, …) et bien-être animal, ainsi que l'avenir de la

CHIFFRE A RETENIR

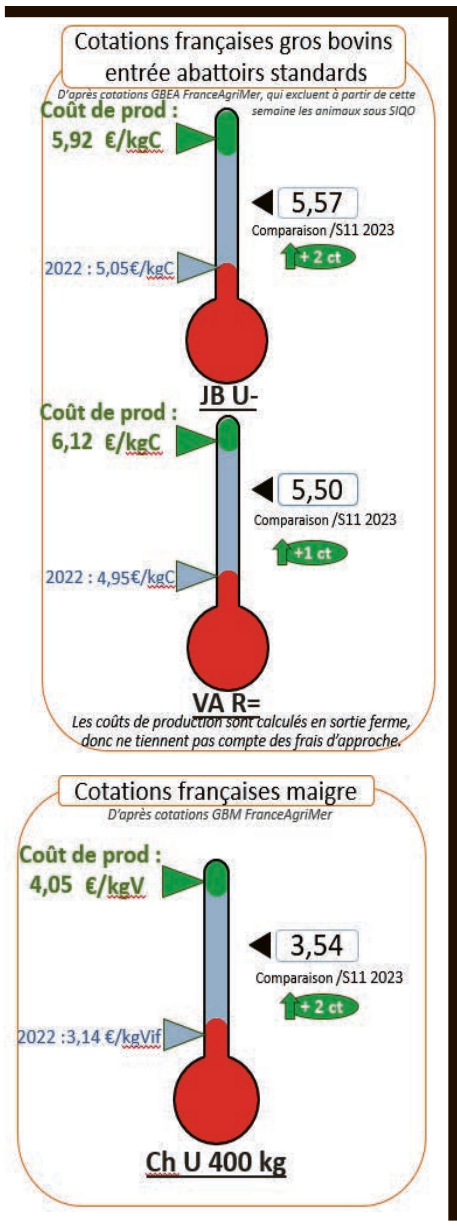
7,8 Mt de CO2eq

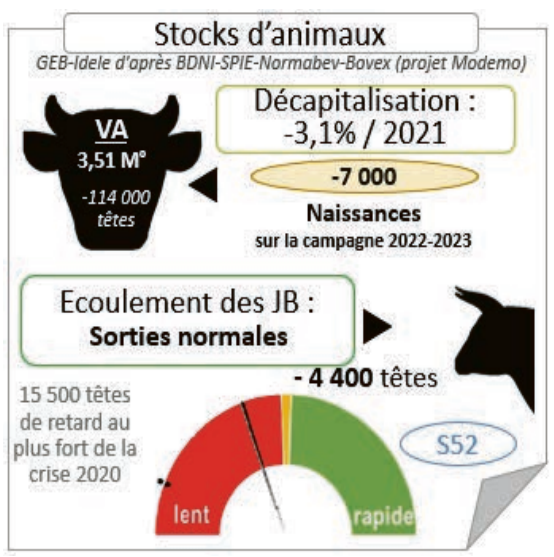
Selon le rapport scientifique du GIS Avenir Elevage : « Pas d'agriculture durable sans élevage », ce sont les quantités de carbone qui sont évitées en 2021 grâce aux effluents d'élevage épandus localement (par rapport à des engrais de synthèse moyens). Cela représente l'empreinte carbone annuelle de plus de 700 000 français(es).

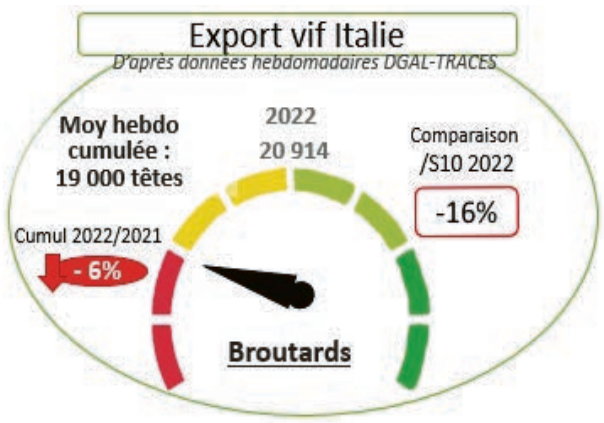
EN REGION

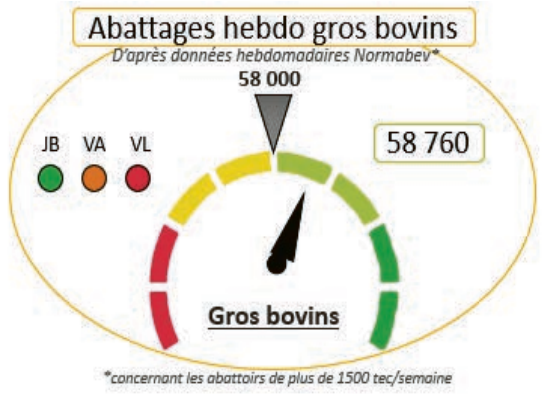
La prise de parole commune des Associations Spécialisées de Ruminants à savoir FNB-FNPL-FNO-FNEC au Congrès FNSEA (qui s'est déroulé à ANGERS, du 28 au 30 mars) a appelé le réseau syndical à continuer de se mobiliser activement sur les dossiers prioritaires : clauses-miroirs dans le libre-échange, modalités de recours sur les indemnisations sécheresse sur prairies, statut quo pour la Directive Emissions Industrielles, ou encore l'application d'EGALIM2 .

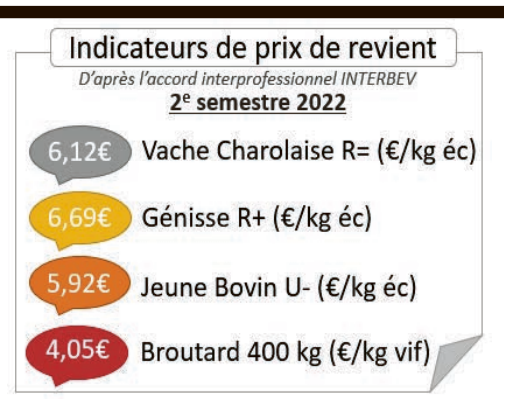
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

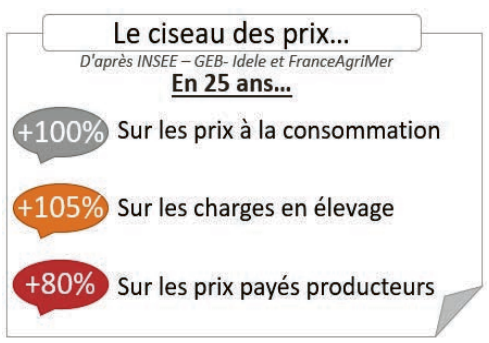












TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 14
du 3 au 9 avril 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les apports s'étoffent un peu avant les mises à l'herbe mais sans encombrer les marchés. La demande reste ferme, notamment pour l'engraissement en France. À l'export, la tendance observée la semaine dernière se confirme : les besoins sont moins pressants, certaines places ont du mal à reconduire les cours, voire enregistrent des baisses de tarifs. Les lots valablement vaccinés restent activement recherchés à des cours fermes, la marchandise moyenne est davantage triée. En femelles, le commerce est stable et les cours sont globalement reconduits.

Gros bovins maigres : La saison d'herbe démarre, les apports progressent mais sont de qualité irrégulière. Les acheteurs sont tout de même au rendez-vous avec des besoins toujours importants. Les transactions sont fluides et rapides. Les bons sujets sont recherchés, tandis que les vaches plus moyennes sont triées et cèdent encore quelques centimes.

Boucherie : L'accalmie ressentie la semaine dernière se confirme, malgré des disponibilités toujours modérées : la pression est telle que les cours s'en ressentent. On enregistre globalement une baisse de quelques centimes en vaches laitières de moindre conformation, ainsi qu'en charolaises. Les autres races voient leurs cours simplement reconduits, avec une tendance au plafonnement.

Veaux : Le commerce est globalement stable avec une offre toujours modérée face à des achats réguliers. Cet équilibre permet de fluidifier les ventes et de maintenir les cours. La bonne dynamique observée en veaux laitiers ces dernière semaines se poursuit permettant encore quelques hausses tarifaires sur certains marchés. En veaux gras, les acheteurs trient davantage au profit des veaux supérieurs.

Ovins : En agneaux, les ventes sont boostées par l'approche de Pâques bien qu'il reste peu de jours avant la fête. Les volumes sont étoffés et trouvent très rapidement preneurs, même si la qualité peut être hétérogène. Les cours sont globalement haussiers. En agnelets, le commerce est plus dynamique et les cours remontent. En brebis, l'activité se tasse un peu et les cours plafonnent.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Recherche tracteur tout état toute marque.
✆ 07 49 88 65 13

21 - Vends tracteur John Deere 5100R, année 2019, 1 790 heures sans TVA (1302)
✆ 06 81 80 68 23

84 - Vends petit ballot paille prix 4€, matelas de paille, prix 10 €.
✆ 06 81 73 86 35

Travail du sol

26 - Vds semoir NODET 4m à disques Décompacteur 3-5 dents 2m Déchaumeur 3.5m 13 dents Konskilde + herse roulante - Machine à traire ch 1400 L 8 à 12 postes - Aplatisseur.
✆ 04 75 76 03 61

26 - Vends charrue KUHN 152 multi - Master * Cultipaker * 4 m 50 - Herse plate 4 m.
✆ 04 75 90 12 80

26 - Vds pondoir automatique long 64 m pour 8000 poules - vibroculteur 4.20 m repliable.
✆ 06 72 26 61 03

58 - Vends boisseau chargement 28 m3 avec toit + 2 herses plattes 5 m. et 6 m. dans l'état (1404)
✆ 03 86 37 82 26 HR

69 - Vds déchaumeurs Keuernland 3 m. à dents disques + rouleau TBE. Prix : 7000 euros HT
✆ 06 07 06 77 50

Récolte

01 - Vds faucheuse Deutz Fahr SM 428, 8 assiettes, 3 couteaux, très bon état, 6000 euros net.
✆ 06 85 75 59 69

01 - Vds faneuse 8 toupies GF 8501 MH de 2008 Kuhn très bon état.
✆ 06 64 54 74 72

07 - Cause retraite VDS rateau ANDAINEUR KRONE SWADRO355 Essieu Tamdem tête Pivot TBE PX : 2800 euros + Faneuse KU. HN, 4 Toupies 4201 MH DIGI Drive REL Hydro tête Pivot TBE . Px : 1900 euros. Tel 06 74 02 34 31
✆ 06 74 02 34 31

21 - Vends round baller Vario pack 1800, - plateau Mazeron 8 m., - charrue Brabant 4 fers NSH, - faucheuse Kuhn 3 m. (0803)
✆ 06 98 38 19 62

26 - Recherche coupe repliable pour moissonneuse et cueilleur à maïs 5 ou 6 rangs avec broyeur.
✆ 06 24 01 73 22

26 - Vends moissonneuse Braud 640, vendangeuse Braud récolte petits fruits, semoir maïs Nodet 6 rangs, 2 micros kit anti poussière, tout état de marche.
✆ 06 83 10 97 79

38 - Vends moissonneuse Laverda 3790 coupe 4m20 année 1992.
✆ 06 81 80 77 10

Divers

18 - Achète blouses ; gilets, veste de Maquignon anciennes ; vieilles biaudes ; vieilles vestes et pantalons en moleskine noirs ; vestes et gilets de chasse ; vêtement de campagne et de travail ancien ; vieilles blouses noires, grises et beiges ;vieilles vestes et pantalons de pompiers en lin ; vieux vêtements perlés noirs ou deux couleurs ; dentelles anciennes, mercerie ; torchons et tissus anciens, entière collection de dentelles et de vêtements ; vieux stock de magasin de vêtements.
✆ 06 08 84 27 75

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM (1206)
✆ 06 71 10 93 35

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (1403)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vend 2 pneus 520/70/R38 et 2 pneus 480/70/R24 60% usure, pompe électrique 40m3 et compteur à eau + tuiles plates. St Vallier.
✆ 06 67 27 85 30

RECHERCHE sur toute la France moissonneuses-batteuses, tracteurs, télescopiques, planteuses, arracheuses de pommes de terre et autres machines agricoles, même HS !
••• Paiement comptant •••
Tél. 06 64 36 27 77

38 - Vends roues complètes 1400/20 8 troues 1100 euros roue de transport charrue Huard 550 euros vibroculteur 3m 550 euros + versoir charrue IH 120 euros.
✆ 06 38 55 53 31

38 - Vends moulin farine ; semoir anti limaces ; caisses volailles ; table découpe ; vitrine réfrigérée.
✆ 06 22 00 59 57

38 - Vends surélévateur de balles Mailleux ; Broyeur mélangeur Skiold, DAL Delaval, 12 TruTest fixe.
✆ 06 47 72 35 05

38 - Vends épandeur à fumier Leboulch 4 tonnes bon état.
✆ 04 76 35 90 60 HR

38 - Vends 2 pneus Michelin 120R18 ; 1 boitier réducteur ; 2 pneus hiver Vredestein 185x60R15 prix à débattre.
✆ 06 71 36 35 47

38 - Vends vibroculteur Kverneland TLC 4m50 double roto herse très bon état 2004 ; Faneuse class Volto 870H 8m70 très bon état 2013.
✆ 06 12 05 40 97

38 - Vends dal à veaux Forster PDL et lait BE 1000 euros ; Ensileuse à fléau Kuhn BE 500 euros.
✆ 06 37 60 68 52

38 - Vends noix bio ; donne tonneaux; donne attelage pour 4 roues à chevaux.
✆ 04 74 54 26 95

38 - Vends Krone herse ; Scie à ruban ; Citerne carburant 600 et 700 L ; Pompe à sulfater jets rampes.
✆ 06 26 69 16 26

38 - Vends semoir engrais Kuhn MDS 901 1400 litres ; Semoir engrais Accord 6000 litres.
✆ 06 30 97 21 60

39 - Vds faucheuse Kuhn, semoir double plateau, concasseur Bazouka, diverses cuves à vin.
✆ 06 75 24 49 62

42 - VENDS silo aliments Ext 6 m3 3T9 chassis 3 pieds échelle. Laisser message.
✆ 06 75 39 93 75

42 - Vds cause retraite, andaineur semoir 15 rangs, bétaillère, pompe 400 litres, plus divers.
✆ 04 77 29 10 18 soir HR et 18h

58 - Vends silo aliments extérieur 5 T., 800 euros (1305)
✆ 06 71 06 43 08

69 - Vend arceau de sécurité repliable pour Massey Fergusson série 130 - 140 - 145 - Jamais monté - Prix: 250 €.
✆ 06 13 52 27 12

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS

>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS

>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS

>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant

>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques

>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs

Scannez-moi !

Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

Elevage

38 - Vends nourrisseur à veaux large 2,20m 700 euros galvanisé.
✆ 06 73 78 84 41

Véhicule

Utilitaire

21 - Vends semi-remorque Mercédes Axor 1840, année 2007, 550 000 kms avec ou sans benne, alu. Trailor, TBE (1407)
✆ 06 86 77 00 93

26 - Vends C15 First 760kg diesel An 1996 1ere main 212 000 kms sans CT pour pièces.
✆ 06 13 42 87 64

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up + Dacia.
✆ 06 42 69 14 31

38 - Vends cause retraite Jumper magasin boucherie VASP 199000 km très bon état.
✆ 06 08 76 25 27

69 - Vends moto enduro 125 BETA rr 4 temps en très bon état, de 2021, 2700 km. Moto rabaissée car utilisée par une fille. Biellettes d'origine fournies. Pneus neufs. Besoin du permis A1. Cartons avec pièces (rétros, clignotants). Idéale entre autre pour apprentis entre 16 et 18 ans et aller dans les chemins, prés, vignes. 4 000 €.
✆ 06 13 52 27 12

Tourisme

38 - Vends Berlingo Citroën 1999 176000km CT ok 4 pneus neuf 2500 euros.
✆ 06 75 78 36 12

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC

❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

89 - Vends C4 Picasso 2010, CT OK, 192 000 kms, 4 500 h. ADB, toutes options, parfait état (1406)
✆ 03 86 32 20 52

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds environ 450 gros piquets acacia 2m, fendus, et appointés.
✆ 06 16 28 67 72

38 - A vendre 50 balles rondes foin 2022 bonne qualité prix 120 euros 38620 Montferrat.
✆ 06 08 57 63 24

39 - Vente de paille foin luzerne de qualité rendues livrées.
✆ 06 73 92 81 55

Fourrage

21 - VENDS PAILLE DE QUALITÉ EN BOURGOGNE
Transport en plus suivant km
Tél. : 06 85 73 22 68

38 - Vends bottes luzerne 4 kilos environ 1 euro la botte.
✆ 06 88 77 83 25

Propriété

18 - Investisseur recherche achat terres céréalières, bail au fermier en place.
✆ 06 80 32 84 54

18 - Recherche sur Région Centre ferme céréalière 180 à 220 HA, achat possible du matériel.
✆ 02 48 59 84 42

26 - Cherche propriété agricole Drôme des Collines, bon ou mauvais état, 3ha min. Achat pleine propriété ou viager, à louer. Étudie toutes propositions.
✆ 06 87 12 16 68

Terrain

38 - Achète terrains agricole à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ 06 08 22 25 90

Location

Chasse, Etangs

01 - 45 - Spécialiste lapin de Garenne repris parc sur herbe qualité extra repeuplement. Garanties sanitaires. Livraison documentation sur demande.
✆ 06 82 28 12 19

Autres

21 - Près Beaune agri retraite, loue gite 11 lits, tout confort, draps, linge fournis.
✆ 03 80 26 09 85

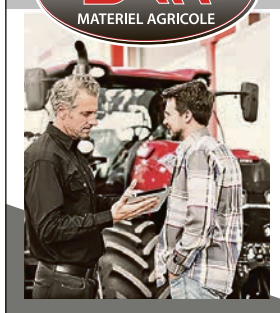
Terres de Bourgogne
Suivez-nous sur
INFOS REPORTAGES VIDÉOS

82 - 32 - Au cœur de la Gascogne, venez vous détendre dans l'un des gites de «la bastide du chêne» à Montégut 32550, dans un parc arboré de 2 hectares, avec piscine, location à la semaine.
✆ 05 62 59 03 38 - mail : contact@bastideduchene.com

Emploi

Offre

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDD, à pourvoir dès maintenant et jusqu'au 30 juin 2023) –Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

DAFP MATERIEL AGRICOLE
RECRUTE

SUR SA BASE DE VENOY (89)
• **2 commerciaux (H/F)**
motivés, débutants acceptés, véhicule, PC, tel portable fournis
• **1 technicien (H/F)**
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées. Formation assurée
• **1 ouvrier polyvalent (H/F)**
débutant accepté
Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70
CASE IH

26 - Exp. agricole Drôme Prov. spé. semences cherche salarié polyvalent, CDI, expérience+permis B.
✆ 06 09 48 80 50

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

COOPÉRATIVE BOURGOGNE DU SUD
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR
HormaNat
Gamm vert
RESPONSABLE RAYON VÉGÉTAL (H/F)
CDI – BEAUNE (21)
Missions principales :
• Accueil et conseil auprès des clients
• Vente, rangement des produits, gestion des stocks
• Tenue de la caisse
Profil recherché :
• Formation végétale type **BTA, BTS Horticole**
• Maitrise des techniques de vente
• Idéalement **expérience de 1 à 2 ans** sur un poste similaire
Poste en contrat **CDI temps plein** à pourvoir dès que possible.
Merci de faire parvenir votre candidature via notre site carrière : alliancebfc.softy.pro

Demande

71 - Fils d'agriculteur sur Chatillon-le-Duc (25), recherche pour septembre 2023 un maître d'apprentissage dans une exploitation ovine et polyculture, en bac pro élevage à la MFR de Pouilly-en-Auxois pour 2 ans en alternance, expérience nombreux stages dans les ovins.
✆ 07 69 09 72 52 me laisser un message ou au 06 71 62 76 95

Mariage

21 - Femme 45 ans cherche homme de 45 à 60 ans, sérieux pour vie à deux. Peut changer de région (1306)
✆ 06 31 23 08 63

26 - Femme divorcée 63 ans, cherche homme divorcé ou veuf 64-70 ans pour faire chemin ensemble. Sérieux.
✆ 06 44 01 79 18

Animaux

Bovin

18 - Vends reproducteurs charolais HBC 14-15 mois, ind. IBR, liv. assurée. EARL Trameson 18350 Charly.
✆ 06 10 91 41 94

21 - Vends taureaux 2 ans père IFN 117, - veaux 15 à 16 mois. Le tout HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (0302)
✆ 06 98 38 19 62

21 - Elevage charolais HBC vend taureau 3 ans, vêlage facile -taureaux 14-15-16mois. EARL Gabory -21460 Jeux les Bards
✆ 06 87 43 40 33

21 - Elevage charolais GAEC Léchenault Frères vend taureaux 2 ans + 1 an. TGS. Livraison assurée (1205)
✆ 06 24 24 69 93

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 15 à 18 mois, prêt à saillir, vêlages faciles, IND IBR, BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (1304)
✆ 06 31 23 56 01

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Mont et Massène vend taureaux apte de suite à la saillie, choix important. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps. (1402)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

38 - Vends taureaux Limousins 12/18 mois, Génisses pleines vêlage automne HBL.
✆ 06 12 05 40 97

38 - Vends taureau blond d'aquitaine 12 mois bonne origine.
✆ 07 68 01 27 90

42 - Vds taureaux char., HBC, 15-16 mois, vêl. facile, élevage et viande, Gaec Cusset Gacon, St-Germain-Les-pinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

42 - Elevage HBC vend taureau charolais 17 mois issus IA type élevage (père ONEDREAM). EARL ELEVAGE PLASSE. 42630 REGNY
✆ 06 84 53 10 12

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, plusieurs vêlages faciles, HBC, TGS. GAEC des Morillats 58360 Préporché (0602)
✆ 06 33 49 46 88

58 - Vends reproducteurs charolais 1 ou 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL du Champ Morin 58250 Saint Seine (0606)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Elevage limousin HBL vend veaux reproducteurs de l'année de père qualifié. David Thoulé (0607)
✆ 06 10 09 65 69

58 - Elevage HBC vend taureaux 18 mois, - veaux d'un an, nombreuses origines, prêt à la saillie. EARL Batho Serge- L'Hatenon 58330 Saxi Bourdon (0707)
✆ 06 83 68 07 96

58 - Vends 2 taureaux et 15 veaux reproducteurs de 15 mois inscrits HBC. GAEC Touillon Moiron (0902)
✆ 06 19 82 08 94

58 - Vends taureaux, élevage 100% IA, ISU moyen, femelle 107.8. GAEC de la Croix 58200 Pougny (1303)
✆ 06 86 95 22 65

58 - Cause surnombre vend vaches charolaises et 1 taureau de 2 ans, HBC. GAEC Marion - Luzy (1405)
✆ 06 24 42 29 42

58 - Cause cessation vend TB génisses charolaises pleines (vêlage octobre), garanties sanitaires - Vincent Maenhout - Chevenon (1401)
✆ 06 62 11 09 65

69 - VDS vaches pleines Limousines, jeunes mâles, génisses et laitonnes HBL.
✆ 06 71 61 73 16

71 - Vends bons taureaux de 2 ans et un taureau de 3 ans HBC, TGS, Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - HBC vds veaux 15 mois, taureaux 2 ans, pères Meloman, Nestor, Okapi (Benas JP) et Ramses (Micaud) + taureau 5 ans + vaches pleines ou suitées, génisse 1 an, génisses 2 ans fraichement IA VF (Jarret, Océan, Newman P, TGS, livraison. Devillard J etC, Champlecy.
✆ 06 18 54 64 88

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Acceuil permanent. SCEA de Tameron - Montillot (0210)
✆ Mandron Laurent : 06 87 16 54 66 - Maxime : 06 42 67 44 29

89 - Sélection de 50 taureaux HBC prêts à saillir, - vaches, - génisses. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils -89420 St André en Terre Plaine
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX

Caprin

38 - Vends chèvres naines et bouc docile ferme pédagogique Autrans Vercors.
✆ 06 87 51 58 49

Ovin

42 - Achète brebis, chèvres réforme, agneaux toutes catégories, paiement comptant.
✆ 06 07 96 23 40

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Des professionnels à votre service

GARAGE DU MOUESSE
QUAD 4X4
à partir de 5 325 €HT
Pour TGB : garantie 5 ans pièces / 2 ans M.O.
SEGWAY Powersports › France TGB 4x4 POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Chien

38 - A réserver 3 chiots non LOF nés 04/03/2023 Patou x Estrella nés dans les chèvres mère 250269802889682 vendus à partir des 8 semaines des chiots.
✆ 07 61 19 33 44

73 - Vends 5 chiots beaucerons, 4 mâles 1 femelle, non LOF, nés le 4 janvier, mère 25026908862076, parents travail sur vaches et moutons, pucés, vaccinés. 400 euros.
✆ 06 82 38 70 28

89 - Vends chiots Border Collie, pucés, vaccinés, ovins, bovins, très bonnes origines, mère 128FKG (1203)
✆ 03 86 74 70 94

Divers

38 - Vends bonnes chèvres chamoisées avec chevaux.
✆ 04 76 06 06 41 HR

Terres de Bourgogne
Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur
Tablette
Smartphone


ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

RENOV'MARBRE

SAS en cours de transformation en SCI
au capital de 3 050 euros
ayant son siège social
9 impasse Jean Ingres
21000 DIJON
immat.451 363 584 RCS DIJON

Suivant délibération en date du 01/03/2023, l'AGE, statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé à l'unanimité la transformation de la Société en SCI à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau, modifié son objet social ainsi que sa dénomination sociale et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Le siège social de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 3 050 euros, divisé en 305 parts sociales de 10 euros chacune. Sa dénomination sociale sera désormais la suivante : GAP. Son objet sera désormais le suivant : l'acquisition de tous biens ou droits immobiliers, terrains à bâtir, immeubles bâtis anciens ou neufs ; la prise de participation dans toutes sociétés immobilières ; l'aménagement, la construction sur tous terrains acquis par la société, la rénovation, la réhabilitation de tout immeuble. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Dirigeant : Avant sa transformation en SCI, la SAS était dirigée par : M. Philippe PRETET, demeurant 9 impasse Jean Ingres, 21000 DIJON. Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par M. Philippe PRETET, demeurant 9 impasse Jean Ingres, 21000 DIJON. Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
POUR AVIS. Le Président

AL23007231

COMMISSAIRE AUX COMPTES

BOUZEREAU MICHEL ET FILS

SAS au capital de 5 000 €
Siège social
5, rue Robert Thénard
21190 MEURSAULT
803 760 149 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 31 janvier 2023, il résulte que le mandat de la société K.P.M.G., Commissaire aux Comptes titulaire, est arrivé à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes, conformément aux articles L. 823-2-2 et D. 823-1-1 du Code de commerce.
Pour avis
Le Président

AL23007452

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'HOTEL

SARL au capital de 705 600 €
Siège social
5 rue Samuel Legay
21700 BEAUNE
433 235 090 RCS DIJON

L' assemblée générale du 27 mars 2023 a décidé d'étendre l'objet social, avec effet au 1er avril 2023, aux activités de prestations de mise à disposition de véhicules automobiles avec chauffeur, voiture de transport avec chauffeur VTC et toutes activités d'organisation de circuits touristiques et toutes prestations de services liées au tourisme non réglementées, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL23007455

SACICAP BOURGOGNE NORD

Par délibération du 10 janvier 2023, le conseil d'administration de la SOCIETE ANONYME COOPERATIVE INTERET COLLECTIF POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE BOURGOGNE NORD, Société anonyme coopérative au capital variable de 82.500 €, dont le siège social est DIJON (21000) – 14 N, Rue Pierre de Coubertin – Parc Mirande, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°015 950 173, a pris acte de la démission de Mme Marylène GRAFFIN dans ses fonctions de directrice générale, à compter du 31 mars 2023. Par suite, il a été décidé de réunir les fonctions de Président du conseil d'administration et de directeur général, à compter du 1er avril 2023. La direction générale de la société est dorénavant assurée par M. Eric AUBERTOT, demeurant à PARIS (75017) – 81, rue de Rome, actuel président du conseil d'administration. Il a été aussi pris acte de la démission de M. Jacques BARTHELEMY, demeurant à CHAMBOEUF (21220) - 7 Rue des Nouroys, et il a été décidé de coopter, en qualité de nouvel administrateur, Mme Marylène GRAFFIN, demeurant à DIJON (21000) – 41, rue Ernest Petit. Mention sera faite à RCS de DIJON. Pour avis.

AL23007466

AGIS Avocats
Maître Antoine CONVERSET
3B rue du Miroir
39200 SAINT-CLAUDE
19 Avenue Jean Moulin
39000 LONS-LE-SAUNIER

AVIS DE DEMISSION D'UN CO-GÉRANT

JOSEPHINE DE LA BERCHERE

Société civile immobilière
au capital de 10 000 euros
Siège social : Château de la Berchère
21700 Boncourt-Le-Bois
815 103 759 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mars 2023, la collectivité des associés a pris acte de la démission de la société AROS de ses fonctions de co-gérante à compter du même jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis
La Gérance

AL23007472

AVIS DE PUBLICITÉ

AJC

Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 euros
Siège social : Rue du Moulin,
21910 SAULON-LA-CHAPELLE
909 006 082 RCS DIJON

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 27 février 2023, l'associée unique a décidé de nommer le Cabinet EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT (ECA), société par actions simplifiée pluripersonnelle, représentée par Monsieur Jérôme BURRIER, domiciliée Parc Valmy, 37 rue Elsa Triolet, 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro SIREN 300 465 093 en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.
La durée des fonctions des Commissaires aux comptes, qui est de six exercices, expirera à l'issue de la décision de l'Associée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.
Le Commissaire aux comptes a fait savoir qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.
Mention sera faite au RCS de DIJON
Pour avis,

AL23007473

AGIS Avocats
Maître Antoine CONVERSET
3B rue du Miroir
39200 SAINT-CLAUDE
19 Avenue Jean Moulin
39000 LONS-LE-SAUNIER

DÉMISSION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

CHATEAU DE LA BERCHERE

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Château de la Berchère,
21700 Boncourt-Le-Bois
815 046 453 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 13 mars 2023, l'associée unique a pris acte de la démission de la société AROS de ses fonctions de Directrice Générale et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
POUR AVIS
Le Président

AL23007474

FINANCIA EXPERT

CONTINUATION DE LA SOCIÉTÉ MALGRÉ LA PERTE DE PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Dénomination : OCEANET.
Forme : SARLU
Capital social : 8.000 euros.
Siège social : Centre Commercial Forum Alesia - 21150 VENAREY-LES-LAUMES.
439 288 515 RCS de DIJON.
Aux termes de l'AGE en date du 28/03/2023, l'associée unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL23007477

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AJCV

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 6 Rue des Aiguisons,
21800 QUETIGNY
850 913 930 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30 Mars 2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 6 Rue des Aiguisons, 21800 QUETIGNY au 67 Boulevard Pascal, 21000 DIJON à compter du 30 mars 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

AL23007522

MODIFICATIONS

DURANCOR

SARL au capital de 7 500 €
Siège social : 3 rue Richebourg
21220 GEVREY-CHAMBERTIN
RCS DIJON 821 856 069

L'AG Mixte du 27/03/2023 a décidé de :
- Modifier l'objet social en ajoutant les activités suivantes : Epicerie, vente de produits alimentaires et non alimentaires, fabrication de produits alimentaires, à emporter ou consommer sur place, à compter du 27/03/2023
- Transférer le siège social au 7 rue de l'Ancien Couvent 21150 FLAVIGNY-SUR-OZERAIN, à compter du même jour
- Ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital social.
Mention au RCS de Dijon

AL23007523

AVIS DE PUBLICITÉ

MKG

SAS au capital de 15.008 euros
Siège social : 78 B Avenue du Drapeau
21000 DIJON
RCS DIJON 914 623 707

PV AGE 13.02.23 - Augmentation de capital : AM : 15.008 €
NM : 202.624 €
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Présidente

AL23007526

COMMISSAIRE AUX COMPTES

RESO

S.A.S. à capital variable
au capital de 400.680 Euros
Siège social : 6 rue de l'Ingénieur Bertin
21600 LONGVIC
798 466 108 R.C.S. DIJON

Le 21 juin 2022, l'assemblée générale a décidé de nommer, comme Commissaire aux comptes titulaire, la société RGA EXPERTISE & AUDIT, 1 rue du Dauphiné à Fontaine-les-Dijon (21121).
POUR AVIS

AL23007528

CHANGEMENT DE GÉRANT

CHENU TRAVAUX VITICOLES

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 1, route de Beaune
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
401 061 858 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 01/03/2023, l'associé unique a nommé Monsieur Clément CHENU, demeurant 14, rue de la Chapelle, 71150 DEMIGNY, en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Christophe CHENU, démissionnaire.
Pour avis. La Gérance

AL23007550

MODIFICATION DU CAPITAL

CASIS – CARDIAC SIMULATION & IMAGING SOFTWARE

Société par actions simplifiée
au capital de 122.480 euros
Siège social : 7, impasse des Boussenots,
21800 Quetigny
RCS Dijon 820 650 935

Aux termes des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 20 mars 2023, il a été décidé une augmentation de capital de 1.250 euros et il a été donné au Président tous pouvoirs pour augmenter le nombre d'actions à émettre et prendre toutes mesures utiles afin de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital.
Par décisions en date du 29 mars 2023, le Président a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital, pour un montant nominal de 1.260 euros, qui a ainsi été porté de 122.480 euros à 123.740 euros, divisé en 12.374 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, et a procédé à la modification corrélative des statuts.
Pour avis modificatif.

AL23007554

// GÉRANCE

AVIS DE FUSION

PROTEOR
SAS au capital de 1 523 250 €
Siège social : Saint-Apollinaire (21850),
6rue de la Redoute
542 083 704 RCS Dijon
R. LECANTE
SAS au capital de 150 000 €
Siège social : Saint-Apollinaire (21850),
6 rue de la Redoute
965 504 814 RCS Dijon
Jean-François CANTERO, président de la société HOLDING PROTEOR, elle-même président de PROTEOR, a constaté par décision en date du31/12/2022, la réalisation définitive de la fusion suite à l'accomplissement des formalités légales.Le projet de traité de fusion établi suivant acte SSP en date du 14/11/2022, réglant l'absorption par la société PROTEOR de la société R.LECANTE, a été déposé au nom des deux sociétés au greffe du Tribunal de Commerce de leur siège le 16/11/2022 et a fait l'objet d'insertions au BODACC n°228A en date du24/11/2022.
Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion dans les délais légaux.
En conséquence, PROTEOR a absorbé par voie de fusion R. LECANTE, au moyen de l'apport par cette dernière, de la totalité des éléments constituant son actif évalués à 7 696 951 € contrela prise en charge de son passif évalué à2 900 951 €.
PROTEOR ayant détenu l'intégralité des actions de R. LECANTE depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au greffe jusqu'à la réalisation de l'opération, l'opération a été soumise au régime simplifié prévu par l'article L.236–11 et suivants du Code de Commerce, en sorte qu'il n'a pas été tenu d'assemblée générale extraordinaire des sociétés participant à l'opération et qu'il n'a pas été procédé à l'échange d'actions de la société PROTEOR contre des actions de la société R. LECANTE, la fusion ayant été réalisée sans augmentation de capital. La fusion a été réalisée avec un effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2022.En conséquence, R. LECANTE a été dissoute le31/12/2022. Il n'a été procédé à aucune opération de liquidation de cette dernière, son passif ayant été entièrement pris en charge par PROTEOR.

AL23007543

CONSEIL Avocat

AVIS DE CESSION D'AUTORISATIONS DE STATIONNER

Par ASSP en date du 08/03/2023 enregistré le 20/03/2023 sous le n°2023 00015063 2104P01 2023 A 00827 au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DIJON 1, les autorisations de stationner n°2, 3 et 4 et les véhicules taxi qui y sont rattachés, sises à EPOISSES (21460), ont été cédées par la société TAXI KRUMM (RCS DIJON N°452 814 874) à la société CREANCEY TAXI SERVICE (RCS DIJON N°479 890 360) pour un prix total de 210 000 € soit un prix de 70 000 € par autorisation de stationner cédée. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales par le cabinet 2T CONSEIL, dont le siège est au 4 rue du Rompot 21121 FONTAINE-LES-DIJON. Pour insertion.

AL23007567

// ADDITIF-RECTIFICATIF

INSERTION RECTIFICATIVE - CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Rectificatif à l'annonce parue dans Terres de Bourgogne, le 24 février 2023référence TBO107109 N°AL23006721 concernant la cession de fonds de commerce par la Société dénommée ELECTRO MENAGER SERVICE, au profit de la société PRENDI, il convient de remplacer le numéro SIREN de la société ELECTROMENAGER SERVICE, erroné, par le numéro 399 744 499.
Pour insertion
Le notaire.

AL23007530

// DIVERS

Cheuvreux Lyon
1 boulevard Marius Vivier Merle
69003 LYON

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Alexandra ROSENTHAL, le 17 mars 2023, il a été procédé au changement de régime matrimonial suivant :
Epoux
Monsieur Frank Marie Xavier VIENOT de VAUBLANC, et Madame Béatrice Marie Blandine Aline ROLLAND de RAVEL,demeurant ensemble à MERCEUIL (21190), 2 rue du Vieux Colombier, Château de Morteuil.
Monsieur est né à MARSEILLE 9E ARRONDISSEMENT (13009) le 7 mars 1955.
Madame est née à LYON 6EARRONDISSEMENT (69006) le 6 février 1960.
Mariés à la mairie de LYON 2E ARRONDISSEMENT (69002) le 28 novembre1981 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Michel DUMONTET, notaire à VILLEURBANNE (69100), le 21 novembre1981.
Changement
Les Epoux adoptent pour base de leur union le régime de la communauté universelle de biens meubles et immeubles, présents et à venir, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil,- sous réserve des modifications et précisions pouvant résulter du contrat de mariage; auquel ils adjoignent une clause de préciput.
Oppositions
Domicile élu en l'Office Notarial pour les éventuelles oppositions des créanciers dans les trois mois de la présente.

AL23007470

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 03/04/2023
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
SAVIGNY-LES-BEAUNE: Parcelle en nature de sol, située dans une zone Natura 2000 et ZNIEFF de type 2 Urbanisme : Zone Nr (soumis au PPRI)
20 ca
- Chenove: D-40
FIXIN: Maison de maître et dépendances, avec parc et vigne en AOP Fixin - Urbanisme : zone Ap et UA du PLU - Objectif : Maintien du fermier sur les parcelles occupées
5 ha 18 a 05 ca
- Des grands crus: AO-217[68]-218[70] - Le village: AO-69(A)-69(Z)-71-102 - Les entre deux velles: AO-60-61(A)-61(B)-61(C)-61(D)-62 (avec bâtiments)
LA ROCHEPOT: Vignes appellation HCB blanc - Urbanisme : Zone Ap du PLU - Objectif: Maintien du fermier en place
36 a 30 ca
- Clos bortier: C-1232
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 25/04/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23007541

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

Kappa Consultants

DISSOLUTION ANTICIPÉE

VINIPREST

SAS en liquidation
au capital social de 1 000 Euros.
Siège social : 4 rue du Ban,
21190 ST AUBIN
798 545 570 RCS DIJON

Le 30 septembre 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. Monsieur Christian ROUX, demeurant 4 rue du Ban 21190 ST AUBIN, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 4 rue du Ban 21190 ST AUBIN.
Pour avis

AL23007112

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PATRICK MONGEOT CONSULT, SAS en liquidation au capital de 1 000 euros, siège social et de liquidation: Résidence Saint Bernard 20 Boulevard de la Trémouille, 21000 DIJON , 824350607 RCS DIJON, décision du 28/02/2023 : l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, est déchargé de son mandat de liquidateur et prononcé la clôture de la liquidation. Pour avis. Le liquidateur

AL23007422

DISSOLUTION

CUMA DES FAUSSOTTES

Agréée : 21-636
RCS 402701361
Siège social : 21 rue du Bourg chez Mme Minot 21310 Tanay

L'AGE de la CUMA DES FAUSSOTTES réunie le 16 août 2021 a décidé la dissolution anticipée de la CUMA à compter de cette date. Elle a désigné aux fonctions de liquidateur Mme Nathalie Minot laquelle dispose à cet effet de tous pouvoirs. Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés au siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.
Pour avis, Le Liquidateur

AL23007458

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

USINE.B

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : GENLIS 21110
40 avenue du Général de Gaulle
Siège de liquidation :
40 avenue du Général de Gaulle
21110 GENLIS
884 950 957 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 13 mars 2023 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Nicolas BOURBON, demeurant 16 rue de Dijon 21110 GENLIS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis - Le Liquidateur

AL23007463

CLÔTURE DE LIQUIDATION

DOMINIQUE JOUFFROY ARCHITECTE SARL

SARLU en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social et de liquidation :
2 Bis Rue du Vieux Collège
21000 DIJON
352 931 836 RCS DIJON

Selon une décision du 29/03/2023, l'associée unique, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Yolaine JOUFFROY, demeurant 2 Bis Rue du Vieux Collège - 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23007484

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL CITE SITE

en liquidation au capital de 7 622,45 euros
Siège social et de liquidation :
2 Bis Rue Du Vieux Collège
21000 DIJON
384 437 869 RCS DIJON

L'AG réunie le 23/02/2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Yolaine JOUFFROY, demeurant 2 Bis Rue Du Vieux Collège - 21000 DIJON de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe TC de DIJON, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23007513

CLÔTURE DE LIQUIDATION AMIABLE

VIARDOT

SCI en liquidation
SCI en liquidation au capital de 762 €
Siège social : route de Marsannay
21490 CLENAY
352 509 657 RCS DIJON

Par décision du 31/03/2023, l'AGE a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur : Mme Claudie VIARDOT demeurant 29 rue de Dijon, 21490 RUFFEY- LES-ECHIREY, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 31/03/2023.
Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

AL23007569

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 21/03/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : CMTL
Siège social : 68 rue Jean Jacques Rousseau, 21000 DIJON
Objet social : Développement, acquisition et exploitation, par quelque moyen que ce soit, de bar, café, brasserie, vente de boissons avec et sans alcool, petite restauration sur place, bar à thème, distillation en vue de la fabrication et vente de boissons alcoolisées, brassage de bières.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 000 euros
Gérance : M. Clément MENEZ dmt 2 route départementale 44, 52700 ANDELOT BLANCHEVILLE et M. Thomas LAMBERT dmt 111 avenue Gustave Eiffel, 21000 DIJON.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis.
La Gérance

AL23007335

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/03/2023, il a été constitué une SAS ayant
les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LE GRAND PETIT NOUS
Objet social : La prise de participations sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription, apport ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciale, financière, agricole, immobilière ou autres
Toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plan administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres
L'animation, le contrôle de sociétés en matière d'organisation, de contrôle interne, d'information et de gestion, d'ingénierie financière, de relations publiques et de communication interne et externe, ainsi que toutes études de marchés, de promotion des ventes et publicité pour leur compte
Siège social :4 B Boulevard Eiffel 21600 Longvic.
Capital : 1000 euros
Durée : 99 ans
Président : Mme CHATEAU Pauline, demeurant 26 rue du Faubourg Saint Martin 21121 Fontaine-lès-Dijon
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix
Clause d'agrément : Cession libre entre associés et soumise à agrément dans les autres cas
Immatriculation au RCS de Dijon

AL23007388

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 24 mars 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée,
Dénomination : LAURENT MESTRE,
Siège : 12 Place du jet d'eau – 21590 SANTENAY,
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,
Capital : 2 000 euros constitué uniquement d'apport en numéraire,
Objet : Toutes prises d'intérêts ou de participations dans des sociétés ou entreprises, la souscription ou l'acquisition sous quelque forme que ce soit, de toutes valeurs mobilières comme de toutes parts d'intérêts ou autres droits sociaux, la gestion et la détention desdits droits sociaux et participations, et ce, plus particulièrement dans le secteur agri-viticole ; La participation active en tant que holding animatrice au contrôle des filiales et à la conduite de la politique du groupe qu'elle constitue avec ses filiales ; L'accomplissement de toutes prestations de services en matière de conseils, gestion, d'administration et d'assistance en faveur des filiales, et ce, en tous domaines (notamment mais pas seulement en matière juridique, informatique, commerciale, financière et immobilière) ; L'acquisition, l'aliénation, l'échange ainsi que toutes opérations portant sur les actions, parts sociales, parts d'intérêt, parts de fondateurs ou bénéficiaires, obligations ou bons, et généralement sur toutes valeurs mobilières et droits mobiliers quelconques,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective,
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions,
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre,
Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés,
Président : Monsieur Laurent MESTRE demeurant 1 Rue de la Cour Verreuil – 21590 SANTENAY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis.

AL23007448

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONTHELIE du 1er mars 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : DUJARDIN
Siège : 1 Grande Rue – 21190 MONTHELIE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
Capital : 1 000 euros
Objet : l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux en France et à l'Etranger, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins, et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole ; la vinification ainsi que la transformation de raisins ; toutes opérations de négociation, de commission et de courtage ; la réalisation de tous travaux et prestations en relation avec la vigne ; prestations

ANNONCES LÉGALES

et conseils en œnologie, et plus généralement toutes prestations de services et conseils ayant un rapport avec la vitiviniculture ; la location de logements, meublés ou garnis, à usage d'habitation, accompagnée ou non de prestations telles que la fourniture de petit déjeuner et/ou la fourniture de repas et/ou le nettoyage des locaux loués et/ou la fourniture de linge de maison et/ou la réception de clientèle ; l'exploitation de tables d'hôtes.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Madame Margaux DUJARDIN, demeurant 1 Grande Rue, 21190 MONTHELIE,
Directeur Général : Monsieur Paul DUJARDIN, demeurant 1 Grande Rue, 21190 MONTHELIE.

AL23007464

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 31/03/2023 à PARIS, il a été constitué la société civile immobilière suivante :
Dénomination sociale : Perles et Cultures
Capital social : 1 000 euros
Siège social : 8 rue de la Poterne – 21150 FLAVIGNY-SUR-OZERAIN
Objet social : l'acquisition de tout immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir ultérieurement propriétaire, usufruitière, emphytéote par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement
Durée de la Société : 99 ans
Gérance : Fanny ABADI demeurant 8 rue de la Poterne – 21150 FLAVIGNY-SUR-OZERAIN
Cessions de parts : L'agrément des associés est requis, par décision collective extraordinaire des associés, à l'exception des cessions entre associés, au conjoint de l'un d'eux ou aux descendants du cédant.
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON

AL23007546

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EARL DE BEAUGY

Beaugy - 58300 AVRIL SUR LOIRE
Au capital social de 444 700 euros
RCS NEVERS - N° 815 324 454

Par délibérations d'AGE du 24 mars 2023, le siège social est transféré au 20 route de Dardault - 58160 DRUY PARIGNY.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis. La gérance

AL23007424

NOMINATION DE GÉRANT

S.C.E.A. CANTIN

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 90 417,51 Euros
Siège social : Neuvillotte–
58440 LA CELLE SUR LOIRE
RCS NEVERS n° 388 610 156

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 février 2023, il a été acté la nomination à la gérance de la société de M. Thomas CANTIN, demeurant 3, Neuvillotte– 58440 LA CELLE / LOIRE avec effet immédiat.
Pour avis

AL23007465

OBJET

Objet Dénomination : AFIC.
Forme : SAS au capital de 14500 euros.
Siège social : Le Champ Mâle, 58640 VARENNES-VAUZELLES.
438561789 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGE du 1 mars 2023, les associés ont décidé à compter du 1 mars 2023 d'étendre l'objet social aux activités de : Prise de participation dans toutes sociétés de quelque forme que ce soit et quelque soit l'objet. Gestion directe et indirecte de ces participations. Toutes activités de prestations de services au profit de toutes sociétés. Gestion, animation de l'administration des sociétés ou entreprises dont les titres sont détenus par la société. Exercice de tout mandat social.
Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL23007475

MODIFICATIONS

Dénomination : CENTRE DE MATERIEL GENERAL.
Forme : SAS au capital de 40000 euros.
Siège social : 14 Rue Jacques Duclos, 58640 VARENNES-VAUZELLES.
778492009 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGE 1 mars 2023, les associés :
- ont décidé à compter du 1 mars 2023 d'étendre l'objet social aux activités de : Négoce, importation, exportation de tous véhicule neuf ou d'occasion, matériels, pièces détachées et accessoires à ces véhicules utilisés par le secteur des travaux publics, de l'industrie et du bâtiment. Location, réparation et entretien de ces mêmes véhicules.
- ont nommé à compter du 1 mars 2023, en qualité de présidente, la SAS AFIC sise Le Champ Mâle 58640 VARENNES -VAUZELLES, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 438 561 789 en remplacement de Madame Marie-Hélène BERNARD.
Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL23007479

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL de MONTRIVEAU

4 Montriveau - 58310 ARQUIAN
Au capital social de 62 150 euros
RCS Nevers - N° 834 936 874

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er mars 2023, il a été procédé à la nomination d'un nouveau gérant M RACHET Stéphane - 3 Montriveau - 58310 ARQUIAN, à la démission de Madame Mylène CENDRE de la gérance et à la réduction du capital le ramenant à 40 200 euros. Mention sera faite au RCS : Nevers. Pour avis. La gérance

AL23007480

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUMA DE SAINPUITS

Par décision du Conseil d'Administration du 27/01/2023, la CUMA de Sainpuits a transféré son siège social de la Mairie de Sainpuits chez Julien Pascault, 1 Cesseigne 58310 Bouhy.
Le président

AL23007489

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MAVILAU

Société par actions simplifiée
au capital de 458 000 euros
Siège social : 49 Boulevard du Maréchal Juin, 58000 NEVERS
477 552 152 RCS NEVERS

PV AGOA 30/06/2022 – Suppression CAC AN : CAC titulaire : ROGER LHUILLIER ET ASSOCIÉS, CAC suppléant : RGA EXPERTISE & AUDIT.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
POUR AVIS
Le Président

AL23007529

Etude de Maîtres Dominique MARTIN et Thibaut MARIE,
Notaires associés à NEVERS (58000),
1 Rue Saint Martin.

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 mars 2023, prise par les associés de la SCI BMA JEANNE D'ARC, ayant son siège social à SAINT ELOI (58000), Venille, immatriculée au RCS de NEVERS n° 349992891, et par suite de l'acte de cession de parts reçu par Maître MARTIN, notaire à NEVERS, le 20 mars 2023, il a notamment été décidé :
- de constater que M. Thibault CHAPUIS a été nommé gérant suite à la démission de M André DURET
- de changer le siège social au : 29 route de Trangy 58000 SAINT ELOI.
Les statuts seront modifiés en conséquence.
POUR INSERTION UNIQUE
Me Dominique MARTIN, notaire.
Pour avis
Le notaire.

AL23007539

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GOUSSOT

Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 3 000 euros
Siège social : 7 Ter Faubourg de Lyon - 58000 NEVERS
814 100 459 RCS NEVERS

Par décision de l'associé unique du 02.03.2023, le siège social a été transféré du 7 ter faubourg de Lyon 58000 NEVERS au 23 rue de la Jonction 58000 NEVERS, à compter du même jour, et l'article 4 des statuts à été modifié en conséquence. Modification sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis.

AL23007540

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETABLISSEMENTS VATAN

Société par Actions Simplifiée
au capital de 100.000 euros
Siège social : 11 route de Varzy
58700 PREMERY
611 880 360 RCS NEVERS

La société ne dépassant pas deux des trois seuils prévus par l'article D 221-5 du Code de Commerce, l'associée unique a décidé le 31 mars 2023 de ne pas procéder au renouvellement du mandat du commissaire aux comptes, la société THIERRY CECOTTI ET ASSOCIES.
Pour avis, la Présidente,
Société PROVAT

AL23007549

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

DOMAINE DE CHAUMIGNY

Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Chaumigny -
58340 ST GRATIEN SAVIGNY
402 021 703 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 29 mars 2023, la collectivité des associés a décidé la transformation de la Société en Société Civile d'Exploitation Agricole régie notamment par les articles 1832 à 1870-1 du Code Civil à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination, l'activité de la Société, la durée de la Société, le capital social et son objet ne sont pas modifiés. La collectivité des associés a également pris acte de la décision prise par Mme Hélène SANDOZ de démissionner de ses fonctions de gérante et a nommé en qualité de nouveau gérant M. Maxime SANDOZ, demeurant 9 Route des Feuillats 58300 DECIZE, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

AL23007559

// ADDITIF-RECTIFICATIF

AVIS

Rectificatif à l'annonce parue le 31/03/23 dans le journal TERRES DE BOURGOGNE concernant la société VASSYGIENE il fallait lire :....»Prix: 80 000 euros....», le reste de l'annonce sans changement.

AL23007557

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

AVIS DE DISSOLUTION

HAPPY ALBY

Société A Responsabilité Limité
au capital de 100 €uros
Siège social : 3 Rue des Crisenons
58210 OUDAN
921 404 604 RCS NEVERS

Le 08/03/2023, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 08/03/2023. Monsieur Roby CATEL demeurant 3 Rue des Crisenons - 58210 OUDAN, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 3 Rue des Crisenons - 58210 OUDAN.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL23007468

CLOTURE DE LIQUIDATION

MECA AUTO

SARL en liquidation,
au capital de 5 000 euros,
15 Rue de Précy
58800 CORBIGNY
791 052 061 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale du 10/03/2023 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 28/02/2023, déchargé M. Pierre BARBE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS. Pour avis

AL23007515

CLÔTURE DE LIQUIDATION

HUGUES KOWALEWSKI – DIDIER PRZYGODA

Société en Nom Collectif en liquidation
au capital de 1.524,49 euros
Siège de liquidation : 15 bis rue de Volleron
58660 COULANGES LES NEVERS
332 845 395 RCS NEVERS

L'assemblée générale réunie le 22 mars 2023 au siège de liquidation a approuvé le compte de clôture de liquidation de la société et donné quitus à Monsieur Hugues KOWALEWSKI de son mandat de liquidateur.
Le compte de clôture de liquidation sera déposé au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis, le liquidateur.

AL23007521

abc AVOCATS

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 BOURGES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CAROPHDER

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 2 134,30 euros
17 rue du Colonel Rabier
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
333 222 206 RCS NEVERS

Suivant décision de l'AGO en date du 23/03/2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur et déchargé ce dernier de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Dépôt des comptes de liquidation au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis.

AL23007524

AVIS DE DISSOLUTION

BB PIZZ'

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 5 000,00 €
Siège social : 1 Rue de l'Etang - Sourdes
58400 VARENNES LES NARCY
829 660 588 RCS NEVERS

L'associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 20 février 2023, la dissolution anticipée de la société à compter du 20 février 2023 suivie de sa mise en liquidation.
A été nommé comme liquidateur, Monsieur Brice BERNON, demeurant à VARENNES LES NARCY (Nièvre) 1 Rue de l'Etang - Sourdes a qui ont étés conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social à VARENNES LES NARCY (Nièvre) 1 Rue de l'Etang - Sourdes. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur

AL23007561

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Julie MIRAS, notaire à AUTUN (71400), en date du 27 mars 2023
Dénomination : LA RUCHOTTE.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 1 rue de la Larchotte Chassagne, 58230 Moux en Morvan.
Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnellement) de tous biens et droits immobiliers. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros.
Cession de parts et agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Gérant : Monsieur Vincent RINCÉ, demeurant 1 rue de Larchotte Chassagne, 58230 Moux en Morvan
Gérant : Madame Christa LEVEQUE, demeurant 1 rue de Larchotte Chassagne, 58230 Moux en Morvan
La société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Pour avis.
Le notaire

AL23007447

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 27/03/2023, il a été constitué une EURL dénommée LES SWEETY
Objet social : restauration, salade, préparation de plats cuisinés
Siège social : 19 Rue Robert POYAUD 58500 CLAMECY
Capital : 5 000 euros
Gérance : M Alain DEPRAUTE demeurant 19 Rue Robert POYAUD 58500 CLAMECY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL23007450

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Julie MIRAS, notaire à AUTUN (71400), en date du 27 mars 2023
Dénomination : La P'tite Mouxoise.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 1 rue de la Larchotte Chassagne, 58230 Moux en Morvan.
Objet : l'exploitation d'une façon traditionnelle ou en libre service de tout fonds de commerce d'alimentation générale et d'épicerie. Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 5000 euros divisé en 500 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Toutes opérations, notamment toutes cessions, échanges, apports à société d'éléments isolés, donations, ayant pour but ou conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs actions entre toutes personnes physiques ou morales sont soumises, à peine de nullité, à l'agrément préalable de la société. Le tout sauf à tenir compte de ce qui peut être ci-dessus stipulé en ce qui concerne l'inaliénabilité.
Cessions libres : Aucune cession au profit de qui que ce soit n'est libre.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :Président : Monsieur Vincent Hervé Pierrick RINCÉ 1 rue de Larchotte Chassagne 58230 Moux en Morvan.
La société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Pour avis.Le notaire

AL23007456

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte du sous seing privé en date du 29/03/2023, il a été constitué une société à responsabilité limitée dénommée : KELAVENTURE
Siège social : 1 Bis route des Hâtes Plainefas 58140 SAINT-MARTIN-DU-PUY
Capital : 10.000 euros
Objet : La production d'évènements, séminaires, team building et la production d'activités sportives et loisirs outdoor, L'hébergement touristique et tout autre hébergement de courte durée. La programmation informatique. La vente de produits locaux et culinaires, de boissons alcoolisées et non alcoolisées et de biens meubles attachés aux activités de la Société.
Gérant : Simon BARBIER, demeurant 42 rue Albert Falsan 69009 LYON
Gérant : Laurent RAPIN, demeurant 22 Rue du Viaduc 89000 AUXERRE.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL23007483

Maître Sébastien FOSSOYEUX
Notaire à Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne)
17, rue Saint Claude

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17 rue Saint Claude, le 23mars 2023 a été constitué un groupement foncier agricole ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : GFA DE LA RENAISSANCE
Objet social : la propriété, la jouissance et l'administration d'immeubles et droits immobiliers à destination agricole ci-après apportés aux fins de création ou de conservation d'une exploitation agricole et, plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet, pourvu qu'elles en soient le prolongement et à condition qu'elles ne modifient pas son caractère civil et soient conformes à la législation régissant les groupements fonciers agricoles.
Siège social : BITRY (58310), 9 Les Chaboureaux.
Capital : CENT MILLE CINQ CENTS EUROS (100 500,00 EUR)
Apports en nature :
* Article un : Divers bâtiments agricoles situés commune de Bitry (58310), lieudit « Les Chaboureaux », le tout cadastré section ZA n°s 29, 57, 59, 80, 86, 87 et 88, d'une valeur de SOIXANTE DOUZE MILLE EUROS (72 000,00 EUR).
* Article deux : Une parcelle de taillis située commune de Bitry (58310), cadastrée section ZA n° 53, d'une valeur de TROIS MILLE CENT QUARANTE-HUIT EUROS (3 148,00 EUR).
* Article trois : Diverses parcelles de terre situées commune de Bitry (58310), cadastrées section ZB n°s 2 et 79,d'une valeur de DEUX MILLE DEUX CENT TRENTE-HUIT EUROS(2 238,00 EUR).
* Article quatre : Une parcelle de pré située commune de Saint Vérain (58310), cadastrée section A n° 449, pour une valeur de MILLE CENT DIX-NEUF EUROS (1 119,00 EUR).
* Article cinq : Une parcelle de terre située commune de Cosne Cours sur Loire (58200), cadastrée 91 section ZK n°11, d'une valeur de VINGT ET UN MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS (21 995,00 EUR).
Le montant total des apports s'élève à CENT MILLE CINQ CENTS EUROS (100 500,00 EUR), somme égale au montant du capital social.
Cession des parts : Toute cession à titre onéreux faite à une personne autre qu'un associé ou son conjoint, ne peut avoir lieu, qu'avec l'agrément des associés. L'exercice social commence le 1er juillet et finit le 30 juin de chaque année.
Le gérant est Monsieur et Madame MARTEAU, co-gérants demeurant ensemble à demeurant à BITRY (58310) Les Chaboureaux.
La durée de ses fonctions est : illimitée.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de Nevers.
Pour avis
Le notaire.

AL23007538

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me S. KOWAL, notaire à CORBIGNY, 22, avenue du champ de foire, le 30 mars 2023, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : SAS CMC,
Forme : Société par Actions Simplifiée,
Capital social : dix mille cinq cents euros (10 500,00 €), divisé en 105 actions de 100,00 € chacune, intégralement souscrites par les associés.
Siège social : GERMENAY (58800) 9 village de Cray.
Objet : production et commercialisation d'électricité solaire au moyen de panneaux photovoltaïques installés sur la toiture de bâtiments agricoles ; location de bâtiments ou partie de bâtiments ; prestation de services de travaux agricoles et location de matériel de chantier ; prestation de services en agro-écologie.
Durée : 99 années à compter de la date de son immatriculation au RCS.
RCS : NEVERS
Associés :
1) Bertrand COINTE, demeurant à GERMENAY (58800), 9 village de Cray,
2) Nicolas François Noël COINTE, demeurant à HERY (58800), 1, rue de la Mairie,
3) Franck Loup Alexis MOREAU, demeurant à CHALLEMENT (58420), Challementeau.
Présidence : Bertrand COINTE, demeurant à GERMENAY, 9 village de Cray,
Clause d'admissions aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Pour avis.

AL23007551

AVIS DE CONSTITUTION

ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 01/04/2023FORME : Société par actions simplifiée
DENOMINATION : MODESA
SIEGE SOCIAL : CORBIGNY (Nièvre) - 20 avenue Saint Jean
OBJET :- La prise de participation dans toute société,nouvelle ou préexistante,- La gestion de portefeuilles de titres,- La prestation de services dans les domaines suivants : administratif, comptable, financier, commercial et technique,- La propriété et la gestion de tout patrimoine mobilier et immobilier,
DUREE : 99 ans
CAPITAL : 10.000 euros
PRESIDENT : Madame Nadège MOUGEL demeurant à NOLAY (Nièvre)- 1 route de la Grange Neuve, Le Grand Rigny,
DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Nicolas DEVILLECHAISE demeurant à NOLAY(Nièvre) - 1 route de la Grange Neuve, Le Grand Rigny,
ADMISSION AUX ASSEMBLEES : tout associé a droit de participer aux décisions collectives du moment que ses actions sont inscrites en compte au jour de l'Assemblée.
EXERCICE DU DROIT DE VOTE : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente ; chaque action donne droit à une voix.
TRANSMISION DES ACTIONS : Les cessions d'actions volontaires ou forcées, à titre gratuit ou onéreux, quelle que soit leur forme, sont soumises à l'agrément préalable de la société donné par la collectivité des associés qui statue à la majorité des deux tiers des voix.
IMMATRICULATION : au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
Pour avis : le Président

AL23007558

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile Immobilière (sans statut légal particulier) en cours d'immatriculation au R.C.S. de NEVERS, dénommée SCI DU CHAMP TOURNET au capital de 2.000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet l'acquisition, la gestion, la location de tous biens et droits immobiliers. Son siège social est situé Domaine du Champ Tournet – Baye – 58110 BAZOLLES. Les gérants sont M. Louis MATHÉ et Mme Noémi VOLASOA dt 3 route du Pré de la Fontaine – Baye – 58110 BAZOLLES. Les transmissions de parts sociales à quelque titre que ce soit à d'autres personnes qu'à celles déjà associées sont soumises à l'agrément de la société donné par décision collective extraordinaire des associés.
Pour avis, la gérance

AL23007571

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAS LA TERRE

Société par actions simplifiée
au capital de 800 000 euros
Ancien Siège social : 26 Rue Bertholet,

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURGES

Le Tribunal de commerce de Bourges a, par jugement en date du 28/03/2023, prononcé la conversion de la procédure de sauvegarde en redressement judiciaire de la :
SARL SALLIÈGE
Siège social : 21 Boulevard de la République 58000 NEVERS
RCS NEVERS : 509.663.423
Activité : Plomberie, tuyauterie, sanitaire, installation, maintenance, dépannage chauffage et climatisation, l'étude, la vente et l'installation complète de cuisines, de tous appareils ménagers, d'éléments de rangements et de tous agencements, la décoration, l'ameublement et tous articles s'y rapportant, la vente et la pose de carrelage
A maintenu comme Mandataire judiciaire la SAS SAULNIER-PONROY & ASSOCIES prise en la personne de Maître Axel PONROY, 21, Rue des Arènes - 18000 BOURGES, Et comme Administrateur judiciaire la SELARL AJUP, prise en la personne de Me Grégory WAUTOT, 32, Rue Blatin - 63000 CLERMONT-FERRAND.
Le Greffier

AL23007570

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHATEAUROUX

Prononcé de la LIQUIDATION JUDICIAIRE par jugement du 15/03/2023 de : **NEVERS PISCINES SASU** – 9 bis, route de Paris - 58640 VARENNES-VAUZELLES Vente, réparation, rénovation, entretien de piscines, terrassement, maçonnerie, dallage, plomberie électricité, spas ; saunas, jacuzzis, hammams et tout ce qui s'y rapporte RCS NEVERS n° 849 037 817 RM NIEVRE 849 037 817. Date de cessation des paiements : 01/01/2023. Désigne la SELARL JSA prise en la personne de Me Aurélie LECAUDEY, 14, avenue Marceau - 58000 Nevers Liquidateur.
Il est donné aux créanciers de déclarer leurs créances, dans un délai de deux mois suivant la parution au BODACC du jugement, auprès du Liquidateur.
Le Greffier

AL23007462

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ALENÇON

Par jugement en date du 28/02/2023, le Tribunal de commerce d'Alençon a prononcé l'arrêt du plan de cession totale de la liquidation judiciaire à l'égard de la société :
SARL GRAPH 2000
Boulevard de l'Expansion 61200 ARGENTAN
RCS ALENCON : 523 216 836
Activité : Tous travaux d'imprimerie de labeur, de reprographie...
Etablissements secondaires RCS BERNAY et RCS NEVERS
Au profit de la société FINANCIERE LE REVEREND ZI Route d'Huberville – 50700
Le Greffier

AL23007460

Le 28/02/2023 le Tribunal de commerce d'Alençon a arrêté le plan de cession partielle de la liquidation judiciaire de la société :
SARL SERIGRAPHIE BENOIT
Adresse du siège : 82 Avenue du 85 ème 58200 Cosne-Cours-sur-Loire RCS ALENCON/NEVERS : 789 494 481
Activité : Sérigraphie impression numérique Ets secondaire RCS Nanterre
Au profit de la Société FINANCIERE LE REVEREND ZI Route d'Huberville 50700 VALOGNES.»
Le Greffier

AL23007461

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE

Par jugement en date du 20/02/2023, le Tribunal de commerce de Marseille a prononcé la liquidation judiciaire à l'égard de :
SAS SAN MARINA 30 Avenue du Château de Jouques les Espaces de la Sainte-Baume 13420 Gémenos RCS MARSEILLE : 321 875 205
Activité : Commerce de détail de chaussures articles chaussant bonneterie textiles maroquinerie et tous accessoires s'y rapportant
A désigne en qualité de liquidateur judiciaire la SCP J.P Louis & A. Lageat, Mandat Conduit Par Me J.P Louis 30 Rue Cours Lieutaud- 13001 Marseille et SAS LES MANDATAIRES mission conduite par Me Vincent DE CARRIERE 50 Rue Sylvabelle – 13006 MARSEILLE».
Le Greffier

AL23007459

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AJACCIO

Par jugement en date du 20/03/2023, le Tribunal de commerce d'Ajaccio a prononcé l'ouverture de la liquidation judiciaire à l'égard de la société :
SAS CJL
Siège social : 49 Cours Balisoni 20113 Olmeto
RCS AJACCIO/NEVERS : 841 133 002
Activité : Café bar, restaurant
Adresse de l'établissement : Le Bourg 58160 CHEVENON
A désigné en qualité de liquidateur judiciaire Maître Jean-Pierre CELERI - 22, cours Napoléon – 20000 Ajaccio, et a fixé la date de cessation des paiements au 31 Octobre 2022,
Les déclarations des créances sont à adresser au Liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.
Le Greffier

AL23007471

ANNONCES LÉGALES

75005 PARIS
Nouveau Siège social : 1 Avenue de l'Abbaye
89230 PONTIGNY
Ancien RCS 921 369 385 PARIS
Nouveau RCS 921 369 385 AUXERRE

Aux termes d'une décision prise par consultation écrite du 7 mars 2023, la collectivité des associés de la société SAS LA TERRE a décidé de transférer le siège social du 26 Rue Bertholet, 75005 PARIS au 1 Avenue de l'Abbaye 89230 PONTIGNY à compter du 16 mars 2023, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 921 369 385 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Président : Monsieur Bruno SCHOCH, demeurant 39 Rue Paul Bert, 92150 SURESNES
Directrice Générale : Madame Amandine SIMPHAL, demeurant 9 les Banlées 10700 NOZAY
Pour avis, Le Président.

AL23007412

MODIFICATION DU CAPITAL

MALIKA

SARL au capital de 50 000 €
Siège social : 4, rue Gambetta 89100, SENS
490 667 698 RCS SENS

Le 31/12/2022, l'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de 100 000 € par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale de chaque part sociale de 25 € à 75 €.
Le capital social s'élève désormais à 150 000 € divisé en 2 000 parts sociales de 75 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de SENS

AL23007534

MODIFICATION DU CAPITAL

SCEA DES MANDARINS

Société civile
au capital de 242 500 €
Siège social
9 rue des Mandarins - Vorvigny
89210 ESNON
438 014 870 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 11 mars 2023 a décidé d'augmenter le capital social de 500 €, ce qui le porte à 243 000 €.
Pour avis, la gérance.

AL23007444

GARAGE SAINT CLEMENT

SAS au capital de 1000€
6 RUE DE PARIS, 89100 SAINT-CLEMENT
820 811 081 RCS Sens
L'AGE a décidé, le 01/01/2023, de transférer le siège social de la société au 91 RUE CHARLES TILLON, 93300 AUBERVILLIERS
La société sera radiée du RCS de Sens et réimmatriculée au RCS de Bobigny

AL23007453

OBJET SOCIAL

DOMAINE DES CAILLOTS

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000,00 euros
Siège social : Les Caillots
89170 SAINT-FARGEAU
RCS AUXERRE 833 954 910

Aux termes d'une délibération en date du 1er mars 2023 prenant effet le même jour, l'assemblée générale extraordinaire a ajouté à l'objet social de la société les activités suivantes : Location nue, location meublée permanente et saisonnière, vente à emporter de boissons alcoolisées de moins de 18°, Négoce de matériels et matériaux.
Mention sera faite au RCS AUXERRE.
Pour avis,
La Gérance

AL23007469

OBJET SOCIAL

BELITHER

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000,00 euros
Siège social : Lieu dit Les Caillots
89170 SAINT-FARGEAU
RCS AUXERRE 898 115 423

Aux termes d'une délibération en date du 1er mars 2023 prenant effet le même jour, l'assemblée générale extraordinaire a ajouté à l'objet social de la société les activités suivantes : Plomberie, chauffage, Négoce de matériels et matériaux, commission sur vente de matériels.
Mention sera faite au RCS AUXERRE.
Pour avis,
La Gérance

AL23007476

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 31.3.2023 l'associé unique de la SAS COIFFURE JOVINIENNE au capital de 22.867,35 euros, siège social à JOIGNY (89300) Centre commercial Intermarché, 411 294 200 RCS SENS a, à compter du 31.3.2023, transféré le siège social. ANCIENNES MENTIONS PUBLIÉES : SIEGE SOCIAL : JOIGNY (89300) Centre commercial Intermarché. NOUVELLES MENTIONS : Siège social : AUXERRE (89000) 18, av. de la Puisaye. Les personnes habilitées à engager la société sont M. Jean-Luc ROUSSEAU, Président et Mme Valérie FRANCHIS épouse ROUSSEAU, domiciliées à AUXERRE (89000) 18, av. de la Puisaye. En conséquence, la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL23007531

MODIFICATION DU CAPITAL

L'AGE des associés du 23.2.2023 de la SCM CABINET D'ANGEIOLOGIE DE SENS au capital de 24.391,84euros, siège social à SENS (89100) 43, rue du 19 mars 1962, 392 790 440 RCS SENS, a constaté le retrait d'un associé, décidé de réduire le capital social par annulation de parts, constaté la démission d'un gérant et a modifié la dénomination sociale. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES - Capital : 24.391,84euros ; Dénomination : CABINET D'ANGEIOLOGIE DE SENS ; Gérants et associés tenus indéfiniment des dettes : Daniel PARIS, 70 rue V. Guichard 89100 SENS, Jean-Christophe FERY, 155 rue des Déportés et de la Résistance 89100 SENS; Baptiste BILLIAULT, 4 Fbg de Paris 89300 JOIGNY. NOUVELLES MENTIONS - Capital: 16.266,31euros; Dénomination : CABINET D'ANGEIOLOGIE ; Gérants et associés tenus indéfiniment des dettes : Jean-Christophe FERY, 4 rue Champbertrand 89100 SENS ; Baptiste BILLIAULT, 4 Fbg de Paris 89300 JOIGNY.

AL23007535

AVIS DE PUBLICITE

SCHIEVER MP

Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000,00 euros
Siège social : Chez Ets SCHIEVER
Zone Industrielle - Rue de l'Etang
89200 AVALLON
832 798 243 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 29 mars 2023, il a été décidé :
- de remplacer à compter du 29 mars 2023 la dénomination sociale «SCHIEVER MP» par « SEM ».
- d'étendre l'objet social aux activités de :
- négoce en gros, demi-gros et détail, location et/ou troc de tout article concernant la communication, la haute-fidélité, le son, la vidéo, la radio, la télévision et les magnétoscopes avec leurs accessoires respectifs, la micro-informatique professionnelle et grand public et plus généralement tout appareil électrique ainsi que tout article électronique grand public et professionnel ainsi que l'électroménager , les cuisines équipés, les meubles techniques, tous articles accessoires et/ou complémentaires aux articles ci-dessus mentionnés ainsi que toutes prestations de services se rapportant directement ou indirectement auxdits articles et notamment, l'installation, le dépannage sur site et/ou en magasin, le reconditionnement et le service après-vente des articles ci-dessus mentionnés ;
- achat, revente, location d'objets mobiliers usagés, d'occasion ou reconditionnés ;
- opérations de courtage d'assurance ainsi que la représentation de toutes compagnies d'assurances pour la vente de polices d'assurances couvrant les risques dit IARD (incendies accident et risques divers) pouvant affecter les articles et prestations de services ci-dessus mentionnés vendus par la société ;
- achat, création, prise en location, installation, exploitation de tout établissement, fonds de commerce, usine, atelier se rapportant aux activités ci-dessus spécifiées et à toute activité connexe ;
- prise, acquisition, exploitation ou cession de tout procédé et brevet concernant ces activités ;
- participation directe ou indirecte de la société dans toute opération ou entreprise commerciale ou industrielle pouvant se rattacher à l'objet social ;
à compter du 29 mars 2023.
- Modifier en conséquence les statuts,
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE
Pour avis
La Présidence

AL23007547

DÉMISSION DE GÉRANT

L'ETAPE POYAUDINE

SARL au capital de 1500 €
Siège social :
1 RTE DE OUANNE
89520 Saint-Sauveur-en-Puisaye
913 098 182 RCS d' Auxerre

L'AGE du 17/03/2023 a décidé de :
- Prendre acte de la cessation des fonctions de Gérant de Mme VIOT Liliane, à compter du 17/03/2023.
Mention au RCS d' Auxerre

AL23007556

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

STELIE LAB

Société par action simplifiée à Associé unique
au capital de 271 250 euros
Siège social : 6, rue du Moulin
89 480 CRAIN
883 423 139 RCS AUXERRE

Le 27.03.2023, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social a :
- toutes prestations en matière informatique dont la programmation, l'audit, le conseil, l'administration de réseau, la formation ;
- toutes prestations d'infogérance dont la gestion, l'exploitation, l'optimisation et la sécurisation du système d'information.
- toute prestation intellectuelle et informatique liée à l'hébergement, la protection des systèmes d'information et le traitement des données
- le conseil en image.
Le reste sans changement.
Pour avis.

AL23007564

TRANSFORMATION

OPTIQUE THIBORD

SARL au capital de 1 001 500 €
Siège social : 2, rue Champfeuillard
89100 SENS
751 173 642 RCS SENS

Le 30/03/2023, les associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, ont décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à 1 001 500 €.
Présidente : Mme Marie-Line THIBORD demeurant à Sens (89100), 2 rue Champfeuillard.
Cession d'actions : Transmission à un tiers est soumise à agrément.
Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.
Dépôt légal au RCS de Sens

AL23007568

// GÉRANCE

AVIS DE DISSOLUTION

SOCIETE DE TRAITEMENT DES EAUX ET D'INSTALLATION DE PISCINES
SAS au capital de 250 000 euros
RN 6 – Le Milieu des Ruelles
89380 APPOIGNY
324 347 970 RCS AUXERRE

Le projet de traité de fusion établi le 16 février 2023 entre ATS CULLIGAN, société absorbante, SAS au capital de 3 670 918 euros, sise 2, rue René Caudron – Bâtiment F – 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 382 141 901 RCS VERSAILLES, et SOCIETE DE TRAITEMENT DES EAUX ET D'INSTALLATION DE PISCINES, société absorbée, Société par Actions Simplifiée au capital de 250 000 euros, ayant son siège social RN 6 – Le Milieu des Ruelles – 89380 APPOIGNY, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n°324 347 970 RCS AUXERRE, comportant notamment description des apports effectués par la société absorbée a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Versailles le 21 février 2023 et au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre le 22 février 2023 et a fait l'objet de publications au BODACC en date du 23 février 2023 (Yvelines) et du 24 février 2023 (Yonne).
En application des dispositions de l'article C.com L. 236-11, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société absorbante.
Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion dans les délais légaux. Elle a donc pris effet le 31 mars 2023 à minuit comme fixé au projet de traité.
ATS CULLIGAN, absorbante, étant propriétaire de la totalité des actions émises par SOCIETE DE TRAITEMENT DES EAUX ET D'INSTALLATION DE PISCINES, absorbée, depuis une date antérieure à celle du dépôt du traité de fusion aux greffes des tribunaux de commerce de VERSAILLES et d'AUXERRE, SOCIETE DE TRAITEMENT DES EAUX ET D'INSTALLATION DE PISCINES, absorbée, a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.
Pour avis,
Florent CARBONNEAU, président

AL23007545

LOCATION GÉRANCE

Par acte sous seing privé du 30/03/2023, la société LES HALLES BLACHERE BERNARD, SAS au capital de 40 000 006,36 euros dont le siège social est à Châteaurenard (13160) 365 Chemin de Maya, immatriculée au RCS de Tarascon sous le n° 340 292 549, a confié à la Société LHB SENS, SAS au capital de 1 000 euros dont le siège social est à Châteaurenard (13160) 365 Chemin de Maya, immatriculée au RCS de Tarascon sous le n° 912 004 736, l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de vente de fruits et légumes et tous autres produits alimentaires situé à SENS (89100) 152 Avenue Senigallia, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter du 01/04/2023.

AL23007555

// ADDITIF-RECTIFICATIF

Office Notarial Lucie Boursier
8-10 Montée du Calvaire
89440 L'ISLE SUR SEREIN

RECTIFICATIF

Suivant l'annonce publiée dans le journal d'annonces légales Terres de Bourgogne du 10/03/2023, référence N°AL23007074, relatif à la cession de fonds de commerce LES DELICES DU SEREIN au profit de la SAS SOURD, il a été indiqué que la cession a été consentie pour un prix principal de CENT VINGT MILLE EUROS (120.000,00 EUR), s'appliquant pour 25.250,00 EUR aux éléments incorporels et pour 90.750,00 EUR au matériel.
Il fallait lire : La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT VINGT MILLE EUROS (120.000,00 EUR), s'appliquant pour 29.250,00 EUR aux éléments incorporels et pour 90.750,00 EUR au matériel.
Pour insertion,
Le notaire.

AL23007548

// DIVERS

Crédit Mutuel

CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :
1) En Assemblée Générale Extraordinaire le MARDI 25 AVRIL 2023 à 17:00
au siège de la caisse avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
02 Adoption des statuts types révisés.
03 Pouvoirs pour les formalités.
04 Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
2) En Assemblée Générale Ordinaire le JEUDI 11 MAI 2023 à 19:00
à l'adresse suivante :
le silex
7 rue de l'ile aux plaisirs
89000 AUXERRE
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes.
05 Approbation du bilan et du compte de résultat.
06 Affectation du résultat
07 Variation du capital social
08 Quitus et décharge au conseil d'administration.
09 Fixation du nombre de sièges au conseil d'administration.
10 Fixation du nombre de sièges au conseil de surveillance.
11 Elections au conseil d'administration. 2 sièges sont à pourvoir (*).M SOURY JEAN PAUL , M BAZEROLLES BENOIT , élus sortants,sollicitent le renouvellement de votre confiance.
12 Elections au conseil de surveillance. 2 sièges sont à pourvoir (*).
13 Réponses à vos questions.
14 Allocution de l'invité(e) d'honneur.
15 Pouvoirs pour les formalités.
16 Clôture de l'assemblée générale.
*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.
3) En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.
Les votes pourront se faire entre le 26/04/2023 et le 10/05/2023 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le/la Président(e) du Conseil d'Administration

AL23007518

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/03/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique AH NEGOCE** 3 allée Jacquard 89000 Auxerre (centrale d'achat). RCS Auxerre 840843122. CIP 4639. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL23007486

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/03/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **l'EIRL Jean-Louis BOUZARD** 20 Bis Route de Petit Vaux 89290 Champs sur Yonne (agent d'assurance, courtier). RCS Auxerre 491657763. CIP 4640. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23007487

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/03/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS à associé unique STAR BAT** 60 rue François 1er chez Légalplace 75008 Paris (rénovation intérieure). RCS Auxerre 887759777. CIP 4641. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23007488

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/03/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire par extension au profit de la **SAS HOLDING CYMAG** 2 rue du Pont 89000 AUXERRE (conseil, audit). RCS Auxerre 888841871. CIP 4642. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23007490

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/03/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique L'EAU DOUCE** voie communale 9 Quai du Port 89270 Vermenton (organisation de croisières). RCS Auxerre 833272636. CIP 4633. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23007491

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/03/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique EURL OUDALYS** 13 Rue Piedaloues 89000 Auxerre (négoce de produits alimentaires). RCS Auxerre 832171540. CIP 4634. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23007492

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/03/2023 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl ALYA** 2 place du Général de Gaulle 89700 Tonnerre (achat et vente de chaussures). RCS Auxerre 423469527. CIP 4635. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23007493

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/03/2023 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS CEROM** 5 rue du Bas de Jonches 89000 Auxerre (prise de participation). RCS Auxerre 878769553. CIP 4636. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23007494

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/03/2023 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS ACL TRANSPORTS** 32 rue de Poinchy 89800 Chablis (transport de personnes, de biens et de marchandises). RCS Auxerre 519592737. CIP 4637. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23007495

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/03/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire, avec poursuite d'activité au 27/03/2023 inclus, au profit de la **SAS à associé unique ACL TRANSPORTS SENS** 14 Rue des Longues Raies 89100 Sens (transporteur public routier). RCS SENS 879776656. CIP 4638. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23007496

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/03/2023 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **Madame Carole LEFRANC**, Entrepreneur individuel, 12 rue Saint André 89000 Auxerre (prothésiste capillaire et mammaire externe). RCS Auxerre 902137314. CIP 4622. Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL23007497

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/03/2023, prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif de la **Sàrl LA PHOCÉENNE** 89350 CHAMPIGNELLES. RCS Auxerre 775718349. CIP 2740.

AL23007498

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/03/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Jean Emile Henri ANGUE** 89520 SOUGERES EN PUISAYE. RCS Auxerre 331686139. CIP 3115.

AL23007499

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/03/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl AID** 55 avenue de la Tournelle 89000 Auxerre. RCS Auxerre 317274512. CIP 3275.

AL23007500

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/03/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS BLEXDIAG** 7 rue des Amaryllis 89250 Chemilly-sur-Yonne. RCS Auxerre 512016205. CIP 4157.

AL23007501

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/03/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl N.T.H.** 34-36 Boulevard Vaulabelle 89000 Auxerre. RCS Auxerre 510305063. CIP 4467.

AL23007502

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/03/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SELARL Pharmacie de Thury** Place de l'Église 89520 Thury. RCS Auxerre 843577610. CIP 4469.

AL23007503

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/03/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS SAS ROND'HOME** 18 bis route de Bonnard 89400 CHENY. RCS Auxerre 810506642. CIP 4470.

AL23007504

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/03/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS C'NRJ** 8 rue Auxerroise 89800 Chablis. RCS Auxerre 901556274. CIP 4585.

AL23007505

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/03/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique Boucherie d'Agadir** 89 13 Rue Jules Ferry 89000 Auxerre. RCS Auxerre 881209373. CIP 4586.

AL23007506

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/03/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Alain Pascal RODRON** 8 rue Malat 89200 Girolles. RCS Auxerre 433289717. CIP 4587.

AL23007507

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/03/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS WB AUXERRE** 4 avenue de Worms 89000 Auxerre. RCS Auxerre 798736617. CIP 4589.

AL23007508

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/03/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique LE GOUT DU PAIN** 4 Rue du Pâtis 89800 Aigremont. RCS Auxerre 843045634. CIP 4592.

AL23007509

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/03/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique O DEL'ART** 9 impasse de la Croix 89240 Beauvoir. RCS Auxerre 828789677. CIP 4558.

AL23007510

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/03/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl NUITS CONSTRUCTION SARL** rue de la Liberté 89390 Nuits. RCS Auxerre 399042704. CIP 4560.

AL23007511

Jugement du Tribunal de Commerce de NANTERRE en date du 24/03/2023 prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde accélérée au profit de la **SA ORPEA** 1 rue Marpa Treigny 89520 TREIGNY PERREUSE STE COLOMBE ; 2 rue Belfort 89000 Auxerre ; et allée Jacques Tison 89170 Lavau (exploitation d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) RCS NANTERRE 401.251.566. Désignant, Administrateurs judiciaires : la SELARL FHB, prise en la personne de Maitre Hélène BOURBOULOUX, 176 Av Charles de Gaulle 92200 NEUILLY-SUR SEINE et la SELARL AJRS, prise en la personne de Maitre Thibaut MARTINAT, 3, Av de Madrid 92200 NEUILLY SUR SEINE avec mission de surveillance. Les créances sont à déclarer entre les mains des Mandataires judiciaires : la SCP BTSG, prise en la personne de Maitre Marc SENECHAL, 15, Rue de l'Hôtel de Ville 92200 NEUILLY SUR SEINE et la SELARL C. BASSE en la personne de Maitre Christophe BASSE 171 Av Charles de Gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

AL23007512

ugement du Tribunal de Commerce de MARSEILLE en date du 30/03/2023 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de la SAS à associé unique KAPORAL STORES avenue Haussmann Centre Cial Géant - lot n°41 89000 Auxerre (prêt à porter) RCS MARSEILLE 499454874. Date de cessation des paiements le 10/03/2023. Administrateurs judiciaires : la SEL Abitbol en la personne de Me Frédéric Abitbol 38 Avenue Hoche 75008 Paris et la SELARL GILLIBERT & ASSOCIES en la personne de Me Vincent GILLIBERT 11 Rue Venture 13001 Marseille avec les pouvoirs d'assistance , Les créances sont à déposer entre les mains des Mandataires judiciaires : la SAS Les Mandataires, en la personne de Me Hamida Radhouani 50 Rue Sylvabelle 13006 Marseille et Me Simon LAURE 16 Bd Notre Dame Le Grand Sud 13006 Marseille ; ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

AL23007552

Jugement du Tribunal de Commerce de DIJON arrêtant le plan de redressement pour une durée de 10 ans au profit de la **SAS TRAVAUX RESEAUX ENVIRONNEMENT ÉLAGAGE** route de Frangey 89160 Lézinnes (prise de participation) RCS DIJON 522414754. Commissaire à l'exécution du plan : SELARLAJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 12 bd Thiers 21000 DIJON.

AL23007553

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Les sociétaires des Caisses locales d'assurances mutuelles agricoles de VANNE ET OTHE sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le 25 avril 2023 à 11 h à l'Agence de Villeneuve l'Archevêque - 40 rue de la République - 89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : modification des statuts (adaptation auxévolutions règlementaires notamment issues du décret n°2021-1400 du 29 octobre 2021 relatif au fonctionnement des instances de gouvernance des sociétés d'assurances mutuelles) et d'évolutions réglementaires antérieures. Le projet de statuts modifié est consultable auprès de toute agence Groupama située dans la circonscription territoriale de votre Caisse locale.

AL23007445

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

M. Alain TURBIL, formateur, né à VILLEURBANNE (69100), le 27 mars 1962 et Mme Sylvie Marie Renée Palmyre DEVYLDER, infirmière, née à NANCY (54000), le01 mars 1963, demeurant ensemble à CHARNY-OREE-DE-PUISAYE (89120), 2impasse du Moulin , SAINT MARTIN SUR OUANNE, mariés à la Mairie de MERCURY (73200), le 20 février 1982, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant.
L'acte a été reçu par Me Maryse BELLIAU, notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE,le 29 mars 2023.
Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Maryse BELLIAU, notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent
Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Maryse BELLIAU

AL23007482

ANNONCES LÉGALES

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ANCY-LE-LIBRE - terre et bois-taillis
3 ha 69 a 30 ca - Replat des plantes: YC-14 - Tete de l ecluse: ZO-33(A)-33(B) - zonage : RNU

CHATEL- GERARD - bois-taillis et futaie résineuse
- 5 ha 56 a 88 ca - 'Champ de la boucherie': ZV- 20- 22 - 'Champ fagot': D- 340[58] - 'Chemin aux pretres': A- 93 - 'La maison maurice': A- 581- 584 - 'Le trou brule': D- 31- 59- 335[58]- 389[36]- 390[35]- 393[34] - - 'Pouilletreux': A- 664 - 'Sous les buissons de sarry': A- 7
- zonage : RNU

LAROCHE-SAINT-CYDROINE - terre
22 a 00 ca - La cote de la perriere: ZA-132-250[131] - zonage : zone A du PLU

LEZINNES - terre et bois-taillis
17 ha 46 a 68 ca - L eurcee: ZC-64-65 - La croix simon: ZC-151[11](J)-151[11](K)-151[11](L) - Le baucheilles: ZK-32 - Les baucheilles: ZK-21 - Les crots de nuisement: AC-377 - Vau priot: E-886[677] - zonage : zones A et N du PLU

SENS - terre - fonds occupé
4 ha 29 a 30 ca - Les greves: YC-6(Z)-6(AJ)-6(AK) - zonage : 2AUa du PLUi/h

SOUGERES-EN-PUISAYE - bois-taillis
1 ha 62 a 69 ca - Bois de bas: AE-53-71-144 - Bois dedans: AE-209 - Bois jacques: ZV-81[33] - Buisson claudin: S-220 - Buisson millot: S-213 - Champs simoneaux: AB-28-30 - Crot fronc: ZH-76[43] - Glands des marechaux: ZV-53[2]-75[27] - La vallee chevaux: ZH-14 - Le noyer trompette: Y-177 - Vallee nourice: AL-74
- zonage : RNU

THURY - bois-taillis - 2 ha 09 a 06 ca - Bois des communes: AH-44[32]
- zonage : RNU

PONT-SUR-YONNE – terre – location par le biais d'un bail SAFER d'une durée de 6 ans à compter du 01/09/2023
15 ha 91 a 29 ca – - 'Beaujeu': ZR- 17 - 'Derriere le clos': ZC- 6- 7 - 'Gallat': ZM- 6- 7- 9 - 'Ile de sixte': ZA- 77 - 'La plante aux chiens': ZS- 12 - 'Le chapitre': ZC- 99 - 'Les hautes veuves': ZA- 4- 33- 167[26] - 'Les maudits': ZF- 6- 10 - 'Les renardieres': AH- 5 - 'Les ruelles': ZN- 4 - 'Les tortues': ZR- 40 - 'Vallee des fourneaux': ZN- 27 - zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 24/04/2023 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23007542

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Dominique BETREMIEUX, Notaire au sein de l'Office Notarial à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot**, le 30 mars 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Juan **ESTRAGUES**, retraité, et Madame Monique Micheline **BOYER**, retraitée,demeurant à MONETEAU (89470) 2 Bis rue du Gué de l'Epine.
Marié à la mairie de APPOIGNY (89380) le 22 août 1964.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de Grande Instance.
Pour avis et mention.
Le notaire.

AL23007544

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

SOCIÉTÉ ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT
D'ÉTATS DE CRÉANCES
SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
GLOBAL MARKETING SAS
Liquidation Judiciaire simplifiée du 08/11/2022
29, rue Cécile de Marsangis - 89100 SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 21 mars 2023.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL23007457

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Sci L.N.R.

Société civile immobilière
en cours de liquidation
au capital de 23 200,00 €
Siège social et siège de la liquidation
4 bis Avenue Aristide Briand
89130 TOUCY
Liquidatrice : Madame Nadia LARCHER
épouse RONCORONI
demeurant 4 bis Avenue Aristide Briand
89130 TOUCY
351 837 448 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2022, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice, l'a déchargée de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.
La liquidatrice.

AL23007449

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL DONG

SARL au capital social de 8 000 EUROS
Siège social
30 rue du Temple 89000 AUXERRE
R.C.S. d'Auxerre : 831 566 047

Aux termes d'une décision en date du 18/01/2023, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 18/01/2023. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de AUXERRE.

AL23007454

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGO du 23.3.2023 des associés de la SARL en liquidation NESTERENKO au capital de 100 euros, siège social à LEUGNY (89130) 22, Côte Prunelle, 481 242 071 RCS AUXERRE, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 31.12.2022, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS d'AUXERRE

AL23007514

CLÔTURE DE LIQUIDATION

WILL'S

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social :
4 Place Charles Surugue,
89000 AUXERRE
Siège de liquidation :
4 Place Charles Surugue,
89000 AUXERRE
452 845 373 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 1er mars 2023 au 4 Place Charles Surugue 89000 AUXERRE, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Véronique WILLEMS, demeurant 11 Rue Alexandre Dumas 89470 MONETEAU, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis Le Liquidateur

AL23007519

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

SCI LE PETIT HAMEAU

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 3 048,98 euros
Siège social : SENS
89100 21 Bis BD DE LA LIBERTE
Siège de liquidation : 21 Bis BD DE LA LIBERTE
89100 SENS
382 670 750 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 31 mars 2023 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Gilles GAUDE, demeurant 21 Bis BD DE LA LIBERTE, 89100 SENS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23007565

CLÔTURE DE LIQUIDATION

FRANCESCONI FINANCES

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 52 480 euros
Siège sociale et de liquidation :
La Guillarderie
89520 MOUTIERS EN PUISAYE
392 376 349 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 18 mars 2023 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 28 février 2023, déchargé Monsieur Pierre-Georges FRANCESCONI, demeurant La Guillarderie 89520 MOUTIERS EN PUISAYE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis - Le Liquidateur

AL23007572

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

// CONSTITUTION

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 17/03/2023, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : BSU
Forme : SCI
Capital social : 1 000 €
Siège social : 4 Rue Fourier, 89000 AUXERRE
Objet social : l'Acquisition achats ventes l'administration la gestion par la location au autremen de tous immeuble et biens immobiliers
Gérance : M. Nadeem SHAHMEER demeurant 4 Rue Fourier, 89000 AUXERRE
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE

AL23007441

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 24 mars 2023, à DIXMONT.
Dénomination : SCI BFM 89.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 17 Rue des Michottes, Grange Bertin, 89500 DIXMONT.
Objet : l'acquisition, la propriété, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, y compris par bail à construction, de biens immobiliers qui seront apportés ou acquis par elle au cours de la vie sociale, ainsi que la construction de tous immeubles à usage industriel ou d'habitation ; la prise de participation dans toutes sociétés civiles immobilières ;
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 300 euros
Montant des apports en numéraire : 300 euros.
Cession de parts et agrément : Toute cession de parts doit être constatée par un acte notarié ou sous seings privés. Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant. L'agrément des associés est donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire, soit à la majorité représentant les trois quarts au moins du capital social.
Gérant : Monsieur Benoît BOURSEILLER, demeurant 17 Rue des Michottes, Grange Bertin, 89500 DIXMONT
Gérant : Monsieur Flavian BOURSEILLER, demeurant 17 Rue des Michottes, Grange Bertin, 89500 DIXMONT
La société sera immatriculée au RCS SENS.
Pour avis. La gérance

AL23007451

Notaires

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE », titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (YONNE) 5 rue Marcelin Berthelot, le 28 mars 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.
La dénomination sociale est : EMZO
Le siège social est fixé à : AUXERRE (89000), 3 Bis rue Jeanne d'Arc.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).
Les apports sont en numéraires.
toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les gérants de la société sont : Monsieur Jean-Christian THIEBAUT et Madame Marion THIEBAUT, demeurant ensemble à AUXERRE (89000) 3 Bis rue Jeanne d'Arc.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre (89).
Pour avis
Le notaire.

AL23007516

AVIS DE CONSTITUTION

QUENET
Exploitation agricole à responsabilité limitée
Au capital de 469 690,00 euros
Siège social : 1 Le Chemin de Villeneuve, 89320 COULOURS

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à COULOURS du 1er avril 2023,Il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :
- Dénomination : « QUENET » ;
- Siège : 1 Le Chemin de Villeneuve, 89320 COULOURS ;
- Durée : 99 ans ;
- Objet : L'exercice, dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole, au sens de l'article L. 311-1 du Code rural ;
- Capital : 469 690,00 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en nature ;
- Gérance : Monsieur Christophe QUENET, demeurant 1 Le Chemin de Villeneuve 89320 COULOURS, en sa qualité d'associé unique exerce seul la gérance sans limitation de durée ;
- Cession de parts : Un associé exploitant peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à son conjoint, son partenaire d'un pacte civil de solidarité, à ses ascendants ou descendants, à l'un de ses coassociés ou au conjoint de l'un d'eux. Toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément de tous les associés.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.
POUR AVIS La Gérance

AL23007566

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Porc — PORCS
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Vigne — VIGNE

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n° | | | | |

Date d'expiration | |

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
■ pour 1 an 55 €
■ pour 2 ans 110 €

TOTAL

ÉQUIPEMENT

// NOUVELLES TECHNOLOGIES

Clôtures virtuelles : des expérimentations porteuse d'espoir

Depuis 2020, l'Institut de l'élevage mène des expérimentations pour étudier les effets de l'usage de colliers connectés pour remplacer les barrières.



Ferme des bouviers de Saint-Hilaire-en-Woëvre dans la Meuse : Les colliers sont juste utilisés en tant que GPS sur les animaux en extérieur. @Idele



Digiferme® du Mourier en Haute-Vienne. @Idele

Les éleveurs pourront-ils un jour se passer de barrières ? Depuis 2020, l'Institut de l'élevage (Idele) mène une expérimentation en ce sens, avec une technologie importée de Norvège. En France, quatre exploitations issues du réseau Digifermes ont été choisies pour tester les clôtures virtuelles : la Digiferme du Mourier en Haute-Vienne (ovin viande), la ferme de Derval en Loire-Atlantique (bovin lait), la ferme des Établières en Vendée (bovin viande) et celle de Saint-Hilaire-en-Woëvre dans la Meuse (bovin viande). *« Nous avons mené de multiples essais allant d'une semaine à un mois pour les plus longs*, explique Laurence Depuille, chef de projet en élevage numérique à l'Institut de l'élevage. *À chaque fois, nous avions un lot d'animaux avec colliers et un lot témoin pour pouvoir comparer et avoir des résultats sur lesquels s'appuyer. »*

Un collier GPS connecté

Ces clôtures virtuelles prennent la forme de colliers attachés autour du cou des animaux. Chacun contient un GPS, une batterie et des panneaux solaires permettant de les recharger. L'éleveur dispose d'une application où il définit les contours de sa parcelle de pâturage puis synchronise les colliers choisis.

Chaque fois qu'une bête s'approche d'une clôture virtuelle, le collier émet un son aigu avant un stimulus électrique si l'animal n'opère pas un demi-tour. Ce processus peut être répété trois fois. Mais si l'animal s'échappe, les alertes s'arrêtent, l'éleveur est averti et la géolocalisation permet de le retrouver facilement. Des cas rares, selon Laurence Depuille : *« On a été impressionné par la rapidité de mémorisation des animaux. Après une phase d'apprentissage de quelques jours, les animaux ne s'approchaient plus des barrières. Par exemple, sur un troupeau de vingt brebis, on ne compte en moyenne que 0,2 stimulus électrique par jour »*.

Des résultats encourageants

Jusqu'à présent, les expérimentations visaient à analyser les impacts de ce dispositif en termes de production, de comportement des animaux et de valorisation de l'herbe. *« Les résultats ont montré que les clôtures virtuelles ne provoquaient pas de changement sur le pâturage, la santé, la croissance et plus généralement le comportement des animaux »*, résume Laurence Depuille.

La prochaine phase d'expérimentation visera à quantifier le gain de temps de travail, d'abord en élevage bovin. Il y a en effet aujourd'hui une réelle attente car les clôtures virtuelles pourraient représenter une économie de temps et de force de travail que nécessitent chaque année l'installation et l'entretien des clôtures.

Le système de collier permet une grande facilité de déplacement des clôtures, propice aux systèmes de pâturage tournant. De plus, il peut permettre d'ouvrir de nouvelles zones de pâture, notamment en zones vallonnées où l'installation de clôtures fixes est difficile. *« Par ailleurs, la géolocalisation permet d'avoir des informations sur le comportement des animaux au pâturage, mais également de pouvoir les retrouver plus facilement »*, ajoute Laurence Depuille.

Le prix freine leur développement

Toutefois, les clôtures virtuelles sont tributaires du réseau téléphonique pour pouvoir envoyer des alertes à l'éleveur.

C'est pourquoi, il est inenvisageable en zone blanche. De plus, *« malgré la recharge solaire, on est tenu par l'autonomie de la batterie qui peut aller d'un à plusieurs mois en fonction du nombre de déclenchements »*, ajoute la spécialiste. Enfin, certains soulèvent, malgré ces premiers résultats probants, des réserves éthiques liées au bien-être animal.

À l'heure actuelle, les systèmes de clôtures virtuelles ne sont pas commercialisés en France. En Norvège, le fabricant Nofence les vend autour de 250 € l'unité, auxquels s'ajoute un abonnement journalier permettant l'accès à l'application de 0,30 à 0,60 €/animal/jour. Si leur coût élevé risque d'être un frein à leur généralisation, Laurence Depuille esquisse quelques évolutions possibles : *« On voit apparaître ces derniers temps de nouveaux fabricants et fournisseurs. Il est possible qu'à terme, la concurrence et le fait que de plus en plus de colliers soient vendus puissent en faire baisser le prix »*.

Leïla Piazza

// EN BREF

Machinisme : CNH rachète le spécialiste du guidage Hemisphère pour 175 M€

Le constructeur CNH Industrial (Case IH, New Holland) rachète Hemisphere, spécialiste du positionnement par satellites, a-t-il annoncé le 30 mars. Chiffrée à 175 millions de dollars, l'opération doit aboutir *« au cours du troisième trimestre 2023 »*, selon un communiqué repéré par nos homologues de Réussir Machinisme. Elle intervient après l'acquisition en 2021 de Raven Industries, autre entreprise du guidage. CNH complète ainsi ses *« solutions automatisées et autonomes pour l'agriculture et la construction »*. L'américain Hemisphere continuera de fonctionner comme une entité autonome dans ses activités aux États-Unis, au Canada et en Australie, précise le groupe. Son expertise et son réseau seront intégrés aux produits et services des marques CNH. Le catalogue s'élargit ainsi à des systèmes électroniques et solutions logicielles, y compris des puces de circuits intégrés et circuits imprimés, le traitement de radiofréquence, des algorithmes de navigation et de correction par satellites. Cette opération reste soumise à l'aval des actionnaires chinois d'Hemisphere, aux approbations réglementaires en Chine.

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr



// SPECTACLE

58

Héroïnes… la place des femmes dans le monde agricole

Héroïnes, un spectacle de la compagnie _On t'a vu sur la pointe_, va être joué du 24 au 29 avril sur 6 communes de la Nièvre et traite des femmes dans le milieu agricole. Un voyage du XXe siècle à nos jours, à travers le regard de ces héroïnes passées et présentes.

Sur scène, venue donner une conférence sur la vie des femmes dans l'agriculture du XXe siècle à nos jours, Cécile dérive, et cherche dans la vie des agricultrices des réponses à ses questions. Par le truchement d'une nappe blanche transmise de mère en fille, elle découvre la vie des agricultrices de sa famille. Né des rencontres entre la compagnie théâtrale et les résidents de l'Ehpad de Guémené-Penfao, entre Nantes et Rennes, le spectacle s'appuie sur les témoignages recueillis auprès d'agricultrices à la retraite et en activité travaillant dans l'élevage pour la production laitière. Il y a aussi deux récits de vie édités (*La Nappe blanche* de Françoise Legendre, et *La Masure de ma mère* de Jeanine Ogor et Jean Rohou), Héroïnes interroge la place de la femme dans le secteur agricole, en cette période de crise. Parfois discrète et bien souvent masquée, son rôle essentiel est rarement reconnu malgré un siècle de transformations du monde agricole. Entre théâtre, manipulation de photos et sculptures de papier, Anne-Cécile Richard et Antoine Malfettes signent un seul en scène touchant et sincère. Ce spectacle s'inscrit dans le cadre de la saison Côté Jardins, de la Maison de la culture de Nevers. Cette saison s'échelonne d'octobre à mai, à raison d'un spectacle différent chaque mois, décliné sur plusieurs communes du département, en fonction des partenariats avec les communautés de communes ou communes.



Crédit L. Jouvante

Parallèlement à ce spectacle, une exposition de portraits de 8 jeunes agricultrices nivernaises accompagnera chaque spectacle sur chaque commune. Le spectacle est présenté en partenariat avec les Communautés de communes Bazois-Loire-Morvan, Morvan Sommets et Grands Lacs, Loire et Allier, et les Communes de Donzy, Saint-Ouen-sur-Loire et le Legta de Challuy.

Pour les abonnés de Terres de Bourgogne, un tarif réduit à 6 € est accessible pour assister au spectacle le soir de leur choix. Réservation obligatoire au 03 86 93 09 00 (La Maison)

// GROUPAMA

21

De la marche et du rugby

La Fondation Groupama organise une nouvelle édition des balades solidaires. Le rendez-vous est donné dimanche 16 avril à Nuits-Saint-Georges.

Ensemble pour vaincre les maladies rares ! La Fondation Groupama reconduit son traditionnel événement caritatif en donnant rendez-vous dimanche 16 avril au stade Jean Morin de Nuits-Saint-Georges. Deux parcours de marche de 6 et 10 km seront proposés à partir de 9 heures, avec des départs libres. *« Nous avions reçu 165 marcheurs l'an passé à Époisses, nous espérons en avoir au moins autant cette année »*, indique Jean-Luc Faudot, président de la Fédération des caisses locales de Côte-d'Or, qui ajoute que les dons seront reversés à l'association Demain Sans Mucoviscidose, basée à Saint-Apollinaire : *« nous sommes bien conscients que ce ne sera pas grand-chose par rapport à l'ampleur de la tâche, mais il est important de contribuer à la prise en charge des malades. J'invite le plus de monde possible à nous rejoindre dimanche 16 avril »*. Une restauration sans inscription préalable, une buvette et des animations seront proposées en marge de ce rendez-vous. Les participants pourront ensuite assister à deux rencontres du CS Nuiton, club de rugby de Nuits-Saint-Georges, avec une double opposition face à Orléans (match des espoirs à 13 h 30, l'équipe fanion jouera quant à elle à 15 heures). *« La caisse locale de Nuits entretient un partenariat avec le club de rugby, d'où notre idée d'organiser notre rencontre dans ce cadre sportif »*, relève Jean-Luc Faudot, qui suivra avec attention le dernier match de la saison régulière de l'équipe nuitonne, en route vers les play-off de fédérale 1.



AG

// PORTE OUVERTE

58

Un printemps à la ferme

Pour découvrir la vie à la ferme et vivre de belles expériences, vous êtes les bienvenus dans les fermes ! Rendez-vous chez 5 adhérents de « Bienvenue à la ferme » dans le cadre des portes ouvertes « Un printemps à la ferme » pour découvrir les plaisirs de la ferme dans la Nièvre :

- Samedi 8 avril de 8 heures à 13 heures : Secrets de paysans (6 Av. du 8 mai 1945, 58 660 Coulanges-lès-Nevers ; 03 86 61 07 12). Programme : dégustation de viande de veau de la Fromagerie Berthier avec la présence des Toques Nivernaises. Vente de plats à emporter (sur réservation).
- Dimanche 9 avril de 10 heures à 17 heures : Le potager de Séguret (Séguret 58170 Savigny-Poil-Fol ; 06 14 33 31 38). Programme : visite de la ferme, dégustation des produits de la ferme, chasse aux œufs, buvette et animations.
- Samedi 29 avril de 10 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 17 heures et dimanche 30 avril de 10 heures à 13 heures : Marie-Dominique Commaille (15, chemin de la Source, 58300 Decize ; 06 24 32 77 08). Programme : visite de la ferme, rencontre avec les animaux, présentation des produits de la ferme et dégustation des produits vers 11 h : merguez, pâté, terrine… .
- Mardi 6 juin de 15 h à 18 h : Le potager d'ici (5 rue de la Chaume, 58000 Nevers ; 07 82 68 32 06). Programme : vente à la ferme et départ de la visite guidée de l'exploitation à 17 h 30.
- Samedi 10 juin de 14 h à 20 h : La ferme du Creuset (814 Le Creuset 58300 Neuville-lès-Decize ; 07 72 36 91 54). Programme : présentation du fromage « Le Nivernais » avec présence de producteurs, présentation et visite de la ferme, marché de producteurs locaux, activités pédagogiques pour les enfants dans les bois et dans les prés pour une reconnaissance de la faune et de la flore, repas en soirée.



Pour rappel, « Bienvenue à la ferme » dans la Nièvre c'est 35 agriculteurs prêts à vous faire découvrir leurs produits et leur travail au quotidien, avec un engagement : vous permettre de manger quotidiennement de bons produits locaux et de saison. Et en plus, en suivant la petite fleur, vous soutenez activement l'agriculture et l'économie locale de votre région.

D'après communiqué

Pour tout renseignement : Clémence Guillaumet, animatrice du réseau Bienvenue à la ferme 58 à clemence.guillaumet@nievre.chambagri.fr ou au 06 47 86 89 21.

DIJON CÉRÉALES
ACTIFS. POSITIFS. COOPÉRATIFS

MEMBRE DE ALLIANCE BFC
UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Agenda Loisirs

Nièvre

• Dimanche 7 mai

// 11e Fête de plantes Jardipougues

Comme tous les ans, Jardipougues revient à Pougues-les-Eaux, le premier dimanche de mai de 10 h à 18 h au parc thermal de la ville. Les visiteurs pourront découvrir les stands dédiés au jardin et aussi aux produits locaux et artisanaux. Entrée libre. Nombreux stands et animations en sus.

Pour exposer : inscription sur demande par mail à jaimepougues@gmail.com ou par téléphone au 06 74 66 85 01

Yonne

• Dimanche 7 mai

// 11e Fête de la bière icaunaise

• Samedi 13 mai

Le comité des fêtes d'Appoigny organise sa deuxième édition de la fête de la bière Icaunaise, à Appoigny, le samedi 13 mai, de 15 heures à 3 heures du matin. Comme l'année précédente, une douzaine de brasseurs artisanaux de l'Yonne seront réunis, comme Fayyar, La Truite, Grand-Duc, Monclem, Vézelay, Thomas Becket, Maddam, La Cuverie, La Vaugermaine, Crazy Hops et d'autres encore. L'événement comprendra également quatre concerts avec Mitigana Steel Band tout l'après-midi, Deadline (pop rock) à 18 h 30, Kalffa (rock celtique) à 21 h 30 et une discothèque en plein air avec le DJ Latour, dès 23 heures.

OXYGÈNE

// POISSON D'AVRIL

Personne n'y a cru, quoique…

Cette année, le 1er avril n'est pas *« tombé »* un vendredi, jour de la sortie de notre journal. C'est sur notre page Facebook, samedi dernier, qu'un poisson s'est glissé…

Non, Terres de Bourgogne n'organisera pas la *« coupe agricole de football BFC »* cet été. De ce fait, la Côte-d'Or n'a pas été le premier département à s'inscrire à cette compétition imaginée à l'occasion du 1er avril…

Dommage, pourraient dire certains, car l'équipe d'agriculteurs footballeurs présentée sur la page Facebook de Terres de Bourgogne aurait certainement eu « de la gueule » sur un terrain.

Cette vidéo, encore disponible sur internet (voir ci-dessous), a été l'occasion de faire la rencontre avec onze exploitants tous licenciés dans des clubs côte-d'oriens.

Le rôle de *« sélectionneur »* était assuré par Baptiste Colson, président des Jeunes agriculteurs, seul figurant ne jouant pas dans un club cette saison.

En tenue TDB

L'équipe, vêtue de la nouvelle veste Terres de Bourgogne, était composée d'un gardien, quatre défenseurs, quatre milieux de terrain et deux attaquants. Antoine Duthu, agriculteur à Francheville, était le portier du groupe, lui qui est licencié au club de CCOF (Centre Côte-d'Or Football, fusion des clubs de Verrey-sous-Salmaise, Chanceaux et Saint-Seine-l'Abbaye). Une *« solide »* défense était proposée avec Gwenaël Ehret (exploitant à Duesme, joueur d'Aignay-Baigneux), Gabin Lechenault (Foissy, AS Pouilly-en-Auxois), Loïc Verpeaux (Vieilmoulin, FC Sombernon), et Alexandre Deroye (Chazilly, AS Pouilly-en-Auxois). Quatre autres footballeurs-agriculteurs composaient le milieu de terrain avec Lilian Jannier (Millery, US Semur-Époisses), Jérémy Rognon (Pothières, Sainte-Colombe-sur-Seine), Baptiste Guyot (Diancey, ASC Manlay) et Simon Ferroux (Savilly, ASC Manlay). Les deux attaquants étaient les suivants : Julien Gaunet (Créancey, AS Pouilly-en-Auxois) et Édouard Beurton (Censerey, ASC Manlay).

AG


Antoine Duthu.


Gwenaël Ehret.


Gabin Lechenault.


Loïc Verpeaux.


Alexandre Deroye.


Baptiste Colson présentait une sélection de footballeurs agriculteurs…


Lilian Jannier.


Jérémy Rognon.


Baptiste Guyot.



Crédit : jcomp / Freepik


Simon Ferroux.


Julien Gaunet.


Edouard Beurton.